

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

COMPTE RENDU INTEGRAL — 32^e SEANCE

Séance du Vendredi 25 Juin 1971.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE CAROUS

1. — Procès-verbal (p. 1347).

2. — Approbation du VI^e Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion et adoption d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 1348).

Suite de la discussion générale : MM. Joseph Beaujannot, Edouard Bonnefous, Fernand Chatelain, Hubert d'Andigné, Léon David, Guy Petit ; André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire ; Jean Filippi, rapporteur de la commission du Plan ; André Armengaud, rapporteur pour avis de la commission des finances.

Suspension et reprise de la séance.

MM. le ministre, Emile Durieux.

Article unique :

Amendement n° 2 de M. Jean Filippi. — MM. le rapporteur, le ministre ; Jean Bertaud, président de la commission du Plan. — Réservé.

Amendement n° 3 de M. Jean de Bagneux. — MM. Jean de Bagneux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; le ministre. — Réservé.

Amendement n° 1 de M. Albert Pen. — MM. Albert Pen, le ministre. — Réservé.

Amendement n° 4 rectifié de M. Pierre Schiélé. — MM. Pierre Schiélé, le rapporteur, le ministre, François Schleiter. — Réservé.

Amendement n° 5 de M. André Fosset. — MM. André Fosset, le rapporteur, le ministre. — Adoption.

Amendement n° 6 de M. André Colin. — MM. André Colin, le rapporteur, le ministre. — Réserve.

Suspension et reprise de la séance.

Dépôt d'une lettre rectificative du Gouvernement. — MM. le ministre, le rapporteur, Gaston Monnerville.

Vote unique, demandé par le Gouvernement, sur l'article unique dans le texte adopté par l'Assemblée nationale, compte tenu de la lettre rectificative du Gouvernement. — MM. Geoffroy de Montalembert, André Armengaud, Emile Durieux, Paul Guillard, François Schleiter, Baudouin de Hauteclocque, Hector Viron.

Adoption du projet de loi au scrutin public.

3. — Mission d'information (p. 1369).

4. — Renvoi pour avis (p. 1369).

5. — Transmission de projets de loi (p. 1369).

6. — Dépôt de rapports (p. 1369).

7. — Dépôt d'un avis (p. 1369).

8. — Ordre du jour (p. 1370).

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE CAROUS,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente-cinq minutes.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance du jeudi 24 juin a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

APPROBATION DU VI^e PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI^e Plan de développement économique et social. [N^{os} 340 et 341 (1970-1971), n^o 342 (1970-1971) et n^o 344 (1970-1971).]

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Beaujannot.

M. Joseph Beaujannot. Monsieur le ministre, vous avez dit très justement qu'un plan ne vaut que par l'ambition des objectifs qu'il assigne au pays et par l'efficacité de la politique économique et sociale permettant de les atteindre. Vous avez précisé que, dans les cinq années à venir, la production intérieure serait augmentée de 33 p. 100, la consommation industrielle de 25 p. 100, les transferts sociaux de 45 p. 100 et les équipements collectifs de 53 p. 100.

Ce sont des vues optimistes, comme il se doit, et nous voudrions bien être assurés que de tels objectifs pourront être atteints, car il ne peut vous échapper que ces résultats restent tributaires des conjonctures qui n'évoluent pas toujours dans le meilleur des sens, qu'ils sont à la merci d'événements tant intérieurs qu'extérieurs que, dans notre monde actuel, nous pouvons toujours redouter, et aussi — cela vous concerne plus spécialement — de la manière dont ce Plan, sur lequel déjà bien des observations ont été longuement développées, peut être définitivement conçu et appliqué.

C'est surtout sur ce dernier point que je me permets d'intervenir et de mettre particulièrement l'accent.

Si, dans un pays comme le nôtre, l'agriculture doit recueillir tous nos soins, si nous devons lui assurer toutes ses possibilités et garantir sa sécurité, il est indéniable que l'industrialisation se présente également comme une nécessité absolue. Le chef de l'Etat lui-même a cru devoir déclarer que c'était un impératif national.

Aussi bien et incontestablement ce VI^e Plan, dans l'hypothèse d'un climat qu'il faut souhaiter toujours favorable au cours de ses cinq années, ne peut avoir son plein effet économique et social, tel que vous l'avez défini, que si, sur l'ensemble de notre territoire, tous les moyens concourent à son efficacité et si toutes nos ressources, notamment naturelles, sont mises à contribution sans restriction.

Je pense d'ailleurs que cette action fondamentale peut seule vous permettre cet équilibre de croissance entre nos différentes provinces et la région parisienne dont vous avez souligné la nécessité dans votre intervention à cette tribune. Or vous n'ignorez pas que l'eau, notamment, est un élément déterminant pour une progression industrielle. Pour qu'elle soit à même de rendre tous les services que l'on peut en attendre, pour qu'elle soit à même de permettre suffisamment d'implantations d'industries, des aménagements, des réalisations préalables s'imposent absolument.

Des pays étrangers proches du nôtre ont déployé de gros efforts dans ce sens et ont obtenu des résultats que nous sommes bien loin de pouvoir égaler. C'est ainsi que, faute de n'avoir pu réaliser les infrastructures indispensables, des régions comme celles du Centre et de l'Ouest, que mon devoir m'oblige à citer en exemple, n'ont pu recueillir des entreprises qui auraient contribué à les sortir d'une atonie économique qui se révèle chaque jour de plus en plus préjudiciable.

Pourtant, elles disposent de l'un des plus importants réseaux fluviaux de France, lequel se prête très favorablement à une industrialisation capable de tenir une place importante sur notre marché national, comme sur le marché communautaire.

L'eau qui s'écoule du Massif Central à l'océan Atlantique ne sert pratiquement qu'à peu de choses alors que, suffisamment contenue, elle serait en mesure de favoriser un important développement économique et de contribuer grandement à notre essor industriel et national.

La solution que personne ne récuse est la construction de réservoirs dans les amonts pour stocker les eaux surabondantes en certaines saisons. Depuis des années, toutes les collectivités, par la voie de leurs organisations soit départementales, soit professionnelles ou consulaires, ne cessent de réclamer que l'on entreprenne ces réalisations, qui déjà ont donné lieu à des études très approfondies. Deux de ces réservoirs seraient inscrits au Plan. C'est un commencement qui nous permet, certes, d'entrevoir que le Gouvernement est décidé cette fois à apporter plus de considération à des projets aussi sérieux, et qui peuvent être décisifs pour l'avenir de ces régions.

Cependant, je dois faire remarquer que ce début limité, s'il n'est pas suivi d'un complément, ne pourra garantir les 127 millions de mètres cubes indispensables en toutes périodes aux industries qui viendraient s'installer et que cela représente une sérieuse difficulté pour l'avenir.

C'est pourquoi nous avons proposé la réalisation de cinq barrages. Quatre ont été acceptés par le comité de bassin Loire-Bretagne et par la mission déléguée, ainsi qu'ils avaient été d'ailleurs présentés pour le V^e Plan sans avoir obtenu, hélas ! la suite espérée.

En outre, ces réalisations empêcheraient des crues dévastatrices comme celles qui ont provoqué des dommages très importants alors qu'il faut préserver nos productions agricoles de qualité sous cette forme particulièrement compétitive dans le Marché commun.

La Loire, c'est aussi la façade atlantique, cette grande porte providentielle ouverte vers les continents et qui revêt, de ce fait, une importance capitale, nationale. Une personnalité étrangère particulièrement qualifiée disait un jour : « Ah ! si nous avions cela dans notre propre pays, que ne ferions-nous pas ! » Mais nous, pourquoi négligeons-nous cette chance maritime qui représente incontestablement un atout majeur pour nos relations économiques vers l'extérieur comme elle peut être appelée, hautement aménagée et industrialisée, à représenter une bouée de sauvetage pour les contrées comprises dans son hinterland et pour ces régions bretonnes dont on connaît les vicissitudes et les difficultés.

Il nous apparaît, et cela devient quelque peu stérile, que l'on se propose de ne s'en tenir qu'à des projets dont la tiédeur nous surprend. Répartir dans ces régions, dans des conditions disparates, des industries de faible envergure ne correspond pas aux possibilités qui s'offrent si heureusement et peut comporter, par ailleurs, de très sérieux inconvénients. Vous savez bien, puisque vous l'avez affirmé, que les industries légères, isolées, à une époque où la concentration industrielle envahissante prend une allure de rapide, peuvent avoir une existence fragile et précaire alors que dans un ensemble où des industries importantes voisinent avec celles qui le sont moins, le marché du travail se trouve, en effet, mieux assuré et le personnel mieux à même de retrouver des emplois.

Pourquoi, puisqu'il peut exister, face à l'Atlantique, une chance complémentaire de créer ce que l'on envisage par ailleurs sur le contour maritime de notre territoire, ne pas agir et réaliser une puissance industrielle d'une capacité qui se situerait à la hauteur des ambitions qui, ainsi que vous l'avez exprimé, doivent être celles de notre pays ?

Chaque mois on peut voir des jeunes quitter, non sans amertume, leur pays d'origine, un milieu qu'ils aimaient et qui était fait pour eux. Pour aller où ? La plupart à la recherche du travail, d'une situation, vers cette région parisienne pour laquelle on ne cesse de proclamer la nécessité d'une déconcentration. Pourquoi, non pas seulement ça et là, dans quelques provinces privilégiées, mais partout où les ressources naturelles peuvent être utilisées, ne pas s'attaquer aux racines du mal ? Vos efforts ne peuvent être couronnés de résultats favorables que s'ils se produisent avec une certaine ampleur. Si vous ne prévoyez pas, si vous ne favorisez pas les aménagements nécessaires dans des contrées comme celles du Centre et de l'Ouest, qui représentent un cinquième de notre pays, pour lesquelles nous avons assisté jusqu'à présent à une inégalité de traitement avec les déplorable conséquences qui en résultent, vos objectifs économiques et sociaux seront-ils aussi bien atteints ?

Elles s'efforcent de faire ce qu'elle peuvent, ces régions, pour que leur situation retienne l'attention du Gouvernement et puisse être améliorée.

Les représentants des collectivités locales, départementales, consulaires, de l'Allier à la Loire-Atlantique, et de très nombreux professionnels animés d'une ardente volonté créatrice ont réalisé une société d'économie mixte qui s'est livrée à des études particulièrement remarquables et qui ne demande maintenant que de pouvoir se transformer en organisme d'exécution qui pourrait disposer de concessions appropriées avec des emprunts dont elle peut être en mesure d'obtenir les garanties normales.

Comme je voudrais, monsieur le ministre — et se sera ma conclusion — que cette entreprise nationale, dont vous avez avec le Gouvernement la responsabilité, puisse vous permettre d'engager une action suffisamment étendue et réaliste, et en même temps équitable et efficace. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Edouard Bonnefous.

M. Edouard Bonnefous. Mes chers collègues, ce débat sur le VI^e Plan se déroule comme nous l'avions prévu, c'est-à-dire alors que nous sommes conviés à étudier simultanément d'innombrables textes complexes dont la ratification nous est demandée avec une égale urgence. Il est difficile, dans ces conditions,

d'aller au fond des choses et d'évoquer tous les aspects d'un projet qui a d'ailleurs été très largement discuté et commenté ici même.

Ce plan, au lieu de s'inspirer de l'expérience acquise, de redresser les erreurs commises dans le passé, continue à mon avis les plans précédents.

M. Maurice Faure a justement fait remarquer à l'Assemblée nationale, au sujet du taux de réalisation du V^e Plan, que si dans certains domaines le contrat a été tenu, voire dépassé, dans d'autres le taux de réalisation a atteint à peine 50 p. 100, en particulier en ce qui concerne les équipements sanitaires, sociaux, sportifs et culturels. Globalement la réalisation est de 80 p. 100.

Le plus grand défaut de ce VI^e Plan est, à mon avis, de ne pas calculer avec précision les moyens nécessaires aux objectifs qu'il se propose d'atteindre.

Je veux signaler, pour ma part, les sept contradictions du Plan.

Première contradiction : nous continuons à manquer d'équipements collectifs.

La priorité donnée à l'industrialisation n'est pas un élément nouveau. Depuis vingt ans, on fait passer au premier rang les équipements collectifs directement liés à l'industrie ; ce qui veut dire que pratiquement, on néglige les autres. Ainsi s'explique une grande partie du retard actuel. La rentabilité d'un certain nombre d'options n'est pas démontrée.

Le VI^e Plan aggrave cette tendance, car ses objectifs sont encore plus modestes que ceux du V^e Plan. Ce n'est pas en 1975 que nous aurons rattrapé notre retard en matière de logements, de routes, de voies navigables, de ports, de constructions hospitalières, de téléphones, de transports collectifs, etc.

Le taux d'augmentation annuel d'investissements collectifs n'est que de 8,5 p. 100, ce qui représente environ la moitié de celui qui est appliqué dans les grands pays industriels. Mais ce taux lui-même est trompeur, car il concerne des équipements de natures très diverses.

M. Giscard d'Estaing a déclaré : « Le Gouvernement s'intéresse avant tout aux équipements industriels. Le développement d'une industrie ne disposant ni de routes ni de téléphone est aussi inefficace que le développement d'un réseau de communications n'ayant pas d'utilisateurs industriels. La priorité donnée à l'industrialisation dans le cadre du VI^e Plan doit donc s'entendre comme la priorité donnée à l'ensemble des moyens à mettre en place pour que l'industrie française se développe ».

Cette dernière phrase confirme nos inquiétudes. Mais ce n'est pas tout : le chiffre de 8,5 p. 100 recouvre également des travaux d'infrastructure divers tels que les autoroutes ou les télécommunications qui sont confiés au secteur privé. Si l'on retranche ces travaux et les équipements industriels, que reste-t-il des 8,5 p. 100 ? Quel pourcentage de progression des équipements sociaux, urbains, culturels, sanitaires à financement public, le VI^e Plan prévoit-il ?

Nous savons, en tout cas, que l'effort de construction ne servira qu'à combler les besoins supplémentaires des cinq années à venir. Cela signifie que douze millions de Français qui sont actuellement mal logés continueront de l'être.

Nous savons qu'en ce qui concerne le réseau routier de campagne l'objectif à atteindre en 1975 est un niveau de service égal à celui de 1965. Autrement dit, si tout se passe bien, nous aurons dix ans de retard en 1975.

Quant aux voies navigables, les moyens mis à leur disposition dans le VI^e Plan leur permettent tout juste d'atteindre le niveau qui était prévu à la fin du V^e Plan.

Ces craintes, mes chers collègues, ont été confirmées par des propos ministériels récents, notamment par M. Chalandon, ministre de l'équipement.

M. Albain Chalandon a constaté, pour reprendre sa propre expression, que le budget « est subi, entièrement subi et non voulu ; il ne présente aucune marge d'action et ne permet aucune politique économique dynamique ».

M. Galley, ministre des P. T. T., a reconnu, depuis le début de 1970, que les demandes d'abonnement au téléphone progressaient quatre fois plus vite que les raccordements ; ce décalage n'avait pas été observé depuis 1967. Là aussi, l'équipement s'essouffle. Je vous rappelle d'ailleurs que le taux de réalisation du V^e Plan n'atteignait que 69 p. 100 pour l'ensemble des équipements.

Si le budget de la France est subi, c'est-à-dire dicté par la conjoncture, à quoi bon un plan ? En réalité, on peut se demander si le VI^e Plan, lui aussi, est voulu ou subi.

Lorsqu'il s'agit de limiter les dépenses publiques, la solution la plus facile consiste à réduire les crédits pour les équipements collectifs. Le Premier ministre a pourtant déclaré que le VI^e Plan était un instrument indispensable pour satisfaire nos ambitions et pour réparer les erreurs de ces dernières années.

Deuxième contradiction : La « nouvelle société » est oubliée dans le Plan.

Parmi les objectifs principaux du Gouvernement figurent la nouvelle société, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement.

Je ne trouve pas dans le Plan autre chose que des affirmations de bonne volonté et de louables déclarations d'intention.

Sous le vocable de « nouvelle société », le Gouvernement voudrait promouvoir une plus grande égalité de chances des individus, renforcer les liens de solidarité à l'intérieur de la communauté nationale, améliorer les conditions de vie quotidienne.

On a dit que le choix d'un taux d'expansion de 6 p. 100 était la preuve que le Gouvernement souhaitait avoir une politique sociale active. Le VI^e Plan prétend remédier à la situation des catégories les plus défavorisées par un effort prioritaire consenti en faveur des personnes âgées et des salariés les plus modestes. Il prétend aussi venir en aide à ceux — agriculteurs, artisans, commerçants — qui seraient touchés par les transformations des structures économiques.

La contribution de l'Etat au budget social de la nation a été, en 1970, de 17 milliards de nouveaux francs. Les prévisions pour 1975 sont de 21 milliards.

Mais comment le Gouvernement pourrait-il accroître le budget social de la nation s'il ne modifie pas, au préalable, la structure des transferts sociaux ? Or, le Plan ne contient à ce sujet que des indications très vagues. Le financement de la « nouvelle société » ne peut donc être réalisé, à mon avis, que par une aggravation de la pression fiscale et parafiscale, c'est-à-dire par une aggravation des tensions sociales. C'est une nouvelle contradiction.

La troisième contradiction concerne l'aménagement du territoire.

Le Gouvernement entend promouvoir tout à la fois l'aménagement du territoire et la régionalisation. Aménager le territoire, cela signifie orienter le développement dans le dessein de diminuer les inégalités régionales. Régionaliser, cela signifie organiser économiquement et administrativement les régions afin de conférer aux collectivités locales plus d'autonomie et de dynamisme. Il n'y a rien de tel dans le VI^e Plan.

La commission de l'aménagement du territoire du Conseil économique a dénoncé, dans le Plan, les dangers d'une trop grande et trop lourde concentration des industries dans les zones de haute densité démographique. « Il serait paradoxal — peut-on lire dans les documents émanant de la commission de l'aménagement du territoire — qu'après avoir, à partir du II^e Plan de modernisation, pris conscience de ces dangers, les responsables de notre économie n'y prêtent plus une attention suffisante dans le VI^e Plan, et il serait regrettable qu'après avoir pris des mesures restrictives pour freiner la congestion de l'agglomération parisienne, ils laissent se créer des situations analogues en d'autres points du territoire. »

Qui va, en effet, profiter de l'industrialisation, mes chers collègues ? Nous le savons bien, nous l'avons entendu répéter souvent à cette tribune et, voilà un instant, mon prédécesseur et ami M. Beaujannot l'a dit : la région parisienne et la Basse-Seine, le Nord, la région rhodanienne de Lyon à Marseille. On se félicite que ces régions riches et bien équipées soient en mesure d'attirer les capitaux et les hommes, mais je constate qu'on ne corrige pas ; on subit, au nom de la rentabilité.

Le rôle de l'Etat, au contraire, devrait être, par ces investissements, d'orienter, de créer ailleurs les conditions d'une égale rentabilité.

On renouvelle ainsi les erreurs des IV^e et V^e Plans, erreurs que j'avais d'ailleurs déjà dénoncées en leur temps. On oblige les collectivités locales qui ne veulent pas mourir à se lancer dans une concurrence désordonnée et coûteuse pour la création de zones industrielles qui ne s'édifient réellement qu'au hasard des relations personnelles. On aggrave sciemment l'exode rural. On appauvrit les régions rurales, bien que l'on sache que, de toute façon, ces zones devront bien un jour être équipées, mais cela coûtera beaucoup plus cher si les capitaux et la main-d'œuvre se sont préalablement expatriés.

« Je redoute — a dit M. Schloesing à l'Assemblée nationale — que les infrastructures du VI^e Plan n'arrivent trop tard, quand les industriels n'auront plus envie de s'installer dans une région d'où la main-d'œuvre aura fui. »

Le V^e Plan prévoyait encore des bourgs-centres, des points d'ancrage pour un développement industriel. Le VI^e Plan prévoit de concentrer les aides et les investissements au profit des villes de 50.000 à 100.000 habitants. N'y a-t-il pas là un risque grave, monsieur le ministre, à développer d'importants centres urbains dans lesquels on sera obligé d'investir des sommes très importantes pour la réalisation de travaux urbains dont l'absence de rentabilité est bien connue ?

Pendant ce temps, autour de ces pôles urbains, le patrimoine immobilier et les infrastructures se dégradent, « les déserts régionaux se créent » — pour reprendre l'expression d'un député —

alors que le Gouvernement affirme son désir de protéger l'environnement et de valoriser l'espace national — je reviendrai tout à l'heure sur ce point.

Trois jeunes députés de la majorité, anciens élèves de l'E. N. A., tous les trois membres de cabinets ministériels, viennent de déclarer :

« Nos métropoles dites d'équilibre risquent fort, demain, à l'exemple de Paris, d'être des villes de déséquilibre humain.

« Il n'a jamais été démontré que l'efficacité économique de la grande ville est supérieure à celle de la ville de moyenne importance. Mais il est vraisemblable, bien que le calcul n'ait jamais été effectué, que le coût de construction et d'exploitation de la grande ville est supérieur à celui de la ville nouvelle. Or, la grande ville fait peser sur ses habitants des contraintes physiques et psychologiques telles qu'incontestablement la ville moyenne doit lui être préférée. »

On ne saurait mieux dire.

On constate une autre contradiction entre les prévisions du Plan et l'intention du Gouvernement de promouvoir la régionalisation.

Régionalisation implique décentralisation. Si le Gouvernement veut réellement régionaliser, il sera amené, tôt ou tard, à donner plus d'autonomie aux collectivités locales et à réformer le régime des finances locales. On l'a assez dit, je n'y reviendrai pas.

Malheureusement, monsieur le ministre, sur ce point, le Plan ne donne pas au Gouvernement les moyens de sa politique. Vous avez reconnu, et je vous en félicite, que les collectivités locales assurent plus de 40 p. 100 des équipements collectifs. Malheureusement, aucune précision n'a été apportée sur la réforme des contributions ni sur le problème de la répartition des charges entre l'Etat et les collectivités. Je n'y reviendrai pas, le sujet ayant été déjà longuement traité à cette tribune.

Une contradiction extrêmement grave apparaît à propos du problème de l'environnement et de la nature. Comment, en effet, peut-on envisager actuellement de faire une grande politique sur cinq ans alors que dans le Plan, ce qui concerne l'environnement est véritablement insignifiant ?

On prétend attacher une grande importance aux conditions de vie des Français — le Président de la République y est encore revenu hier soir — à la « qualité de vie » selon une expression en faveur dans le Gouvernement ; le Premier ministre et le chef de l'Etat ont tenu à patronner personnellement le programme de cent mesures en faveur de l'environnement. Il y a dans ce programme des choses excellentes, des suggestions courageuses, des projets qui répondent aux aspirations profondes de nos contemporains : la mise en valeur et la protection des espaces naturels, la lutte contre le gigantisme urbain, contre les nuisances industrielles, contre les poisons de notre civilisation, pour la protection des espèces animales, celle des sites naturels et artistiques. Bravo !

Bravo encore pour la création du ministère de l'environnement. Encore convient-il de lui donner les moyens d'appliquer une politique cohérente.

Le développement intensif de l'industrialisation — et c'est là, monsieur le ministre, que je suis très préoccupé — prévu dans le Plan va aggraver, à mon avis, dans des proportions considérables les nuisances et la pollution. Il était donc à mon sens indispensable en contrepartie de prévoir un financement très important pour la défense de l'environnement, une aide sous les formes les plus diverses aux industries responsables des pollutions. Car le coût de ces dépenses va être considérable. L'a-t-on chiffré ?

On sait à quelles difficultés financières se heurte le programme d'épuration des eaux. Qu'en sera-t-il demain, quand il faudra équiper les établissements industriels avec des appareils d'épuration des fumées, des poussières ou d'incinération des déchets ? Qu'en sera-t-il lorsqu'il faudra organiser, dès l'automne prochain, nous dit-on, la lutte contre le bruit ?

Le Gouvernement américain investit actuellement des millions de dollars dans la protection de l'environnement. Il exige des industriels un effort financier excessivement lourd. Ceux-ci sont d'ailleurs généralement d'accord. Le magazine américain *Fortune* a fait une enquête auprès de 280 dirigeants d'entreprises. A 80 p. 100, ceux-ci se sont déclarés prêts à réduire leur marge bénéficiaire ou à renoncer à des profits supplémentaires si la protection de l'environnement l'exigeait. C'est dire qu'on ne peut pas à la fois prétendre organiser la défense de l'environnement et affirmer que la stricte rentabilité doit seule guider le choix des investissements industriels.

La cinquième contradiction, et peut-être la plus grave, est l'instabilité des prix. C'est un sujet que j'ai souvent traité dans cette assemblée et à la commission des finances. Entre 1958 et 1968, la hausse moyenne a été de 3,14 p. 100 par an. Ce taux, le plus fort de la communauté européenne, est plus élevé que les taux anglais, américain et canadien, qui se situent entre 1,4 et 2,8 p. 100.

Prenons l'exemple de 1970. Il est assez piquant. La direction de la prévision a fourni des chiffres qui ont été pulvérisés par les résultats de fin d'année. Le ministre des finances a parlé en commission — et j'avais exprimé mon désaccord — de 3,1 p. 100 pour 1970. Ensuite, au mois d'octobre, au moment de la présentation de la loi de finances, on a parlé de 3,9 p. 100, chiffre confirmé par le Premier ministre. Je maintenais que la hausse dépasserait 5 p. 100. A fin décembre 1970, la hausse des prix atteignait 5,4 p. 100 !

A qui fera-t-on croire que les prix se tiendront chaque année dans les limites d'une hausse de 3 p. 100 environ quand, cette année, ils menacent de franchir cette limite de 3 p. 100 en l'espace de six mois ? D'ailleurs, le Président de la République, dans son entretien d'hier, n'a pas caché, sur ce point, ses appréhensions.

N'oublions pas que l'hypothèse initiale du Plan était de 2,6 p. 100 — ce qui est hautement comique dans le contexte inflationniste actuel. Même en le portant, après les rectifications, à 3,2 p. 100 pour l'ensemble de la période 1970-1975, on aboutit à un chiffre qui n'est pas sérieux. Toutes les précisions concernant les prix faites par nos services de la conjoncture ont été régulièrement démenties, année après année, et cependant les prix sont officiellement bloqués, du moins ceux des entreprises privées.

N'oublions pas non plus que les chiffres considérés par les services sont ceux des indices, alors que les prix qui constituent l'essentiel des dépenses de chacun de nous ont toujours excédé largement les pourcentages enregistrés par les indices officiels dont la pondération est des plus contestable.

« L'inflation n'est pas importée, elle est nationale » a dit récemment Georges Bonnet. « Lorsque l'Etat augmente lui-même tous ses tarifs, postes, téléphone, chemins de fer, gaz, électricité, impôts, il entraîne inévitablement les justes réclamations des salariés qui estiment que leur pouvoir d'achat a diminué et qui réclament. Le consommateur conteste les statistiques parce qu'il s'aperçoit, en achetant n'importe quel objet dont il a besoin, qu'à quelques mois d'intervalle la hausse est bien supérieure à celle qu'avouent les voix officielles. Les personnes âgées se demandent, en présence de l'augmentation du fuel, dont le prix a presque doublé en tenant compte de la T. V. A., si elles ne doivent pas revenir au chauffage à bois ! »

M. Emile Durieux. Très bien !

M. Edouard Bonnefous. Les deux plans précédents ont échoué parce que les vraies options n'ont pas été prises. On pouvait espérer que dans ces domaines, au moins, une rupture serait marquée avec le passé. Il n'en est rien. Sur ce point, hélas ! la continuité est respectée.

Je pense, et je l'ai souvent dit, que la part prise par les dépenses — dites de prestige — affectées aux sous-marins atomiques, aux missiles, au Concorde, au procédé S. E. C. A. M., à l'aide bilatérale, au plan calcul, aux expériences spatiales, est proportionnellement trop considérable par rapport aux possibilités de la nation.

Un sénateur à gauche. Très bien !

M. Edouard Bonnefous. En ce qui concerne la force de frappe, et sans parler des charges de la défense nationale, chaque famille française payait 530 francs par an. Elle paie 1.000 francs en 1970, elle paiera 1.500 francs en 1975. La contribution familiale pour l'aide étrangère passe de 280 francs en 1965 à 310 francs en 1970 ; elle atteindra 400 francs en 1975. Je rappelle au passage qu'il y avait 15 millions de contribuables en 1965, il y en aura 17 millions en 1975. Que de gaspillages et de dépenses contestables !

Je ne rappellerai que pour mémoire le catastrophique programme d'électricité nucléaire à base de « filières françaises » dont l'enterrement a été beaucoup plus discret que le lancement. « On peut tout faire, a dit M. Sauvy, mais pas à la fois. »

Quant à la monnaie, on nous dit que la priorité donnée à l'industrialisation a justement pour but de sauver le franc. Depuis dix ans, on nous répète que tout devrait être sacrifié à la stabilité monétaire sur quoi repose la grandeur et l'indépendance du pays. Il n'empêche qu'en Europe la France est le seul pays à avoir, dans les dernières années, dévalué deux fois, en 1958 et en 1968. L'Allemagne a procédé à deux réévaluations du mark. Les Pays-Bas ont réévalué le florin et il a été question de réévaluer le franc belge. La lire italienne résiste malgré les troubles sociaux sur lesquels certains insistent, en France, avec trop de complaisance.

L'érosion monétaire est une donnée fondamentale de notre économie. Je reconnais qu'elle ne l'est pas seulement depuis la V^e République, mais la V^e République n'y a rien changé. Le franc a perdu 46 p. 100 de sa valeur de 1948 à 1958 et 31 p. 100 entre 1958 et 1968. Pour cette dernière période, l'érosion monétaire a été de 3,8 p. 100 en moyenne par an.

C'est un taux considérable, le plus fort du Marché commun, plus fort même que celui de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et du Canada. Nous ne sommes battus que par l'Espagne et le Japon.

Je comprends donc que M. le ministre des finances marque une certaine réserve sur les objectifs définis par le Plan. Il sait bien que leur financement dépendra largement de la conjoncture monétaire internationale, mais aussi de la politique monétaire de la France et de l'état des négociations européennes. Malgré la hausse des prix et l'érosion monétaire, le Plan prévoit une augmentation du pouvoir d'achat, mais vous n'ignorez pas que les syndicats et les associations familiales ne sont guère d'accord avec votre mode de calcul. Ils contestent la hausse de l'indice des prix des 294 articles, qui est pondéré de façon artificielle, qui minimise l'importance du budget alimentaire dans le budget familial, qui ne considère pas l'achat d'un logement comme une dépense, qui ignore le coût du crédit à la construction, le coût de l'assurance, le coût de la vignette automobile et les impôts indirects. Ils raisonnent sur des budgets types qui leur permettent d'affirmer que la hausse réelle du coût de la vie est environ le double de celle indiquée par l'indice officiel des 294 articles.

Sixième contradiction : la stabilité de la pression fiscale. Il faut tenir compte de la pression fiscale. Cette question est controversée. La revue économique et statistique, publiée par le ministère des finances, chiffre le prélèvement fiscal global, impôts et cotisations sociales, à 36,9 p. 100, mais les comptes prévisionnels annexés à la loi de finances pour 1970 donnent un chiffre de 38,7 p. 100. De toute façon, et toujours selon cette revue, le taux français d'imposition globale est sensiblement supérieur à celui des autres pays industriels, la Suède exceptée.

Le VI^e Plan prévoit une pression fiscale globale de 40,1 p. 100, qui resterait supérieure à celle de nos voisins européens. La masse annuelle des impôts directs passera de 55 milliards à 115 milliards entre 1970 et 1975, la masse de l'impôt sur le revenu augmentant elle de 38 à 56 milliards.

Il faut également tenir compte des impôts indirects sur la consommation privée. A en croire une étude du C. R. E. D. O. C. qui date de l'année dernière, ces impôts représenteraient 28,4 p. 100 de notre produit national brut, contre 25,3 p. 100 en Allemagne, 20,1 p. 100 en Italie, 21,4 p. 100 en Belgique, 19 p. 100 en Hollande.

Cette pression fiscale est excessive ; elle va à l'encontre des autres objectifs du Gouvernement. Comment veut-on, en effet, que les Français épargnent et investissent si l'Etat passe en priorité pour prélever les disponibilités et les drainer vers ses caisses ? Le Président de la République a reconnu hier, dans son entretien télévisé, que la Bourse avait baissé de 30 p. 100 en moins de dix ans. Comment voulez-vous donc « mobiliser l'épargne », pour reprendre une expression souvent entendue.

On nous rappelle que la France a ouvert ses frontières et joue le jeu de la concurrence européenne. En conséquence, tous ses efforts doivent tendre à rendre l'appareil de production compétitif. Mais comment veut-on que les producteurs obtiennent des prix compétitifs alors que leurs coûts sont alourdis par l'accroissement des dépenses administratives et sociales ?

Avant de conclure, je voudrais dire un mot sur la politique d'immigration. Les prévisions du VI^e Plan sont les suivantes : l'immigration atteindrait par an 80.000 personnes.

Une politique d'immigration exige, à mon avis un calcul précis des dépenses qu'elle va entraîner. Un certain nombre de conditions préalables à sa réalisation doivent être remplies. Elles ne le sont pas.

L'immigration devrait atteindre 80.000 personnes par an, nous dit-on, sans compter ceux qui les accompagnent et les arrivées de clandestins. Face à cette prise de position, notre première réaction est de dire, avec le Conseil économique et social : « si vous acceptez une immigration d'une telle ampleur, il faut que vous preniez des mesures nouvelles pour l'hébergement, pour la formation professionnelle, pour la surveillance médicale ».

Ce sont là des conditions indispensables, mais elles sont loin d'être suffisantes, et je voudrais sommairement analyser les répercussions de cette politique d'immigration qui peut avoir, à mon avis, des conséquences économiques, sociales et politiques très importantes dans les cinq prochaines années.

Il y a en France plus de trois millions d'étrangers qui représentent 6 p. 100 de la population totale du pays. Chaque année, d'après l'Institut d'étude démographique, l'excédent des mouvements de population étrangère à nos frontières atteint 150.000 personnes. Ce chiffre est presque le double de celui qui est inscrit dans le Plan.

M. Pierre Massenet, dans une communication faite récemment, devant l'Académie des sciences morales et politiques, faisait observer que l'immigration contribue pour près de

50 p. 100 à notre croissance démographique et que le groupe des étrangers croît dix fois plus vite que le groupe des Français de souche.

Je ne dis pas que l'immigration n'est pas utile, mais je dis qu'elle a cessé d'être un phénomène marginal dans notre vie nationale. Il faut donc en débattre sans passion, mais aussi sans démagogie et avec lucidité.

La main-d'œuvre étrangère n'est pas seulement présente dans certains secteurs où l'on trouve peu de Français à recruter : bâtiment, travaux publics, etc... C'est dans presque toutes les branches industrielles qu'on assiste à une substitution partielle de la population ouvrière nationale par des immigrants. Entre 1962 et 1968, sur trois emplois créés dans l'industrie, un emploi a été occupé par un étranger.

Autre remarque : l'immigration d'origine européenne tend à disparaître à l'exception des Portugais. Elle est relayée par un courant en provenance d'Afrique du Nord, d'Afrique noire et, depuis peu, de Turquie. Or, ces ouvriers posent des problèmes d'assimilation sociale infiniment plus graves.

On dénonce avec raison les conditions lamentables d'hébergement de ces travailleurs. Mais il faut dire que ceux-ci, dans leur désir d'épargner pour préparer leur réintégration dans leur pays d'origine, ne sont guère disposés, en général, à accepter le prix du logement payé par les ouvriers français. Toutes proportions gardées, ils sont un peu — et cela ne manque pas d'être assez comique — dans la situation du colon européen d'autrefois qui partait faire fortune outre-mer !

M. Jean Filippi, rapporteur. Très bon !

M. Edouard Bonnefous. Je ne leur reproche pas. Mais il faut en tirer les conséquences logiques. En particulier, si l'on veut intensifier l'immigration, il faudrait que l'on puisse consacrer à la construction de logements appropriés des crédits sensiblement plus importants.

Il faut savoir que, si le mouvement actuel s'amplifie, si l'on continue à faire appel à des travailleurs sans formation et difficilement assimilables, un sous-prolétariat étranger flottant va se former. Il se constitue déjà en îlots de peuplement concentrés dans quatre ou cinq régions du territoire, et je vous garantis que celle que je représente en subit les conséquences. Les problèmes de coexistence avec la population nationale ne se posent pas partout, mais ils se posent parfois lorsque la densité du peuplement étranger est trop importante.

Cette situation n'est peut-être pas encore explosive, mais elle aboutira fatalement à de graves tensions. On peut craindre, en outre, que des mouvements révolutionnaires ne cherchent à jeter systématiquement de l'huile sur le feu. C'est un risque politique qu'un gouvernement ne peut minimiser — et je suis sûr qu'il ne le fait pas.

Il y a enfin un risque économique. Le recours à une main-d'œuvre non spécialisée, et 70 p. 100 des travailleurs étrangers sont dans ce cas, est souvent une solution de facilité, qui permet — et c'est très dangereux — de différer la modernisation des équipements industriels. De ce point de vue, on peut se demander dans quelle mesure l'accroissement de la main-d'œuvre étrangère est compatible avec l'objectif prioritaire de l'industrialisation figurant dans le Plan.

On me dira que l'Etat n'est peut-être pas en mesure de maîtriser l'immigration. Depuis 1962, il semble que l'on ait renoncé à toute idée de sélection et que l'on pratique le vieux laissez-faire laissez-passer c'est le cas de le dire. C'est une erreur que l'Angleterre a commise entre 1950 et 1961 et qu'elle regrette aujourd'hui.

Il m'apparaît donc souhaitable que, dans sa version définitive, le VI^e Plan cerne de plus près le problème de l'immigration, que les objectifs soient mieux définis et que les moyens à mettre en œuvre soient précisés et évalués. Si nous devons avoir une politique de l'immigration, qu'elle soit officielle et non plus clandestine !

Je conclus. Ce plan est surtout une déclaration d'intentions et ses objectifs manquent, ainsi que l'a dit Edgar Faure à l'Assemblée nationale, « de ligne efficace de stratégie entre les idées et leur application ».

On a dit du Plan qu'il était une « ardente obligation ». La formule est plaisante, mais d'une vérité très relative. Je n'en finirais pas de relever les espérances sur lesquelles repose le Plan, espérances qui s'appuient sur des chiffres très contestables, comme je l'ai dit, d'autant que la réalisation partielle du plan précédent permet de se demander si c'est vraiment une « ardente obligation ».

Comment croire qu'un million d'emplois nouveaux suffiront à bloquer l'effectif des chômeurs au chiffre de 340.000 quand 500.000 agriculteurs s'apprêtent à refluer vers les villes ?

Comment croire à un allègement des impôts quand tout le monde sait — exception faite des planificateurs, muets sur ce point — que le déficit du budget social sera en 1975 de quel que 18 milliards de francs ?

Comment croire que les vastes travaux souhaités par les auteurs du Plan s'accompliront dans les délais prescrits par eux et surtout aux prix annoncés par eux quand le Gouvernement ne parvient ni à conclure des « contrats » de longue durée avec ses « partenaires sociaux » ni à ralentir la dégradation de la monnaie ?

Les gouvernements eux-mêmes, après avoir affirmé très solennellement à l'occasion de chaque plan : « Voilà mes intentions pour cinq ans », s'empressent de transformer les conditions générales de notre économie, de bouleverser volontairement les prévisions soigneusement établies en prenant des décisions successives et inattendues qui engagent lourdement les finances publiques.

Une prévision de hausse des prix contredite par les résultats depuis vingt-cinq ans, la hausse des prix plaçant, hélas ! la France en tête des pays européens, une pression fiscale et parafiscale qui est une des plus fortes des pays industriels, une expansion qui ne pourra être obtenue en raison des réticences de l'épargne, une épargne nationale découragée par l'érosion monétaire permanente depuis un quart de siècle, qui explique l'atonie du marché financier français, une épargne étrangère pénalisée de façon excessive ainsi que l'a souligné M. Armengaud au nom de la commission des finances, telles sont les raisons pour lesquelles, craignant que le financement du Plan ne puisse être assuré que par une nouvelle dose d'inflation, je ne partage pas les conclusions optimistes que le Plan nous propose. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. M. de Montalembert, qui devait prendre la parole maintenant, a dû se rendre à la commission des finances et il vous prie de l'excuser. Il m'a demandé d'être rayé de la liste des orateurs et inscrit pour expliquer son vote.

La parole est à M. Chatelain.

M. Fernand Chatelain. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me contenterai, à ce moment du débat, d'intervenir sur un aspect particulier du VI^e Plan, le problème des équipements collectifs.

Le Gouvernement fait beaucoup de bruit autour de ses prévisions en matière d'équipements collectifs dans le VI^e Plan, d'une part, pour essayer d'endiguer les manifestations de mécontentement que le retard dont nous souffrons dans ce domaine a créées et, d'autre part, pour donner l'impression de faire plus alors qu'en ce qui concerne les équipements sociaux collectifs il va faire moins encore.

En effet, il convient de distinguer les équipements sociaux, comme les écoles, les hôpitaux, les crèches, les stades, et ceux qui sont nécessaires à la production et à la réalisation du profit, comme les infrastructures portuaires, les transports, les télécommunications, etc. La démagogie officielle joue sur cette ambiguïté. Ainsi parle-t-on de croissance des équipements collectifs, alors que seuls les équipements utilisés par les monopoles jouiront d'un financement important et, de ce fait, quel que soit le degré de réalisation des équipements collectifs, les équipements sociaux seront en tout état de cause sacrifiés.

Pour illustrer l'orientation et les méthodes du VI^e Plan, il suffit de prendre l'exemple du logement. Les chiffres annoncés sont de 510.000 logements construits par an, dont 315.000 logements économiques et sociaux, prévisions qui sont d'ores et déjà en dessous des besoins.

Mais on apprend par ailleurs que la caisse des dépôts et consignations, qui finançait jusqu'ici une grande partie du secteur immobilier à destination sociale, va être appelée à financer les groupes industriels, d'où un grave problème qui met en cause, dès le départ, les objectifs du Plan en matière de logement.

On apprend aussi que l'épargne-logement va être considérablement développée grâce à des dispositions nouvelles, de façon, nous dit-on, « à développer l'offre pour les moins solvables ». Il s'agit par là de la faire jouer pour les logements vétustes, que les sociétés immobilières ont plus intérêt à vendre qu'à louer, l'aide à la rénovation de l'habitat ancien aidant à les vendre à bon prix.

Ce que l'on veut, c'est baptiser « logements économiques et familiaux » des constructions de mauvaise qualité du secteur privé, que les mal-logés seront contraints d'acheter en raison de l'impossibilité pour eux de se procurer un logement neuf, les prix, les coûts en étant exorbitants.

Source de profits substantiels pour les promoteurs immobiliers, les patrons du bâtiment, les banques assurant les crédits, ces achats de logement par les mal-logés peu fortunés, qui aboutissent dans tous les cas à une dégradation de leur pouvoir d'achat, peuvent difficilement passer pour un élément supplémentaire de leur niveau de vie.

La nouveauté du VI^e Plan consiste dans le fait qu'il introduit une sélectivité dans la programmation des équipements collectifs. Les infrastructures dont les grandes sociétés industrielles ont besoin pour le développement de leurs activités accapareront la plus grande part des crédits. Ainsi, va encore se trouver

aggravée à l'intérieur d'une même enveloppe globale la pénurie des crédits d'équipement et de fonctionnement pour l'éducation la santé, les sports, etc.

La politique de « privatisation » accélérée poursuit des objectifs qui contribueront au même résultat. Les capitaux privés ont accès aux activités rentables, autoroutes, téléphone ; la « privatisation » de l'enseignement et de la formation permet d'échapper partiellement aux normes pédagogiques, de diminuer le coût budgétaire, d'adapter étroitement la formation aux besoins immédiats de main-d'œuvre, de rentabiliser cette activité privée par un large financement public.

Au niveau des chiffres, la fourchette retenue pour le VI^e Plan est de 8 à 9 p. 100 par an en volume pour l'ensemble des équipements collectifs. Compte tenu du taux affecté aux télécommunications, cela correspond pour le reste à une diminution de la croissance annuelle par rapport aux prévisions correspondantes du V^e Plan, qui n'ont même pas été réalisées.

Le pourcentage d'accroissement des autorisations de programme de 1971 par rapport à 1970 se situe d'ailleurs, dès le départ, au-dessous de l'hypothèse basse. Les crédits concernant le téléphone, les transports et le développement urbain sont au-dessus, mais le logement est au-dessous, les crédits pour l'enseignement, le sport, la santé également.

Ces chiffres portent à réfléchir et, pourtant, l'année 1971 est encore considérée comme une année favorable et l'on risque, par conséquent, de voir se reproduire le processus constaté pendant le V^e Plan. Non seulement les équipements sociaux prévus sont très insuffisants, mais les prévisions ne seront pas réalisées, alors qu'au contraire les prévisions d'investissements favorables au développement des activités des plus grosses sociétés industrielles et bancaires, certains équipements d'infrastructure et surtout les investissements industriels privés seront atteints et peut-être dépassés. Ce type de sélectivité, pratiquée de longue date au Japon, tend à s'exercer maintenant en France avec une efficacité croissante, mais au détriment des conditions d'existence de la majorité de la population.

Le retard en équipements sociaux collectifs dont souffre cruellement notre pays va donc encore s'accroître au cours du VI^e Plan. On comprend donc que, dans ces conditions, les enseignants, les parents d'élèves réclament avec force plus de crédits pour l'école et agissent pour y parvenir. Il en est de même pour tous ceux qui veulent voir pratiquer une politique sociale du logement, améliorer l'équipement hospitalier, l'équipement sportif, les conditions de transport.

Cette insuffisance des crédits dans tous les domaines qui sont décisifs pour répondre aux besoins croissants de la population laborieuse, aux besoins aussi de l'économie française est cause de mécontentements profonds qui s'expriment de plus en plus nettement et avec de plus en plus de force. Ils ne pourront qu'aller en s'accroissant au cours du VI^e Plan, jusqu'au moment où l'action de tous ceux qui ne veulent pas subir les conditions de cette orientation voulue par le VI^e Plan sera assez forte pour imposer un changement d'orientation fondamental à la politique française et pour donner au nouveau plan de développement un contenu social qu'il n'a pas et ne peut avoir en raison de l'orientation qui a présidé à son élaboration.

Ce n'est pas en faisant jouer un rôle plus important à la police dans l'application de la politique gouvernementale que l'on règlera les problèmes qui se posent en France. Le Pouvoir, nous a-t-on dit hier, a choisi d'être dur. C'est en consacrant la production à la satisfaction des besoins de la population et non à ceux de quelques-uns que nous pourrions obtenir des changements, des améliorations. Mais cela exige que la direction de l'économie soit entre les mains de la nation et non pas de quelques magnats, et ce n'est pas du Gouvernement que nous pouvons attendre cette orientation. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. d'Andigné.

M. Hubert d'Andigné. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un editorialiste écrivait récemment : « Au fond, c'est le meilleur des plans décevants. » En la forme, cette appréciation un peu sévère rejoint assez bien les critiques qui, de tous côtés, ont été déjà formulées et explique le déséquilibre entre la définition des objectifs fondamentaux et l'imprécision des mesures pratiques et des moyens financiers pour y parvenir.

Pour certains, cela résulte de la difficulté de concilier système de planification et économie de marché, mais, pour notre part, nous ne partageons pas cette analyse.

Ce Plan dégage des lignes de force qui ont toutes pour dénominateur commun l'industrialisation accélérée de l'économie française. Cette finalité, mise exclusivement en avant lors de la phase d'élaboration du Plan, avait soulevé, on s'en souvient, l'inquiétude de l'agriculture, consciente du risque qu'elle courait de « faire les frais de la croissance industrielle », à tel point que de nombreux observateurs ont même parlé de « processus de liquidation de l'agriculture ».

Aujourd'hui, l'impression est peut-être moins défavorable à la suite de la multiplication des déclarations apaisantes, mais il n'en demeure pas moins que ce VI^e Plan n'offre que de faibles garanties aux agriculteurs.

Pour que l'agriculture continue à affirmer sa capacité concurrentielle et sa vocation exportatrice, le VI^e Plan insiste tout particulièrement sur l'orientation des productions et sur l'organisation des producteurs. Ces objectifs rejoignent les préoccupations de la profession, mais leur esquisse appelle des remarques.

En effet, les mesures préconisées en matière d'orientation des productions dépendent de décisions de Bruxelles ; une inconnue importante demeure donc quant à leur réalisation effective lorsque l'on connaît les difficultés pour concilier, au conseil des ministres de Bruxelles, les intérêts souvent contradictoires des Etats membres.

Par ailleurs, les mesures envisagées en matière d'organisation peuvent être jugées de façon positive. Mais la mise en œuvre effective de cette politique exigera des modifications importantes. La loi d'orientation agricole ne fait aucune distinction entre les différents degrés de l'organisation des producteurs. De plus, l'octroi du label « groupement de producteurs » donne des avantages supplémentaires à la personne morale qui reçoit la reconnaissance et non pas directement aux agriculteurs qui y adhèrent.

Tout un travail de précision et de clarification demeure donc à entreprendre : définition des critères de reconnaissance, des aides réservées aux producteurs adhérant à l'organisation, de la politique contractuelle, etc.

A côté de ces aspects positifs, le VI^e Plan comporte des lacunes importantes, au niveau de la politique envisagée. Il en est ainsi, notamment, du problème de la régionalisation de la politique agricole. Or il est clair que la diversité des situations régionales implique une plus grande diversification quant aux moyens de cette politique agricole. De plus, le problème du financement des exploitations agricoles n'a pas été abordé ; pourtant, il est d'un intérêt primordial.

Plus généralement, l'absence de définition d'une politique des revenus dans le VI^e Plan se traduit, du point de vue des agriculteurs, par la suppression de toute programmation, en valeur, du revenu agricole et, à ce sujet, on ne peut qu'adhérer aux propositions qui ont été faites tendant à ce que la rencontre annuelle Gouvernement-profession s'accompagne « d'un engagement des pouvoirs publics de garantir une progression du revenu des agriculteurs ».

Cela serait particulièrement nécessaire quand on sait que le niveau des prix agricoles dépend étroitement des décisions des pouvoirs publics et nul n'ignore combien on a tendance à peser en priorité sur eux en période inflationniste.

Leur fixation sur le plan communautaire fait qu'ils échappent en partie à la planification et on peut, avec raison, s'interroger sur l'attitude de la délégation française à Bruxelles si les objectifs fondamentaux du VI^e Plan en matière de prix apparaissent compromis.

Une des plus graves lacunes de ce Plan touche à la politique des équipements du secteur rural. En effet, le montant des autorisations de programme prévu pour l'ensemble du secteur rural est de 9,8 milliards de francs. Ce niveau est très proche de l'hypothèse basse, 9,5 milliards, alors que même l'hypothèse haute, 11,1 milliards, ne permettrait pas certainement de satisfaire l'ensemble des besoins d'équipement de l'agriculture.

En effet, cette enveloppe est destinée à couvrir, non seulement les équipements productifs agricoles, mais aussi les équipements destinés à l'amélioration du cadre et des conditions de vie dans le milieu rural, ainsi que ceux relatifs aux industries agricoles et alimentaires.

De plus, aucune action de ce secteur ne fait l'objet d'une déclaration de priorité de la part du Gouvernement. Enfin, il est envisagé de ramener ce montant à 9,3 milliards au cas où la situation économique l'exigerait.

Pour les équipements productifs agricoles, le chiffre de quatre milliards a été retenu, ce qui correspond à l'hypothèse haute, mais il ne représente toutefois que 80 p. 100 des prévisions du V^e Plan en francs constants.

En revanche, les crédits destinés à l'espace rural et aux industries agricoles et alimentaires se situent au-dessous de l'hypothèse basse alors que l'on connaît, d'une part, les insuffisances des équipements collectifs ruraux et la croissance probable du poste « Protection de la nature et environnement » et, d'autre part, les faiblesses des industries agricoles et alimentaires qui vont être soumises à une concurrence accrue du fait de l'élargissement de la Communauté et qui sont pourtant considérées comme un des secteurs prioritaires du VI^e Plan.

On est bien obligé, malheureusement, de constater que ce n'est pas au cours de ce VI^e Plan que se résorbera le sous-équipement

rural et, pour ne parler que de mon département, il faudra peut-être attendre le VII^e Plan pour régler ne serait-ce que des problèmes d'électrification et d'adduction d'eau.

Comment, dans ces conditions, espérer maintenir des agriculteurs à la terre si on leur refuse finalement la possibilité de devenir de véritables chefs d'entreprise moderne ?

Comment, dans ces conditions, s'étonner de l'attraction des grands centres auprès de personnes dynamiques que l'on voudrait garder à la terre mais qui, finalement, trouveront en ville des moyens que l'on refuse délibérément à la campagne ?

Ainsi, l'examen tant de la politique envisagée que du niveau des moyens financiers dégagés, peut faire douter de la possibilité d'atteindre les objectifs principaux du VI^e Plan en matière agricole. En particulier, sera-t-il possible à la fois de donner à l'agriculture française la prépondérance au sein du Marché commun et de permettre aux exploitations de conserver leur caractère d'entreprises familiales à responsabilité personnelle ?

Le Plan prévoit, d'ici à 1975, une diminution de la population active agricole de 4,20 p. 100 par an et un exode des jeunes qui peut être évalué à 160.000. On peut douter de leurs réelles possibilités de réinsertion en raison de l'absence de débouchés dans les zones à prédominance rurale, et ce malgré les options rassurantes.

En effet, le coût croissant de l'aménagement de la région parisienne et des grandes métropoles et le lancement de politiques nouvelles en matière d'urbanisation ne vont-ils pas compromettre le développement des villes moyennes ?

De plus, les villes nouvelles qui poussent à la périphérie des grands centres, et particulièrement de l'agglomération parisienne, n'ont plus de « dortoirs » que le nom car on tend de plus en plus à créer sur place des emplois industriels et des emplois dans le secteur tertiaire. Cela se fait au détriment de régions comme l'Ouest...

M. Jacques Descours Desacres. Très bien !

M. Hubert d'Andigné. ...où, en raison de la diminution des débouchés, on vient ponctionner la main-d'œuvre, et ce contrairement aux promesses qui avaient été formulées. Cet état de fait compromet gravement la décentralisation et ne manque pas de nous inquiéter.

Ne va-t-on pas donner, au détriment des régions de l'Ouest, priorité aux régions industrielles à reconverter qui, d'une part, connaissent une concurrence accrue des régions frontalières plus dynamiques et, d'autre part, disposent déjà de structures d'accueil pour de nouvelles industries ?

Cette mutation de l'agriculture va accroître ses répercussions sur le plan social et c'est pourquoi on ne peut que se réjouir de la réaffirmation du « principe d'une contribution de la collectivité au financement du régime social agricole » et accepter la solidarité en matière de cotisation au sein même de la profession. Il ne s'agit pas, d'ailleurs, d'une innovation car le budget annexe des prestations sociales agricoles de 1971 tient déjà largement compte de cette nécessaire solidarité professionnelle.

Toutefois, cette solidarité ne peut s'envisager à l'aide de ressources circonstanciées qui, à terme, risqueraient de remettre en cause le système cohérent qui fonctionne à l'heure actuelle.

Ce Plan que nous discutons met l'accent sur le déficit croissant des dépenses de santé mais, dans le même temps, les statistiques laissent apparaître des taux de mortalité variables en fonction de la situation économique et professionnelle. Ainsi, les agriculteurs appartiennent à la catégorie où le taux de mortalité est le plus fort. Cela va directement à l'encontre des idées toutes faites selon lesquelles, en agriculture, l'état de santé est meilleur. Ces disparités socio-professionnelles s'accompagnent de disparités régionales qui mettent en lumière, dans bien des cas, un réel sous-équipement médical.

Un effort de remise en ordre est envisagé avec le souci que l'augmentation des dépenses de santé s'accompagne d'une protection plus efficace, tout en restant dans des proportions supportables par la collectivité.

On ne peut qu'être d'accord avec les lignes directrices quand il s'agit de concentrer l'effort sur la lutte contre certaines grandes affections, de développer la prévention, d'humaniser les hôpitaux, de développer la coopération entre les établissements hospitaliers.

Malheureusement, l'enveloppe accordée, 12.400 millions, très éloignée des propositions de la « commission santé » et donc des besoins, permet d'être sceptique quant à l'efficacité du VI^e Plan en ce qui concerne la santé.

Au demeurant, cela est particulièrement vrai en Basse-Normandie, où l'enveloppe attribuée au secteur « santé », dans l'hypothèse la plus favorable, permettra d'envisager le financement d'un seul hôpital qui pourrait d'ailleurs être remis en cause si la prise en charge du C. H. U. et du centre anticancéreux de Caen n'était pas assurée au plan national.

Ce Plan sans éclat suscite commentaires et critiques. Pour ma part, je me suis borné à une analyse très partielle, mais il n'en demeure pas moins que, du point de vue général, je m'interroge, comme beaucoup, sur la crédibilité de ce Plan dans le contexte économique actuel. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. David.

M. Léon David. Monsieur le ministre, monsieur le président, c'est également sur la situation en agriculture à l'ouverture du VI^e Plan que le groupe communiste du Sénat veut présenter quelques brèves observations.

Le V^e Plan n'a rien apporté de positif à l'agriculture française. La situation des exploitations familiales notamment s'est considérablement aggravée durant ces cinq années et les manifestations, les mouvements, les actions ont exprimé la colère dans nos campagnes. Aussi, soyez-en convaincu, monsieur le ministre, le VI^e Plan et ses options ne reçoivent pas du tout l'accord du monde agricole.

Par quoi celui-ci se caractérise-t-il ? Par une nouvelle concentration des terres et une diminution importante des producteurs.

Selon les prévisions effectuées, la population active agricole, qui représentait 15 p. 100 de la population active totale en 1968, diminuerait entre 1968 et 1975 au rythme annuel de 4,2 p. 100 et ne représenterait plus à la fin du VI^e Plan que 11 p. 100 de la population active totale, soit 2.260.000 actifs. Le nombre d'exploitations diminuera d'environ 38.000 par an ; la taille moyenne de l'exploitation française passant de 19 à 23 hectares entre 1967 et 1975.

De 1971 à 1975, cent mille fils et filles de nos campagnes ne pourront s'orienter vers la profession agricole.

Le VI^e Plan prévoit que seuls les agriculteurs qui sont compétitifs pourront bénéficier de l'aide de l'Etat, que la sélectivité s'opérera sévèrement et que seuls les agriculteurs organisés, mais acceptant les conditions imposées, seront subventionnés.

Les exploitants familiaux ne pourront souscrire à ces conditions, car même leurs groupements en coopérative ne pourront le leur permettre. En effet, la coopération n'est ni encouragée, ni aidée par le pouvoir dont le seul souci est l'industrialisation de l'agriculture au seul bénéfice du grand capital dont la mainmise s'étend de l'accaparement des terres aux industries de transformation, au détriment des coopératives.

Pour ce faire, l'interpénétration des capitaux français et étrangers se développe, quand ce ne sont pas exclusivement des capitaux étrangers qui se chargent de l'opération.

De plus en plus le trafic des importations pèse sur notre agriculture familiale, faisant tomber dangereusement les prix français, sans que pour autant les consommateurs bénéficient de ces chutes.

La spéculation va bon train, les clauses de sauvegarde ne sont ni appliquées ni respectées. Etes-vous sûr, monsieur le ministre, que des produits de pays tiers, même pas associés au Marché commun, ne pénètrent pas en France par le canal de pays du Marché commun ?

Cela ajouté à la faiblesse de crédits prévus pour l'équipement de l'agriculture, pour le secteur rural, pour l'enseignement agricole, pour le secteur social fait que le VI^e Plan, continuant et aggravant la politique suivie par le V^e Plan et les précédents, ne peut être accepté par les intéressés. Pour que le VI^e Plan atteigne ce but, il faut, dites-vous, qu'il soit accepté par les couches laborieuses et sociales de France. J'ai l'impression très nette que vous passez à côté.

Il n'est pas coutume que les victimes aiguissent les armes qui les frappent. Les paysans français, ceux qui peinent, ont été profondément déçus par les orientations des plans précédents, qui sont l'image de votre politique. Les jeunes paysans en particulier sont fortement mécontents. Ce que vous leur présentez pour cinq ans et que nous, communistes, ne voterons pas, n'est pas de nature à les rassurer, bien au contraire.

Vous leur proposez de se reconverter. Mais dans quel secteur ? N'est-ce pas déjà le cas pour de nombreux travailleurs des autres branches d'activité de notre économie ? Alors que vont-ils devenir : chômeurs, masse de manœuvres ? La question est posée. Qu'en pensez-vous ? (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Guy Petit. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Guy Petit.

M. Guy Petit. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues la brève intervention que j'ai décidé de faire à ce moment du débat a un double objet.

Je présenterai une première observation en ce qui concerne la manière dont le Plan est présenté au Parlement. Sur ce Plan, que nous ne pouvons connaître que dans l'espace de quelques jours, voire de quelques heures, le Gouvernement nous demande un vote : nous devons approuver ce Plan ou le désapprouver.

Personnellement, je crois qu'il serait beaucoup plus rationnel de demander, purement et simplement, au Parlement de prendre acte du Plan qui été élaboré par le Gouvernement, puisqu'il

nous est très difficile de donner notre caution à un ensemble qui comporte des aléas. Si je me résigne à voter pour, ce sera en raison de la volonté dont a fait preuve M. le ministre de parvenir, autant que faire se peut, à l'exécution de ce Plan.

Ma deuxième observation porte sur un élément particulier de l'exécution du VI^e Plan. J'avoue que j'ai été un peu choqué et effaré lorsqu'est venu en discussion devant le Parlement le projet de loi sur la création de villes nouvelles. Cette création de villes nouvelles va s'engager et se poursuivra tout au long du VI^e Plan. Chaque fois qu'une opération particulière sera lancée, elle provoquera dans les disponibilités de l'Etat, en matière d'aménagement urbain et d'aménagement rural, un véritable préciput, si je puis dire, en faveur de ces villes. Il est bien évident que ces opérations ne pourront être arrêtées en cours de route et qu'elles coûteront très cher. Des avances seront faites par l'Etat et on nous a dit qu'elles seront récupérées au fur et à mesure que les populations occuperont ces villes nouvelles. Or, nul ne sait quand cette récupération aura lieu. Encore faudrait-il être certain que ces villes nouvelles bénéficieront de la faveur des populations qui accepteront de vivre dans cinq ou six nouveaux Brasilia, ou dans des villes dont chacune représente une dizaine de Sarcelles.

Admettons cependant qu'une récupération soit possible. Etant donné le temps qui est nécessaire pour réaliser techniquement ces opérations, cette récupération des avances de l'Etat ne pourra intervenir que vers la fin du VI^e Plan. Dans l'intervalle, il faudra faire appel aux disponibilités de l'Etat. Elles ne sont pas infinies. Je crains donc qu'il ne reste plus rien pour réaliser ce qui me paraît essentiel dans l'aménagement du territoire, c'est-à-dire le développement et la mise en état des villes de 50.000 à 150.000 habitants, qui sont nombreuses dans notre pays et qui ont un besoin urgent de se restructurer. Je crains également que l'aménagement rural ne souffre de cette politique.

M. Descours Desacres. C'est l'évidence même !

M. Guy Petit. Ce pari sur les villes nouvelles est un pari aventureux, parce qu'on ne sait pas encore si les populations feront un accueil favorable à ces créations. Quand on leur dira : allez habiter à Cergy-Pontoise, où tout a été conçu de la manière la plus rationnelle, iront-elles ? J'ai dans mon département l'exemple d'une petite zone à urbaniser en priorité aménagée selon les directives du ministère de la construction. On a vu trop grand et la population répugne à s'y installer, à tel point que 600 logements de type H. L. M. ne sont pas occupés, alors qu'ils sont finis depuis deux ans.

Je me demande dans ces conditions quel va être le résultat de cette opération « villes nouvelles ». On ne peut compter sur les collectivités locales, et ce sera ma conclusion, pour les financer. Nous sommes de nombreux maires ici à exercer nos fonctions depuis de longues années. J'ai personnellement vingt-six ans de mandat. Nous savons comment s'articulent le budget et les finances des collectivités locales. Il ne suffit pas de nous dire à ce sujet qu'une réforme est en cours. Nous savons sur quoi elle débouchera. Si elle est bien faite, elle aboutira probablement à une meilleure justice distributive entre les contribuables, mais elle ne nous apportera aucune ressource nouvelle. Or, il faudrait aux collectivités locales des ressources nouvelles massives parce que, si la loi du 6 janvier 1966 nous a donné un rendement meilleur que celui de la taxe locale, nous nous apercevons que cela suffit à peine à couvrir les augmentations de frais de fonctionnement. Voilà où nous en sommes. Monsieur le ministre, ne va-t-on pas prendre un engagement irréversible en se lançant dans ces opérations de villes nouvelles ? N'allons-nous pas hypothéquer gravement tous les aménagements urbains et ruraux tout au long du VI^e Plan ? (*Applaudissements au centre, à droite et sur certaines travées à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, hier soir j'avais indiqué que je souhaitais être libre vers onze heures pour assister à une cérémonie où ma présence était indispensable. Finalement, les discours de ce matin ont été moins nombreux et plus brefs que je ne l'avais prévu.

Je répondrai seulement à M. Guy Petit. Il a annoncé son vote favorable en raison des éléments positifs contenus dans le Plan, tout en émettant des réserves pour ce qui lui paraissait beaucoup plus discutable. Il a ajouté : il vaudrait mieux simplement prendre acte du Plan. Je vais donc m'expliquer sur la procédure.

Comme vous le savez, vous aurez à voter cet après-midi sur un projet de loi comportant un article unique. Celui-ci tendant à l'approbation unique du VI^e Plan, il est difficile d'y apporter des amendements. Ceux que vos commissions ont déposés concernent le rapport et ses annexes.

Mon désir est très grand de vous donner satisfaction sur un certain nombre de points. Aussi déposerai-je à cet effet une

lettre rectificative pour tenir compte des arguments qui m'ont paru essentiels parmi ceux qui ont été présentés dans ce débat.

Il va de soi que je ne peux pas tout retenir. Il va de soi aussi que, dans ce Plan, je suis un peu enfermé moi-même comme dans un corset, et que je dois essayer de sauvegarder, comme je l'ai fait à l'Assemblée nationale, un certain nombre d'équilibres. Mais je voudrais aller au-devant de vous.

Je vous demande donc le temps nécessaire pour préparer une lettre rectificative qui, sur certains points, vous donnera des apaisements.

Au début de l'après-midi, je prendrai la parole pour répondre aux rapporteurs sur les points particuliers qu'ils ont soulevés.

Je répondrai également à ceux qui ont parlé au nom de leurs groupes respectifs, de même que, autant que faire se pourra, à l'ensemble des orateurs qui sont intervenus. Ce faisant, je serai amené à donner quelques explications au sujet de la lettre rectificative que je compte déposer sur le bureau du Sénat.

Cette lettre, je ne la déposerai cependant qu'après la discussion des amendements, afin que ceux-ci puissent être commentés et développés, afin que j'aie éventuellement la faculté de m'expliquer moi-même et d'en demander la réserve — je me permets de vous l'annoncer dès maintenant — mais dans des conditions telles, je le répète, que je sois amené, dans le courant de l'après-midi, sur des points que je considère comme très importants, à faire un pas vers vous. (Applaudissements.)

M. Jean Filippi, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean Filippi, rapporteur. Monsieur le ministre, le Sénat sera sensible à votre volonté de déposer une lettre rectificative, mais vous permettrez au rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan de solliciter de votre bonne volonté, qui est grande, un peu plus encore.

Il est certains points sur lesquels vous ne pouvez pas renverser la politique du Gouvernement. Vous ne pourrez pas nous dire que vous allez porter le taux de croissance annuel de la production intérieure brute à 6,5 p. 100. Vous ne pourrez pas nous dire que vous allez réduire la pression fiscale à 39 p. 100. Vous ne pourrez pas nous dire que vous allez dorénavant calculer l'amortissement fiscal sur la valeur de remplacement. Vous ne pourrez pas nous dire que l'indexation des emprunts sera autorisée.

Nous voudrions cependant que, sur ces points très importants, vous nous donniez des rendez-vous.

En ce qui concerne le taux d'expansion de 6,5 p. 100, le rendez-vous tout naturel me paraît être celui de l'examen du Plan à mi-parcours. Je pense que vous ne verrez pas d'inconvénient à nous le fixer.

Pour ce qui est des problèmes dépendant plus du ministère des finances que de celui que vous dirigez, le ministre des finances ne pourra pas refuser, au moment du vote de la loi de finances, de s'en expliquer avec nous. Il serait donc peu gênant, me semble-t-il, que, sur ce point, vous nous renvoyiez à l'examen de la loi de finances.

A propos de l'Europe, je ne pourrai pas être très exigeant. Le moment est sans doute mal choisi, lorsque l'Angleterre voit s'ouvrir devant elle les portes du Marché commun, lorsqu'elle voit son opinion s'élever contre cette idée, pour demander au Gouvernement de faire une déclaration sur ce point. Je crois que M. le Président de la République a prononcé quelques mots à ce sujet, hier soir, à la télévision ; pour ma part, je n'oserais pas vous demander quoi que ce soit sur la politique européenne. Néanmoins, si vous pouviez faire une déclaration à ce sujet, je suis persuadé que le Sénat en serait fort satisfait.

M. André Armengaud, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. André Armengaud, rapporteur pour avis. Monsieur le président, je partage entièrement l'opinion de M. Filippi sur la nécessité d'un double rendez-vous. Je ne parlerai pas de celui de 1973, me bornant à évoquer celui de l'automne.

Vous avez soulevé, en effet, monsieur Filippi, des problèmes que la commission des finances suit avec beaucoup d'intérêt. J'ai moi-même proposé depuis des années, à l'occasion de l'examen du budget — notamment celui de l'industrie — que l'on veuille bien examiner la question du calcul de l'amortissement sur la valeur de remplacement et celle de la réévaluation des bilans ou de leur rajustement en fonction de l'érosion monétaire. Il est essentiel qu'à la rentrée parlementaire ces questions soient évoquées. C'est le deuxième rendez-vous que vous avez demandé, mais qui sera le premier dans le temps.

Je demande seulement à M. Bettencourt de bien vouloir prier ses collègues du ministère des finances d'assister, à la rentrée, à des séances de travail sérieuses des commissions des affaires économiques et des finances réunies, au cours desquelles ces questions seraient examinées. Il est, en effet, agaçant et même très déprimant d'exprimer des opinions sérieuses fondées sur une documentation et une connaissance des industries françaises et étrangères et de nous entendre répondre régulièrement par le ministère des finances : ce n'est pas dans le programme de nos préoccupations immédiates, ce n'est pas une solution aux problèmes !

Il ressort de la lecture de l'article de M. Lionel Stoleru, paru dans *Le Monde* d'hier soir, sur les impératifs du développement industriel, que les problèmes évoqués par M. Filippi sont fondamentaux.

Je vous demande donc, monsieur Bettencourt, de bien vouloir insister auprès de vos collègues pour que, avant notre rendez-vous en séance publique, ils consentent à participer au moins à des discussions sérieuses devant nos commissions et qu'ils veuillent bien nous répondre autrement que par des échappatoires. (Applaudissements.)

M. le président. Après l'intervention de M. le ministre, le Sénat voudra sans doute suspendre ses travaux jusqu'à quinze heures. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures cinq minutes est reprise à quinze heures cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI^e Plan de développement économique et social.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. le ministre délégué.

M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, depuis que le rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan a ouvert le débat, mercredi, avec l'autorité et la compétence que nous lui connaissons tous, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les orateurs qui se sont succédé à cette tribune, les exposés si précis et si complets de vos rapporteurs, MM. Armengaud, de Bagneux, Chauvin, Vérillon, Pelletier, Gravier et les interventions des quelque trente sénateurs qui sont venus exposer leurs vues, soit au nom de leur groupe, soit en leur nom propre. Leur nombre et leur qualité illustrent, s'il en était besoin, l'importance de ce débat. Et il m'appartient de leur répondre.

Vous comprendrez qu'il ne me soit pas possible de répondre individuellement, et sur tous les points soulevés, à chacun des intervenants, ou alors, il me faudrait monopoliser cette tribune pendant un certain nombre d'heures supplémentaires. Et je doute que votre attention, si indulgente soit-elle, y consentirait longtemps. Mais Paul Valéry disait fort justement, et M. Jean Aubin a eu raison de le rappeler hier soir, que « nos vrais ennemis sont silencieux ». Je ne serai pas silencieux vis-à-vis du Sénat, car je tiens à répondre en détail aux questions les plus importantes qui ont été soulevées devant cette assemblée, et vous savez qu'elles sont nombreuses.

Si je tiens à le faire, c'est parce que j'ai toujours voulu que ce débat, fondamental pour l'avenir de notre pays au cours des cinq prochaines années, soit aussi complet et aussi clair que possible. Certains membres de cette assemblée se plaignaient hier — et je l'ai reconnu, non sans raison — des conditions de travail de cette fin de session. J'espère que vous serez tous d'accord pour admettre qu'en ce qui concerne le Plan, le Gouvernement a tout fait pour ouvrir largement le débat.

Voilà près d'un mois et demi — puisque votre assemblée a pu prendre connaissance du Plan dès le 3 mai dernier — que vos commissions ont été en mesure de travailler de façon approfondie sur le rapport du Gouvernement et elle l'ont fait avec compétence et sérieux.

Je rappellerai que j'ai eu l'honneur et le plaisir de me rendre à plusieurs reprises devant vos commissions, une fois devant vos commissions réunies, puis devant chacune des commissions saisies de ce rapport. J'y ai parlé plusieurs heures et répondu à de nombreuses questions. Vos commissions compétentes ont reçu — et pour la première fois à temps — presque tous les rapports du commissariat général du Plan, ainsi que des commissions du Plan, où toutes les opinions ont pu s'exprimer, y compris celles des organisations syndicales qui n'ont pas manqué d'y annexer leurs déclarations propres.

Que des améliorations aient encore besoin d'être apportées à la manière dont votre assemblée est associée à la préparation et à la discussion du Plan, c'est l'évidence même. Je l'ai dit devant l'Assemblée nationale, je le répète ici, le Gouvernement est disposé à examiner toute proposition en ce sens. Mais dans l'ensemble, d'importants progrès sont intervenus, dans les

conditions de préparation et de déroulement du débat sur le Plan. Je tiens à ce qu'il en soit ainsi jusqu'au bout de notre discussion.

Je m'en vais donc répondre aux principales questions qui ont été soulevées à cette tribune et dont certaines ont fait l'objet de propositions d'amendement, dont j'ai déjà pris, comme vous-mêmes, connaissance. Ces amendements, il est bon qu'ils soient largement et pleinement discutés. Mais s'agissant du Plan, c'est-à-dire d'un édifice complexe, dont il faut éviter de détruire la cohérence, vous comprendrez qu'au cours du débat qui va suivre, je demande, comme je l'ai fait à l'Assemblée nationale, la réserve des amendements.

En fonction de ce débat, le Gouvernement a l'intention, comme je l'ai indiqué ce matin, de proposer ensuite au Sénat, par lettre rectificative, certaines modifications au texte actuel du Plan qui iront, chaque fois que cela sera possible, dans le sens des préoccupations exprimées par votre assemblée.

Parmi les questions importantes posées par ce projet et discutées à cette tribune, le taux de croissance et le taux de pression fiscale du VI^e Plan sont, à coup sûr, des données essentielles, et je ne m'étonne pas que M. Filippi, dont nous connaissons tous la sagacité, ait mis le doigt juste dessus.

A dire vrai, je m'en suis expliqué hier en détail. C'est compte tenu d'une analyse très détaillée, très approfondie des différents composants de la croissance que nous sommes parvenus à ce taux d'accroissement de la production intérieure brute de 5,8 à 6 p. 100. Ce taux, je le répète, est un résultat et correspond aux hypothèses faites quant au développement de la production et de la productivité, des échanges et de l'emploi. Tout cela forme un tout.

J'indique cependant au Sénat et à M. Filippi, qui nous a dit être un amoureux, sinon du taux de croissance, du moins de la croissance, que je ne voudrais pas qu'il demeure trop longtemps un « amoureux transi ». Si, lors de la révision du Plan à mi-parcours, le Gouvernement constatait qu'il avait sous-estimé les facteurs de croissance, il n'hésiterait pas — j'en prends l'engagement — à aller de l'avant et à tirer les conséquences de cette expansion pour le développement économique et le progrès social, notamment en ce qui concerne la pression fiscale.

Croissance et équilibre étant étroitement liés, je m'en voudrais de ne pas répondre aux remarques importantes de M. Armengaud sur les équilibres du VI^e Plan. Les problèmes qu'il a abordés sont cependant si précis et si variés qu'il nous faudrait plusieurs heures pour dialoguer ensemble, et se situent à un degré de technicité tel — la technicité de M. Armengaud est à nulle autre pareille ! (M. Armengaud fait un signe dubitatif) — qu'un long développement risquerait de lasser rapidement, ainsi que je l'ai dit, la plus bienveillante attention.

J'ai transmis ses suggestions à mon collègue M. le ministre de l'économie et des finances et je puis vous dire qu'il est prêt à venir devant votre commission des finances, au cours de la prochaine session, pour s'expliquer avec vous.

Je voudrais m'arrêter cependant à une des questions les plus importantes posées par le sénateur Armengaud et reprises par M. Coudé du Foresto, celle de l'équilibre des finances publiques. Le malentendu qui nous sépare étant d'ordre technique, je voudrais lui répondre sur ce terrain, en vous priant d'excuser cet excès — très provisoire — de technicité.

Il est vrai que l'équilibre des finances publiques en 1975 n'est nullement aisé. La nécessité affirmée dans le Plan que soit assuré, en moyenne période, cet équilibre — c'est-à-dire l'absence de besoin de financement des « administrations » en termes de comptabilité nationale, soit de l'ensemble que forment l'Etat, les collectivités locales et la sécurité sociale — cette nécessité est prise en compte dans les projections actuelles effectuées par le modèle physico-financier. L'équilibre est effectivement obtenu par une forte capacité de financement de l'Etat de l'ordre de 6,8 milliards de francs qui compense les besoins de financement des collectivités locales et des organismes semi-publics d'actions économiques.

Dans le cadre de cet équilibre il est exact que, pour l'Etat et sur la base des mêmes calculs que ceux présentés par la commission des finances, la traduction, en termes de loi de finances, fait apparaître en 1975 un solde positif de l'ordre de 1,5 milliard de francs entre les recettes et les dépenses définitives pour une capacité de financement de l'ordre de 6,8 milliards de francs. Mais cet excédent budgétaire du dessus de la ligne ne peut être assimilé à la capacité de financement, cette dernière notion se situant dans le cadre de la comptabilité nationale, alors que la première, vous le savez, est purement budgétaire.

De même la charge de trésorerie de 4,7 milliards de francs attribuée au Trésor ne correspond pas à des emprunts, mais à l'utilisation à long terme de ressources à court terme qui ont toujours appartenu au Trésor.

Mais laissons là les considérations techniques, même si elles sont essentielles, pour aborder un autre débat de fond qui a

retenu l'attention de votre assemblée : celui posé par le rôle des principales activités dans le développement économique et social de notre pays.

La nécessité de l'industrialisation n'est certes contestée par personne ; mais beaucoup d'entre vous ont craint de voir sacrifier à l'industrie les autres activités de notre économie, notamment l'agriculture. J'ai dit ici, hier, combien l'agriculture fournit un apport essentiel à notre développement et à notre mieux-être. A ceux qui se sont inquiétés de l'avenir de notre agriculture, notamment MM. Dulin, Durieux, Jozeau-Marigné, d'Andigné et Mathy, je tiens à redire aujourd'hui que la politique agricole prévue par le Plan vise à la fois à améliorer la compétitivité de notre agriculture et la situation de nos agriculteurs.

Je ne reviendrai pas ici sur l'énoncé des mesures qui concourront à la réalisation de ces objectifs. Elles sont exposées dans le Plan. Je dirai simplement à M. Dulin qu'il n'est pas exact d'affirmer que rien n'est fait pour encourager les exportations de produits agricoles — il le sait bien, lui qui représente une région consciente des nécessités de l'exportation — alors que, d'une part, toute notre politique vise à amener les producteurs à s'organiser efficacement pour maintenir notre prépondérance au sein de la Communauté économique européenne, et que, d'autre part, les industries agricoles et alimentaires constituent, en vue précisément de l'exportation, un des quatre secteurs prioritaires de notre industrie au cours du VI^e Plan.

Votre commission des affaires économiques et du Plan a, dans l'amendement présenté par M. Filippi, mis l'accent sur quelques points importants touchant l'agriculture, l'organisation de la production, la coopération, le développement de l'élevage et, plus généralement, l'amélioration de la situation des agriculteurs.

En ce qui concerne l'organisation de la production, il est certain qu'une politique doit permettre aux exploitations agricoles de conserver leur caractère d'entreprise à responsabilité personnelle et doit être fondée sur une meilleure organisation économique des producteurs tant à l'échelon local que régional et national. Le Gouvernement s'attachera à encourager cette évolution par des aides spécifiques réservées en priorité aux producteurs acceptant des disciplines de production et de mise en marché. Cette aide devra intervenir dans le cadre d'un système de relations contractuelles entre l'Etat et les producteurs. Ces efforts de modernisation, je le rappelle, seront accélérés grâce au montant élevé d'autorisations de programme prévu pour le développement rural, qui atteindra 9,8 milliards de francs — et il s'agit là d'un montant déjà très élevé — dont la moitié pour les équipements productifs agricoles.

Quant à la coopération, le Gouvernement considère, avec vos rapporteurs, qu'elle devra jouer, dans cette organisation dont je viens de parler, un rôle fondamental. La modernisation des coopératives devra permettre à la fois de mieux orienter la production agricole et d'améliorer sa productivité.

Le développement de l'élevage a justement retenu l'attention de votre commission : le Gouvernement, qui partage sur ce point votre sentiment, considère que les mesures sélectives d'incitation qui seront prises au cours du VI^e Plan permettront notamment le développement de l'élevage lequel constitue à coup sûr un objectif essentiel de l'orientation de la production agricole au cours du VI^e Plan.

C'est enfin une évidence que la politique agricole devra viser avant tout à « l'amélioration de la situation des agriculteurs ».

Vous savez que le Gouvernement a accepté le principe d'une conférence annuelle — j'en ai parlé au début de ce débat — avec les organisations professionnelles intéressées en vue d'examiner l'ensemble de la situation de l'agriculture, ainsi que le souhaitent précisément vos commissions. Il va de soi que les problèmes de revenus seront au nombre des questions examinées. Le fait que le VI^e Plan ne fixe pas un objectif chiffré de croissance du revenu agricole ne signifie certes pas que le Gouvernement se désintéresse de cette question. Mais il y a là une conséquence logique du choix qui a été fait à l'occasion des options, et sur lequel je me suis longuement expliqué, de ne pas reprendre dans le VI^e Plan la programmation des revenus tentée au cours du V^e Plan. En effet, l'insertion dans le Plan d'une politique des revenus, pour être efficace, suppose un degré d'accord entre les intéressés dont il faut constater qu'il fait défaut dans l'état actuel de notre société. En outre, vous n'ignorez pas que les indicateurs de revenu agricole disponibles — par exemple celui qui avait été retenu dans le V^e Plan : « revenu brut des entrepreneurs individuels » — ne rendent pas compte de la situation réelle des agriculteurs, soit qu'ils ne couvrent pas l'ensemble des ressources des agriculteurs — résultat brut d'exploitation, transferts sociaux, aides diverses, revenus annexes — soit qu'ils ne traduisent pas les très importantes disparités qui existent — ce n'est un secret pour personne — au sein de l'agriculture. La commission de l'agriculture du Plan avait elle-même affirmé, dans son rapport sur les options, qu'elle n'entendait pas « retenir des objectifs quantitatifs de croissance de revenus à signification imprécise ».

Cette difficulté ne diminue en rien, croyez-le, la volonté du Gouvernement d'améliorer, au cours du VI^e Plan, non seulement le niveau de vie des agriculteurs, mais aussi leurs conditions d'existence. Les mesures proposées, dont j'ai rappelé mercredi les plus importantes, traduisent concrètement cette volonté.

Et cette volonté, le Gouvernement compte la confirmer dans la lettre rectificative dont je vous ai parlé et dont le texte ira largement dans le sens des préoccupations contenues à cet égard dans l'amendement de M. Filippi.

Une autre préoccupation s'est exprimée ici quant aux effets de l'industrialisation et elle se retrouve dans l'amendement de M. Filippi. La petite et moyenne industrie ne risque-t-elle pas de faire les frais de la politique industrielle ambitieuse visée par le VI^e Plan ?

Que le rôle des grandes entreprises soit essentiel aujourd'hui dans notre monde industriel, c'est évident, ne serait-ce que parce que ces grandes entreprises doivent constituer le fer de lance de la présence industrielle française à l'étranger. Mais qui ignore que l'efficacité des grandes entreprises elles-mêmes dépend du dynamisme des quelque 17.000 entreprises employant entre 50 et 500 salariés et qui constituent l'essentiel du tissu industriel de notre pays ?

La lettre rectificative déposée par le Gouvernement affirmera clairement, sur ce point, les principes ainsi définis.

Ces entreprises ont un rôle irremplaçable à jouer dans les secteurs où la taille n'est pas la source majeure de la productivité. En outre, leur nombre, le fait qu'elles remplissent des fonctions que les grandes entreprises ne peuvent assurer leur confèrent une place essentielle dans le développement régional. Dans ce secteur, le renforcement de l'efficacité de l'appareil industriel apparaît lié avant tout à la spécialisation des productions, à l'innovation et à l'adaptation au marché, que celui-ci soit local, européen ou international.

Il est vrai que, parmi les obstacles qui s'opposent à la pleine utilisation des aptitudes de ces entreprises, se trouvent en bonne place des problèmes liés au financement, notamment celui de l'accès au marché financier des entreprises moyennes et celui du développement de leurs fonds propres en dehors du marché financier.

Le Gouvernement souhaite contribuer à résoudre ces difficultés. Il a engagé et poursuivra au cours du VI^e Plan un programme qui, grâce à un soutien financier temporaire apporté aux organismes économiques régionaux, devra permettre à ceux-ci de mettre en place des moyens permanents adaptés aux besoins de la moyenne et petite industrie. L'intervention de l'institut de développement industriel et l'intensification de l'action des aptitudes de ces entreprises, se trouvent en sociétés de développement régional devraient également contribuer à résoudre ces problèmes.

M. le ministre de l'économie et des finances m'a fait savoir qu'il était disposé à venir examiner avec vous les problèmes posés par le financement des petites et moyennes entreprises.

Mais il faut savoir que la réalisation de ces progrès dépend avant tout des chefs d'entreprise eux-mêmes et, notamment, des améliorations qu'ils apporteront dans le domaine de la gestion.

S'agissant de la recherche, votre rapporteur pour avis, M. Vérillon, a noté que le VI^e Plan avait repris de façon très fidèle les grandes options arrêtées par la commission de la recherche du VI^e Plan, ce qui démontre, a-t-il dit, la valeur et l'utilité du travail de cette dernière. Je partage tout à fait son sentiment sur ce point.

Mais, en même temps, M. Vérillon a reproché au Gouvernement de conserver une « politique de prestige et hautement nationaliste ». Je regrette que l'on fasse encore au Gouvernement un tel procès d'intention alors que le VI^e Plan, en matière de recherche, sera marqué par la réduction de la part de certains grands programmes parfois critiqués par votre Assemblée parce que financièrement trop lourds et qu'au contraire nous avons inscrit nombre de programmes de recherche moins spectaculaires, mais à la fois plus efficaces et mieux harmonisés dans un cadre européen et international.

C'est à l'initiative de la France, ne l'oubliez pas, qu'une politique européenne de coopération scientifique et technique diversifiée a été lancée en 1967.

D'ici à quelques mois, une grande conférence ministérielle européenne réunira dix-huit pays pour lancer un certain nombre d'opérations concrètes et novatrices qui ont demandé pour leur mise au point des milliers d'heures de réunion auxquelles ont participé les experts français les plus qualifiés.

Vous verrez ainsi, mesdames, messieurs les sénateurs, dès le mois d'octobre, que l'Europe scientifique et technique est véritablement en marche.

Il me faut enfin, au sujet de la recherche, m'expliquer sur les pourcentages cités et qui ont suscité le dépôt d'un amendement de votre commission des affaires culturelles présenté par MM. de Bagneux, Chauvin, Vérillon et Pelletier.

Le Gouvernement a cité dans le rapport sur le Plan plusieurs séries de pourcentages. Il s'agit, en premier lieu, des pourcentages de recherches consacrés, d'une part, à la recherche fondamentale, d'autre part, à la recherche orientée vers la production par rapport à la dépense nationale brute de recherche. Dans le rapport sur les options, le Gouvernement a ainsi indiqué que ces pourcentages seraient de 48 p. 100 pour la recherche fondamentale et de 52 p. 100 pour la recherche à finalité industrielle.

Le Gouvernement n'a pas modifié sa position et je puis vous confirmer que ces pourcentages correspondent bien aux objectifs du VI^e Plan. La lettre rectificative le confirmera si le Sénat le souhaite.

Je voudrais simplement attirer l'attention du Sénat sur un autre pourcentage, qui nous avait paru exprimer encore plus nettement certains des objectifs fondamentaux de la politique du Gouvernement en matière de recherche. Les recherches à finalité industrielle, dans les secteurs de l'industrie concurrentielle — j'insiste sur cette qualification — devraient passer, au cours du VI^e Plan, de 35 p. 100 à 43 p. 100 de la dépense nationale brute de recherche-développement.

Nous avons beaucoup parlé de croissance, de production, de recherche ; mais est-il nécessaire de dire ici que nous ne recherchons pas la croissance pour la croissance et l'industrialisation pour l'industrialisation ? J'ai souvent dit et répété que la finalité de l'homme ne se trouve pas dans la croissance, mais que c'est la finalité de la croissance qui se trouve dans l'homme avec ses aspirations, qui s'appellent un emploi, une meilleure qualité de vie, une plus grande solidarité.

S'agissant de l'emploi, je ne puis laisser passer, sans faire une claire mise au point, certaines affirmations de M. Jacques Duclos. M. Duclos dit toutes choses avec un tel aplomb et une telle bonhomie qu'on lui donnerait volontiers le bon Dieu sans confession. (Sourires.) Et pourtant, que n'avons nous pas entendu !

Selon M. Duclos, le VI^e Plan admet le chômage comme une arme utilisée pour faire pression sur les salariés. C'est faux !

J'ai dit — et je répète ici — que s'agissant de l'emploi, le taux de croissance du VI^e Plan — taux de croissance élevé — a été choisi avant tout pour que le plein emploi soit assuré. J'ai dit et je répète qu'un sous-emploi, même limité, de la main-d'œuvre ne saurait constituer un moyen de régulation acceptable du point de vue social, à supposer qu'il soit techniquement efficace, ce qui est loin d'être acquis.

M. Léon David. Cela, c'est nouveau !

M. André Bettencourt, ministre délégué. Quant aux 340.000 demandes d'emploi non satisfaites dont parle le Plan, qu'il ne faut pas confondre avec le nombre des chômeurs, il s'agit d'une prévision qui ne concerne en réalité que des personnes en instance de changement d'emploi ou un certain nombre de mutations structurelles.

M. Louis Namy. Seulement l'instance peut durer six mois !

M. André Bettencourt, ministre délégué. S'agissant des équipements collectifs, pour lesquels le VI^e Plan prévoit une croissance — de 9 p. 100 — dont nul ne peut raisonnablement contester l'importance, M. Duclos nous explique qu'en réalité la plupart des équipements sont avant tout favorables aux grandes sociétés capitalistes.

M. Léon David. C'est vrai !

M. André Bettencourt, ministre délégué. Il est certain que les équipements publics, ainsi que nous l'avons écrit dans le Plan, contribuent à créer un milieu favorable au développement économique. Voilà ce qui est vrai.

Mais soyons sérieux. M. Duclos — j'espère que vous le lui direz de ma part — pense-t-il vraiment que les équipements collectifs dont il admet d'ailleurs le développement — les autoroutes, les télécommunications, les transports publics en site propre, les voies rapides en milieu urbain — ne soient faits que pour les grands monopoles ?

M. Léon David. On pourrait également vous demander d'être sérieux !

M. André Bettencourt, ministre délégué. Autant que je sache, tous les automobilistes qui se pressent sur les autoroutes — qui sont peut-être aussi communistes — tous les Français qui cherchent à joindre leur famille au téléphone...

M. Léon David. Parlons-en, du téléphone !

M. André Bettencourt, ministre délégué. ...les voyageurs qui empruntent le réseau express régional du métropolitain ne sont pas des représentants du grand capital.

Même les mesures de solidarité nationale qui devraient faire l'unanimité, comme l'action en faveur des personnes âgées et les handicapés, ne recueillent pas l'approbation de M. Duclos. (Murmures sur les travées communistes.)

A l'en croire, « on donne un peu aux vieux et aux handicapés pour mieux garantir les privilèges des monopoles ».

M. Léon David. Soyons sérieux !

M. André Bettencourt, ministre délégué. Ce sont là les propos mêmes de M. Duclos.

Que restet-il à dire lorsque même les décisions les plus incontestables reçoivent des interprétations aussi déformées ?

Plus dignes d'intérêt sont les préoccupations exprimées, notamment par MM. Soufflet, Gravier et Jozeau-Marigné, en ce qui concerne la politique familiale et qui se trouvent reprises dans l'amendement de M. Fosset.

S'agissant de l'action en faveur des familles, j'ai confirmé mercredi l'engagement du Gouvernement d'assurer la garantie globale du pouvoir d'achat des allocations familiales. Je réaffirme donc solennellement que le Gouvernement procédera au rajustement nécessaire de façon à ce qu'aucune atteinte ne soit portée à ce pouvoir d'achat du fait de l'élévation annuelle des prix.

Beaucoup d'orateurs ont exprimé, il est vrai, le souhait que la masse globale des prestations familiales puisse croître parallèlement aux salaires. Une telle évolution augmenterait, à coup sûr, de plusieurs points le rythme de croissance des transferts sociaux, rendant par là même encore plus difficile le financement déjà complexe de la sécurité sociale. Il faut savoir en tout cas qu'on ne peut vouloir en même temps une telle évolution des prestations familiales et la stabilisation de la pression fiscale et parafiscale.

Cela étant, et au-delà de la sauvegarde du pouvoir d'achat des prestations familiales, le souci du Gouvernement — je le confirme aussi — est de prévoir une progression plus rapide de prestations à caractère sélectif jouant un rôle essentiel dans la politique familiale, et intéressant les familles les plus nombreuses et les moins aisées. Au reste, les prestations familiales ne constituent qu'un élément de la politique familiale exposée par le Plan.

Personnalisation des bourses scolaires, amélioration des aides au logement, aides aux enfants inadaptés, développement des crèches, des services de travailleuses familiales, de l'enseignement préscolaire, des actions spécifiques pour la formation professionnelle des femmes reprenant après une interruption leur vie professionnelle : ce sont autant de mesures qui, au cours du VI^e Plan, profiteront de façon toute particulière aux familles. Ces mesures et d'autres sont énumérées dans l'annexe spéciale consacrée à la politique familiale et qui a complété sur ce point le texte du Plan.

Je voudrais ajouter une remarque, dans le même esprit, sur la proposition de M. Filippi tendant à porter de 315.000 à 330.000 le nombre de logements sociaux pour 1975. Peut-être ce résultat pourra-t-il être atteint, mais les problèmes de financement sont tels qu'il faut se garder de fixer des objectifs nettement supérieurs à un chiffre déjà ambitieux, puisqu'il dépasse largement celui du V^e Plan. Au reste, la lettre rectificative présentée devant l'Assemblée nationale ne lui donne-t-elle pas satisfaction puisqu'elle part de ce chiffre de 315.000 équivalents logements au minimum, ce qui veut dire que l'Assemblée nationale a à peu près, sur ces thèmes, la même position que votre rapporteur général.

De très nombreuses interventions ont porté, au cours de ce débat, sur un certain nombre de problèmes liés à l'aménagement du territoire. Comment en serais-je surpris alors que, dans mon esprit comme dans mes fonctions, Plan et aménagement du territoire sont étroitement liés ?

Je voudrais répondre tout particulièrement au sujet de quelques problèmes qui ont été évoqués à plusieurs reprises dans le débat.

De très nombreux orateurs, notamment MM. Tournan et Junillon, sont intervenus pour me poser le problème du rôle des villes moyennes dans notre organisation régionale. Je crois percevoir dans leurs propos un souci très pressant, en même temps d'ailleurs qu'une certaine inquiétude vis-à-vis du développement de nos grandes villes, en particulier de nos métropoles d'équilibre.

Je voudrais être clair dans ma réponse, car il s'agit aussi bien, sur le plan du développement économique que sur le plan de l'organisation de notre société, d'un problème que je crois fondamental.

Je dirai, tout d'abord, qu'il faut éviter tout malentendu sur la politique engagée en ce qui concerne les métropoles d'équilibre.

Celles-ci ont été conçues comme devant être l'indispensable contrepois de la région parisienne. Pour un certain nombre d'activités — et je pense aux activités tertiaires supérieures, à tout ce qui concerne la banque, l'assurance, la recherche scientifique, etc. — il est indispensable, du moins dans l'immédiat, d'avoir un certain degré de concentration qui ne peut être réalisé que dans des ensembles assez puissants comme nos métropoles.

J'ajoute que l'effort qui sera consacré dans le VI^e Plan, en particulier pour l'équipement de voirie des métropoles, devrait

permettre de résoudre à temps les problèmes des agglomérations et d'éviter de recréer dans ces métropoles les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui dans la région parisienne.

Mais, par-delà de ce qui est fait dans ces grandes villes, notre réflexion et en même temps notre action doivent être tournées plus que par le passé vers les villes moyennes, qui connaissent actuellement une croissance très remarquable. Je sais que le coût de l'urbanisation est probablement optimal dans les agglomérations de taille moyenne. J'ai conscience également qu'elles offrent par leur taille « humaine » un cadre de vie plus satisfaisant que les grandes concentrations urbaines, dont les méfaits sont présents à l'esprit de tous.

Il est vrai que nos villes moyennes ont toujours constitué en France le support de notre organisation urbaine, et c'est là une leçon que nous ne saurions ignorer.

Voilà la raison pour laquelle, dans le VI^e Plan, nous entendons mettre l'accent sur l'équipement de ces villes moyennes. Elles seront d'ailleurs, pour l'industrialisation — et je pense en particulier à nos régions de l'Ouest et du Centre — un support indispensable à la croissance industrielle que nous souhaitons.

Les voies dans lesquelles nous devons travailler portent essentiellement sur les méthodes spécifiques de l'urbanisation de ces villes moyennes. Nous leur appliquons trop souvent, à l'heure actuelle, les recettes générales qui ont été, en fait, mises au point pour les grandes villes — comme par exemple les grands ensembles — et dont il n'est pas sûr qu'elles soient bien adaptées aux villes moyennes.

A cet égard, je crois que c'est au niveau des villes moyennes que nous pourrions expérimenter au mieux les mesures concernant l'amélioration de l'environnement.

M. Edouard Bonnefous nous a fait part d'un certain nombre d'inquiétudes et il a mis l'accent sur ce qu'il estime être des contradictions. Je ne reprendrai pas tout son discours, remarquable d'ailleurs, même si, bien entendu, je suis moins pessimiste que lui.

Mais en mettant l'accent sur l'environnement et sur les ressources qu'il faudra dégager petit à petit pour entreprendre cette politique, il ne s'est pas trompé.

Maintenant, en France comme dans d'autres pays, la population est sensibilisée par ce grave problème. Le succès du livre de M. Bonnefous en est d'ailleurs la preuve et il faut bien dire aussi, comme il l'a écrit lui-même, que l'Etat doit engager sa responsabilité, les collectivités aussi, les entreprises encore, et également chaque Français.

Je l'ai dit moi-même en commission : l'environnement est un souci pressant du Gouvernement au point que nous avons prévu, dans le Plan, quelque 1.500 millions de francs d'actions prioritaires à son endroit, tant pour les stations d'épuration des eaux que pour le traitement des déchets ou la lutte contre la pollution de l'air, sans compter les travaux prévus dans le domaine de l'eau sur l'importance duquel M. Beaujannot est intervenu avec raison et pour lequel des crédits très importants sont prévus, y compris pour le haut bassin de la Loire.

Je rattacherai à cette réflexion les observations de nombre d'entre vous concernant les villes nouvelles. Certains se sont demandé — je pense à M. Jozeau-Marigné et à M. Junillon — si elles n'allaient pas se développer au détriment des villes moyennes de province. Je puis apaiser tout à fait leurs inquiétudes. Ces villes ont pour objet d'empêcher le développement anarchique en tache d'huile de certaines grandes métropoles et de la région parisienne ; elles n'accéléreront pas la croissance de ces métropoles.

D'autres, dont M. Guy Petit, se sont inquiétés des ressources financières qu'elles accaparent au détriment du reste du développement urbain. Sur ce point, je voudrais répondre ceci : nous avons inscrit le développement de ces villes nouvelles dans un « programme finalisé ». Chacun pourra voir ainsi ce qu'elles coûteront année par année et faire une comparaison avec le coût de développement des autres villes. Je gagerai volontiers, avec l'expérience que j'en ai, que les économies faites dans la coordination des équipements et dans l'achat des terrains permettront de réaliser davantage d'équipements urbains avec la même somme d'argent.

M. Guy Petit. Voire !

M. André Bettencourt, ministre délégué. La situation de certaines régions a, d'autre part, retenu l'attention de nombre d'entre vous. Ainsi l'orientation du VI^e Plan concernant les régions de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Centre, a été notamment évoquée par MM. Dulin, Beaujannot, Jozeau-Marigné, Tournan et tant d'autres, et cela, à juste titre.

Le développement de ces régions est et demeure, aux yeux du Gouvernement, prioritaire : la part des emplois occupés dans l'industrie et les services par rapport à l'emploi total de ces régions passera de 75 p. 100 en 1968 à 80 p. 100 à la fin du VI^e Plan. Ces régions ont fait l'objet d'une action spécifique

et vigoureuse de rénovation rurale qui devrait normalement cesser en 1971 et qu'il a été décidé de poursuivre jusqu'à la fin du VI^e Plan.

Comment peut-on dire qu'on ne fait pas grand chose pour les régions de l'Ouest et de la façade atlantique ? Plusieurs parmi vous m'en ont parlé avec insistance. Sait-on qu'en 1970, dans les régions d'Aquitaine, de Poitou-Charente, des pays de la Loire, de Bretagne, les primes accordées par mon département ministériel ont permis la création de 2.500 emplois industriels, sur les 60.000 créés au total, et que pour les cinq premiers mois de 1971, les emplois créés dans ces quatre régions par les primes de développement ont représenté 42,5 p. 100 des emplois totaux créés grâce à ces primes dans toute la France ?

Cette action sera poursuivie — et même accentuée — au cours du VI^e Plan.

Je voudrais aussi m'arrêter un instant aux problèmes importants posés par le développement des zones frontalières, dont ont si bien parlé MM. Kauffman, Schiélé et Bousch, qui a évoqué non seulement ces questions, mais bien d'autres sur l'ensemble du Plan, en des termes qui, au milieu de ce débat, m'ont apporté au bon moment un réconfort nécessaire.

La nécessité d'améliorer la compétitivité des zones frontalières constitue l'une des principales conclusions des travaux menés par la commission nationale de l'aménagement du territoire pour la préparation du VI^e Plan. Les zones concernées sont l'Alsace, le nord de la Lorraine, la Franche-Comté, et, dans une certaine mesure, le Nord — dont a parlé M. Viron — où la pression de la concurrence étrangère n'est pas encore aussi vive, mais où des mesures préventives doivent être prises dès maintenant. La présence d'une frontière partageant d'une façon souvent arbitraire des entités naturelles, les contradictions des politiques nationales, la surenchère dans les aides, le défaut de coordination dans les plans de développement régional se traduisent de part et d'autre de la frontière par des disparités dans les taux de croissance, ce qui peut avoir des conséquences catastrophiques, par exemple en matière d'exode de la main-d'œuvre. C'est un problème considérable que je ne sous-estime pas et que je crois maintenant connaître.

Pour améliorer la situation de ces zones au cours du VI^e Plan, le Gouvernement envisage quatre séries de mesures.

Il sera tenu compte de la situation particulière de ces régions dans la détermination des enveloppes financières qui leur seront affectées pour la réalisation des équipements collectifs sur la période 1970-1975.

A ce point de vue, l'organisation de l'espace amènera à réaliser, durant le VI^e Plan, un certain nombre d'équipements jugés indispensables : dans le Nord, l'aménagement du site industriel et portuaire de Dunkerque-Calais, le lancement de l'axe autoroutier Ouest-Est, et la prolongation du canal Dunkerque-Denain jusqu'à Valenciennes et Lille ; dans les Ardennes, l'amélioration des liaisons entre Reims et la Belgique ; en Lorraine, le lancement de la grande liaison autoroutière Paris-Metz, l'achèvement de Nancy-Thionville ainsi que les aménagements prévus sur la nationale n° 4 et le réseau primaire de métropole ; en Alsace, la réalisation partielle des deux autoroutes permettant de relier la région à la Lorraine d'une part, à la vallée du Rhône d'autre part ; en Franche-Comté, la réalisation partielle de l'autoroute Beaune-Belfort.

Soyez-en assurés, le Gouvernement cherche activement, en liaison avec les gouvernements des différents pays du Marché commun, à harmoniser les modalités d'attribution des aides de part et d'autre des frontières. Plusieurs études ont été d'ores et déjà effectuées pour comparer l'importance respective des aides directes accordées par les différents Etats de la communauté économique européenne et par la Grande-Bretagne, ce qui n'est pas facile. Les travaux d'évaluations contradictoires se poursuivent à Bruxelles dans le cadre de la communauté économique européenne. C'est un problème auquel nous avons travaillé et auquel nous allons continuer de nous intéresser de très près.

Des mesures nationales et des mesures localisées seront décidées en faveur de ces régions.

Il conviendra notamment d'améliorer l'information sur les problèmes posés par les économies étrangères. Par ailleurs, la formation professionnelle, la formation des cadres et dirigeants d'entreprise, les actions de restructuration et d'animation des centres urbains justifieront des incitations spécifiques.

Enfin, les programmes d'infrastructure des régions frontalières devront non seulement être renforcées, mais aussi conçus de telle sorte qu'ils répondent aux problèmes posés par le développement des infrastructures dans les pays voisins.

Les modalités d'attribution de la prime d'adaptation industrielle seront prochainement libéralisées au profit des zones frontalières dans les conditions suivantes :

Cette prime est allouée en application d'un décret du 21 mars 1969. Les zones à l'intérieur desquelles la prime peut être allouée sont limitativement énumérées mais, afin de réserver la souplesse nécessaire, le décret prévoit que les programmes impor-

tants — investissements supérieurs à 40 millions de francs et nombre d'emplois créés supérieur à 800 — pourront être primés en dehors des zones désignées, s'ils se réalisent à proximité de ces zones.

Cette situation varie d'ailleurs considérablement d'un département ou d'un territoire à un autre.

L'implantation de grands établissements industriels au voisinage des zones de conversion, mais à quelque distance de celles-ci, peut concourir efficacement à la solution des problèmes d'adaptation de ces zones : en effet les facteurs de localisation de ces établissements ne coïncident pas nécessairement avec ceux des établissements installés dans les zones de conversion mêmes. De nombreux exemples sont venus, ces dernières années, illustrer l'intérêt de ces dispositions d'exception.

Un texte en préparation prévoit précisément leur prolongement dans le sens de la libéralisation : il s'agit d'abaisser au seul profit des zones frontalières la taille des programmes susceptibles d'être primés, même s'ils ne se réalisent pas à l'intérieur des zones d'application de la prime d'adaptation industrielle. Seront pris en compte à ce titre les établissements créant au moins 400 emplois et correspondant à un investissement supérieur à 20 millions de francs.

Des observations importantes ont été enfin présentées par MM. Isautier, Marie-Anne, Gargar, en ce qui concerne la situation des départements et territoires d'outre-mer.

Le Gouvernement est parfaitement conscient qu'il existe dans ces pays un retard dans le domaine du développement et des équipements collectifs.

Le Gouvernement n'ignore pas la complexité des problèmes posés par le développement de nos départements et territoires d'outre-mer. C'est la raison pour laquelle un effort particulier sera fait, s'élevant à 2 milliards 900 millions de francs pour les départements d'outre-mer et 920 millions de francs pour les territoires.

S'agissant des autres moyens de financement, la lettre rectificative adoptée par l'Assemblée nationale précise, en outre, que l'exécution du Plan « nécessitera des interventions appropriées et efficaces des organismes de crédit, qui compléteront des efforts budgétaires en vue de permettre au Plan de se réaliser de façon cohérente ». Ces indications devraient donner des apaisements à MM. Pen, Marie-Anne, Isautier, Repiquet, Duval et Valeau qui ont présenté un amendement à ce sujet.

Un dernier amendement, présenté par un très grand nombre d'entre vous, traduit l'intérêt que porte le Sénat aux problèmes de nos liaisons fluviales.

Je m'en suis expliqué à plusieurs reprises, et notamment à l'Assemblée nationale, et je ne voudrais pas que mes paroles puissent être mal interprétées. Il va de soi que de grands axes, comme l'axe Rhin-Rhône ou l'axe Seine-Est ou l'axe Seine-Nord sont absolument nécessaires à notre développement économique. Ils font partie de la vie de la France dans l'Europe de demain. Par conséquent, dans notre esprit, ils correspondent à une action primordiale. Alors, comment devons-nous procéder ? Ayons l'honnêteté de dire les choses bien en face ; il faut engager les dépenses en priorité au profit des réalisations en cours et des opérations nouvelles dont l'intérêt au double point de vue de l'économie et de l'aménagement du territoire est le plus grand et le plus immédiat.

On ne peut pas dégager les crédits nécessaires pour tout faire partout et en même temps.

En ce qui concerne l'axe mer du Nord-Méditerranée dont l'importance dépasse largement le seul cadre régional, nous avons indiqué de façon très précise le programme du VI^e Plan ; celui-ci comprendra les derniers ouvrages d'aménagement du Rhône à grand gabarit entre Lyon et la mer, et de la Saône jusqu'à l'Auxonne ; on complètera encore l'aménagement des ports fluviaux de Strasbourg et Mulhouse et leur desserte, et l'achat de terrains nécessaires et la réalisation du schéma des grandes voies navigables. Sur ce même bassin, on poursuivra la canalisation de la Moselle, de Frouard à Neuves-Maisons, et une antenne vers Dombasle sera réalisée. Par ailleurs, il est prévu de relier le Rhône au complexe portuaire de Fos-Marseille et de le raccorder au canal du Rhône à Sète.

En ce qui concerne l'axe Seine-Est — vous devez penser aussi que je ne l'oublie pas — nous concentrerons encore au cours du VI^e Plan nos efforts sur le Bassin parisien, d'une part, sur la Seine en aval et autour de Paris, et, d'autre part, sur l'Oise en aval de Compiègne, mais des travaux importants seront engagés également en amont de Paris, sur la Seine, la Marne et l'Yonne, et sur l'Aisne en amont de Compiègne vers Reims.

Enfin, s'agissant du bassin du Nord, des travaux prévus ont pour objet d'améliorer l'artère qui va de Dunkerque à la frontière Belge en passant par Valenciennes, d'achever l'aménagement à grand gabarit de la section Bauvin—port de Lille et d'engager celui de la section port de Lille—Marquette, cependant que des travaux importants seront entrepris sur l'Escaut.

Voilà quelles sont les principales réalisations prévues pour les voies navigables au cours du VI^e Plan. Le Gouvernement a fait son choix. Il a choisi de leur consacrer 1.820 millions de francs, de poursuivre et d'achever l'aménagement des vallées avant d'entreprendre le franchissement des seuils.

C'est un choix difficile, il est vrai, mais il a semblé plus urgent au Gouvernement de faire, au cours du VI^e Plan, un effort prioritaire sur les autoroutes aux usages plus diversifiés et qui peuvent attirer des activités plus variées et dont l'influence sur le développement régional sera plus rapide. C'est cependant un choix raisonnable et je ne crois pas vraiment choquer l'opinion du Sénat en l'exprimant. Le Gouvernement en a donné l'assurance à l'Assemblée nationale — il le répète devant le Sénat — il poursuivra la réalisation des grands axes fluviaux nécessaires à notre pays sur le plan national, nécessaires à notre pays sur le plan européen.

En parlant des autoroutes, je viens, par là même d'aborder la question du programme routier qu'un grand nombre d'entre vous ont évoquée — je ne vous citerai pas tous parce qu'ici vraiment, vous êtes très nombreux, presque tous, à l'avoir évoquée.

Des équipements d'importance plus spécifiquement régionale ont été défendus. Je ne puis y répondre dans ce débat, mais vous savez bien l'intérêt que j'attache à ce qui représente une des infrastructures de base de l'aménagement du territoire. Plus du tiers des crédits du fonds d'intervention et d'aménagement du territoire leur sont, en effet, consacrés.

C'est du programme routier du VI^e Plan dans son ensemble que je désire vous entretenir un instant maintenant.

En ce qui concerne les autoroutes, nous sommes en train de rattraper notre retard. Nous avions 1.554 kilomètres d'autoroutes au 1^{er} janvier 1971 ; nous prévoyons au cours du VI^e Plan d'engager les travaux sur près de 2.000 kilomètres et de mettre en service un total voisin de 1.400 kilomètres pour les autoroutes de liaison sous réserve que les financements privés correspondants soient assurés, et de 200 kilomètres d'autoroutes de dégagement si tout se déroule normalement.

Ainsi au 1^{er} janvier 1976, la France devrait être dotée de plus de 3.000 kilomètres d'autoroutes alors qu'elle en avait 125 seulement en 1958.

Si dans le VI^e Plan, nous prévoyons un effort considérable en faveur des autoroutes, effort qui, je crois, est reconnu par tous, nous ne sacrifions pas le réseau de routes nationales en rase campagne ni la voirie urbaine.

Je citerai quelques chiffres : pour les routes nationales et la voirie locale en rase campagne, les autorisations de programme sont de 7.500 millions de francs et représentent un accroissement de 134 p. 100, c'est-à-dire près d'une fois et demi supérieur par rapport au V^e Plan. Encore cette dotation, comme l'a remarqué M. Boudet, n'inclut-elle pas les opérations relevant du gros entretien, et notamment les actions, prévues par ailleurs, de renforcement coordonné des routes anciennes portant sur une part importante des voies inscrites au schéma directeur des routes nationales.

En ce qui concerne la voirie urbaine, les autorisations de programme prévues dans le VI^e Plan s'élèvent à 9.700 millions de francs, dont 4.300 millions de francs bénéficient d'une déclaration de priorité, ce qui permettra d'engager près de 500 kilomètres de voies rapides nouvelles.

Tel qu'il se présente, le programme routier du VI^e Plan représente un effort d'investissements considérable. Je crois que le Sénat peut le reconnaître.

Ces investissements, l'Etat souhaite les concentrer sur les liaisons majeures, inscrites au schéma routier directeur ; ce sont bien sûr, des radiales, desservant l'immense agglomération parisienne et Paris, mais ce sont aussi, ne l'oublions pas, des rocades évitant la capitale et permettant de réunir entre elles les régions et les métropoles de notre pays.

Puisque nous parlons des grandes infrastructures de transport, je voudrais dire quelques mots du projet de turbotrain, au sujet duquel certains d'entre vous, notamment M. Junillon, sont intervenus.

La solution offerte par le turbotrain sur voie nouvelle est retenue dans son principe pour faire face à la saturation progressive vers les années 1978-1980 de l'axe ferroviaire Paris—Est—Sud—Est.

Les études et les travaux nécessaires seront menés suivant un calendrier permettant sa mise en service lorsque cette saturation apparaîtra effectivement, compte tenu du développement prioritaire des transports aériens pendant les premières années de fonctionnement de l'aéroport de Lyon-Satolas.

D'ici là, et dans le cadre du VI^e Plan, la S. N. C. F. donnera une priorité absolue à l'amélioration des conditions de transport, et notamment en région parisienne.

Mesdames, messieurs, mes réponses ont été plus longues que je ne l'aurais souhaité, mais vos questions étaient nombreuses et importantes, elles méritaient mieux que des réponses de cour-

toisie et, si je n'ai pas répondu à toutes, j'ai néanmoins essayé, dans toute la mesure de mes moyens, d'apporter des précisions.

Au moment où le débat s'achève, nous en revenons à la question qui sous-tend toutes les autres : le VI^e Plan sera-t-il réalisé ? Je ne suis pas devin, les aléas, notamment extérieurs, qui pèsent sur la réalisation du Plan ne sont pas négligeables, mais ma conviction est que celle-ci est à notre portée. Et cette conviction n'est pas gratuite, elle se fonde sur une appréciation raisonnée des résultats passés et présents et, aussi, de nos chances.

Quant à nos résultats, je rappelais la semaine dernière à l'Assemblée nationale que, suivant l'O. C. D. E., nous sommes au second rang pour la croissance, derrière le Japon, pour 1970 et 1971 ; d'après les chiffres de la Banque mondiale pour ces dernières années, la France vient, d'autre part, au premier rang des pays du Marché commun pour l'accroissement du revenu national par an et par habitant.

Quant à nos chances d'avenir, le Premier ministre les a rappelées récemment. Ce sont nos réserves de productivité, l'acquis de nos efforts de rationalisation et de nos investissements, l'ouverture de notre pays au changement et, surtout, le courage au travail et l'aptitude professionnelle de nos agriculteurs, de nos ouvriers, de nos techniciens, de nos cadres, de notre jeunesse enfin, éprise de travail et de progrès, qui constituent tous, en définitive, la grande chance de notre pays, la chance qu'il peut sans cesse se donner à lui-même. Alors, je le dis, avec de telles chances, nous devons pouvoir réaliser le VI^e Plan.

Répondant encore à M. Duclos, je dirai que le VI^e Plan ne vole ni dans la stratosphère ni en rase-mottes. (*Sourires.*), il est bien sur terre, enraciné dans le réel. Le VI^e Plan ne cherche pas à envoûter les Français par je ne sais quelle sorte de séduction. Il les invite simplement, c'est vrai, à l'effort et à la discipline. Il les invite aussi à recueillir, dans la justice et la solidarité, les fruits de cet effort.

M. Armengaud disait mercredi : « Pour que le Plan réussisse, il faut l'aimer ! Oui, mesdames et messieurs, les Français peuvent aimer le VI^e Plan, car le Plan, s'il est réalisé, c'est le développement pour la France et c'est le progrès pour tous les Français. (*Applaudissements, sauf sur les travées communistes et socialistes.*) »

M. Emile Durieux. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Durieux.

M. Emile Durieux. Je voudrais poser une question à M. le ministre. J'ai cru comprendre tout à l'heure que, sur 60.000 emplois créés, 25.000 l'avaient été dans la région Aquitaine et je voudrais être certain d'avoir bien entendu.

M. André Bettencourt, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. André Bettencourt, ministre délégué. Vous avez mal entendu, car j'ai parlé des régions de l'Ouest, c'est-à-dire des différentes régions qui forment l'Ouest. Mais, pour votre gouverne, je suis tout à fait disposé à vous fournir une note comportant, région par région, les chiffres précis.

M. Emile Durieux. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Nous passons à la discussion de l'article unique.

« Article unique. — Le VI^e Plan, dit Plan de développement économique et social, annexé à la présente loi, est approuvé comme cadre des programmes d'investissements pour la période 1971-1975 et comme instrument d'orientation de l'expansion économique et du progrès social. »

Plusieurs amendements ont été présentés et je vais les appeler successivement. Leurs auteurs prendront la parole pour les défendre, mais je rappelle que M. le ministre a demandé que le vote sur ces amendements soit réservé jusqu'au dépôt de la lettre rectificative annoncée ce matin.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Par amendement n° 2, M. Filippi, au nom de la commission, propose de compléter *in fine* cet article par les dispositions suivantes :

« ... sous réserve que :

« 1° Le taux de croissance annuel de la production intérieure brute soit porté à 6,5 p. 100 et que des économies budgétaires permettent de ramener la pression fiscale et parafiscale à 39 p. 100 de la production intérieure brute, étant entendu que le taux de croissance retenu assure un juste équilibre entre la recherche d'une expansion économique permettant d'atteindre un taux d'emploi optimal et la nécessité de ne pas accélérer les mutations, de les maîtriser et de les accompagner de mesures les rendant supportables.

« A cet effet, des économies devront être accomplies par le Gouvernement :

« — sur certaines dépenses de prestige (essais nucléaires militaires, *Concorde*, plan-calcul) et grâce à une gestion administrative plus rigoureuse ;

« — sur le montant total des dépenses de la sécurité sociale, notamment par l'accroissement du nombre des médecins conventionnés, le renforcement du contrôle de la sécurité sociale, la suppression de la situation particulière faite aux travailleurs algériens et la nomination de commissaires du Gouvernement auprès de grandes sociétés de produits pharmaceutiques ;

« — sur le montant de l'aide accordée aux pays en voie de développement ramenée de 1,24 p. 100 à 1 p. 100 du produit national brut.

« 2° Les petites et moyennes entreprises puissent atteindre leur rythme optimum de croissance par l'obtention de moyens de financement adéquats, à court et à long terme, qui devront être définis par le Gouvernement à l'occasion du vote de la loi de finances pour 1972.

« 3° Le rattrapage des revenus agricoles individuels, inscrit dans la loi d'orientation agricole du 5 août 1960 et dans le Traité de Rome, s'effectue au cours du VI^e Plan.

« A cet effet :

« — la conférence annuelle entre le Gouvernement et les organisations professionnelles agricoles aura pour objet d'examiner la situation de l'agriculture et de déterminer, de manière concertée, les actions à engager pour opérer les redressements nécessaires, notamment en matière de revenu ;

« — la politique d'organisation économique des producteurs par le groupement et la coopération devra être considérée comme un élément fondamental du VI^e Plan ; des aides publiques leur seront réservées en priorité dès lors que leurs adhérents acceptent les disciplines de production et de commercialisation qu'implique une telle organisation ;

« — la politique des prix, de soutien des marchés et d'aides de l'Etat s'appliquera en priorité au développement de l'élevage qui constitue l'objectif fondamental de l'orientation de la production agricole au cours du VI^e Plan ;

« — les autorisations de programme affectées au développement rural au cours du VI^e Plan seront fixées à 11.100 millions de francs.

« 4° Soit renforcée l'action de la France en faveur de l'intégration économique européenne et la création d'une monnaie européenne ; à cet égard, l'harmonisation des positions des six partenaires du Marché commun en matière de taux de change, tant entre eux que vis-à-vis du dollar, devra être recherchée dans les meilleurs délais.

« 5° Soit porté de 315.000 à 330.000 le nombre des logements sociaux — en particulier « locatifs » — en vue de permettre une politique de la famille, une réelle mobilité de la main-d'œuvre et le logement de certaines personnes âgées, aussi bien dans le monde rural que dans le monde urbain. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean Filippi, rapporteur. Au terme de ces débats, et avant de défendre un amendement, maintenant bien connu, je crois, à la fois de M. le ministre et de mes collègues, je voudrais féliciter et remercier les collaborateurs de M. Bettencourt — il serait audacieux de ma part de le féliciter lui-même — qu'il s'agisse de ceux de son cabinet ou de ceux du commissariat général au Plan, pour l'énorme travail de réflexion et de rédaction qu'ils ont effectué depuis deux ans, et à une cadence accélérée depuis le début du débat parlementaire.

Je les remercierai aussi de l'amabilité avec laquelle ils se sont prêtés aux trop nombreuses et trop curieuses questions du rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan.

Quant à l'amendement lui-même, il ne comporte pas les deux points sur lesquels j'avais insisté : l'amortissement fiscal sur la valeur de remplacement et l'indexation des emprunts, car je ne voulais pas m'attirer une réponse négative de plus.

Dans notre texte, nous demandons d'abord — nous nous sommes expliqués sur cette question et nous savons, monsieur le ministre, que vous ne pouvez pas nous donner satisfaction — un taux de croissance nettement plus élevé que celui que vous avez adopté, une pression fiscale et parafiscale nettement réduite par rapport à celle que vous envisagez et qui, je vous le rappelle, est supérieure de quatre points et demi à ce qu'elle était en 1960, taux de croissance, je l'ai dit hier, que je réprovoie.

Vous avez bien voulu nous dire tout à l'heure que M. le ministre des finances s'en expliquerait devant la commission des finances, et j'espère que celle-ci invitera la rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan à assister au débat et, éventuellement, à y participer.

M. André Armengaud, rapporteur pour avis. Bien entendu !

M. Jean Filippi, rapporteur. En ce qui concerne les économies, pour faire plaisir à mon ami, M. Bousch, un ami de plus de vingt-cinq ans, qui a critiqué la spécialisation de mes économies alors que, malheureusement, je n'étais pas en séance, je lui répondrai qu'il faut ajouter à mon énumération un « etc. ». En

effet, elle ne comprend pas toutes les économies que l'on peut envisager et je suis sûr, puisqu'il est membre de la commission des finances, qu'il m'aidera à en trouver d'autres ! (Sourires.)

M. Jean-Eric Bousch. Comptez sur moi.

M. Jean Filippi, rapporteur. Merci !

En ce qui concerne les dépenses de la sécurité sociale, là encore, monsieur le ministre, vous ne pouviez pas me donner satisfaction, mais j'espère convaincre peu à peu le Gouvernement d'un paradoxe : alors qu'en matière de comptabilité publique la nécessaire séparation de l'ordonnateur et du comptable reste sacro-sainte, la sécurité sociale permet au médecin librement choisi d'ouvrir librement aussi le robinet des prestations sociales en faveur de son malade, que j'ai qualifié de « client », dans mon exposé, puisque souvent ce malade n'en est pas un. J'espère que, peu à peu, cette évidence vous apparaîtra plus clairement et que vous en tirerez les conséquences.

Le montant de l'aide accordée aux pays en voie de développement est un sujet très délicat et je comprends que vous n'ayez pas pu faire de déclarations. J'ai cité le chiffre de 1,24 p. 100 puisque c'est celui de 1970 ; il a été plus bas, il a été plus élevé et je ne vous demande pas de le confirmer. Votre politique paraît être de maintenir l'aide en valeur absolue et, dès lors, à la cadence de dévalorisation du « franc lourd », nous en serons bientôt à 1 p. 100 du produit national brut. Si ce n'est vous, du moins les faits nous donneront-ils satisfaction.

Voilà quels étaient les points difficiles, points sur lesquels vous ne pouviez nous donner que des rendez-vous, ce que vous avez fait.

En ce qui concerne les petites et moyennes entreprises, votre réponse et les termes que comportera votre lettre rectificative paraissent donner satisfaction à la demande formulée dans notre amendement.

Pour ce qui est de l'agriculture, le seul litige restant fait l'objet d'un autre amendement sur la fixation des autorisations de programme à 11.100 millions de francs au lieu de 9.800 millions de francs.

Puisque nous avons un rendez-vous à mi-course, en 1973, je pense que vous accepterez, peu avant cette date fatidique, un réexamen de la question et je suis persuadé qu'avec l'aide de M. Bousch, grâce à des économies sur les dépenses de prestige, vous pourrez trouver les crédits nécessaires.

M. Jean-Eric Bousch. Tant mieux !

M. Jean Filippi, rapporteur. En ce qui concerne l'intégration européenne, nous ne pouvions pas attendre plus que ce que vous avez dit car la période est trop difficile.

Quant aux 330.000 ou 315.000 logements sociaux, vous avez bien voulu nous rappeler qu'à l'Assemblée nationale vous aviez considéré ce dernier chiffre comme un minimum et nous pouvions avoir l'espoir que le premier ne sera pas un maximum et sera dépassé. Cela irait au-delà de nos demandes, mais c'est cependant du domaine de l'espoir.

Enfin, vous avez donné satisfaction à la commission des affaires culturelles en ce qui concerne la répartition des crédits entre recherche fondamentale et recherche industrielle. Cela suscite, de notre part, à la fois satisfaction et jalousie : satisfaction parce que vous avez accepté ces chiffres, jalousie parce que cette commission a obtenu totalement satisfaction et qu'il n'en est pas de même pour la commission des affaires économiques et du Plan. (Sourires.)

Sous cette seule réserve, vos déclarations et le contenu annoncé de votre lettre rectificative ont raffermi la commission dans sa décision de voter le projet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. André Bettencourt, ministre délégué. Ce n'est pas un avis du Gouvernement que je donnerai.

Je viens d'entendre M. Filippi, j'ai constaté qu'il m'avait écouté avec grand soin, ce dont je le remercie, et je ne veux pas laisser passer ce moment de la séance sans lui exprimer ma reconnaissance pour les sentiments qu'il a exprimés à l'égard de tous ceux qui sont autour de moi. En effet, c'est vrai, j'ai bénéficié du concours d'une équipe à tous égards remarquable, qui a consacré le meilleur de ses efforts, durant deux ans, à une rédaction très difficile et, en définitive, très complète et approchant au plus près les graves problèmes devant lesquels nous nous trouvons et sur lesquels je demanderai tout à l'heure un vote. (Applaudissements.)

M. le président. Monsieur le ministre, ces applaudissements marquent que le Sénat s'associe à l'hommage qui a été rendu à vos collaborateurs.

M. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jean Bertaud, président de la commission. Monsieur le président, je voudrais également rendre hommage au personnel des commissions du Sénat, qui a permis à celles-ci, dans la mesure des moyens qui leur étaient donnés, parfois peu importants, de faire un travail remarquable auquel M. le ministre vient lui-même de rendre hommage. (*Applaudissements.*)

M. le président. Monsieur le président, je ne peux que réitérer, au sujet de ce personnel, l'observation que je viens de faire.

M. André Armengaud, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Armengaud.

M. André Armengaud, rapporteur pour avis. Je me joins sans objection aux félicitations de M. Filippi pour les collaborateurs du ministre, mais je maintiens les critiques très sévères que j'ai formulées et qui visent un certain nombre de groupes sectoriels dont les travaux ont été excessivement médiocres. Ceux de l'électricité, du pétrole et de la sidérurgie ont fait, eux, des propositions précises, mais, quant aux autres je me demande une fois encore comment on a permis à des hommes qui se considèrent comme de grands industriels de présider des commissions dont les travaux techniques ne sont pas à la hauteur ni de la qualité intellectuelle du personnel du ministère ni des besoins de la nation. (*Sourires.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

L'amendement n° 2 est réservé.

Par amendement n° 3, MM. de Bagneux, Chauvin, Vérillon et Pelletier, au nom de la commission des affaires culturelles, proposent de compléter, *in fine*, l'article unique par les dispositions suivantes :

« ... sous réserve que la proportion des dépenses de recherche et développement affectées à la recherche fondamentale et à la recherche à finalité industrielle soit respectivement de 48 et 52 p. 100. »

La parole est à M. de Bagneux.

M. Jean de Bagneux. Je me demande si cet amendement a encore sa raison d'être après ce que vient de dire M. Filippi. Il a pour but d'obtenir la modification des crédits réservés à la recherche industrielle et à la recherche fondamentale.

La commission avait prévu que la recherche fondamentale recevrait la majorité des crédits. Or, le Plan accorde ce bénéfice à la recherche industrielle.

Je crois savoir que le Gouvernement accepte la modification proposée et j'espère que l'amendement sera adopté par le Sénat.

M. André Bettencourt, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. André Bettencourt, ministre délégué. Monsieur le président, je demande également la réserve de cet amendement, étant bien admis qu'il fait l'objet d'un préjugé favorable de la part du Gouvernement.

Monsieur le président, me permettez-vous de faire un retour en arrière ?

M. le président. Je vous en prie.

M. André Bettencourt, ministre délégué. Je tiens à répondre à ce qu'a dit tout à l'heure M. Armengaud, puisque je suis le ministre responsable du Plan et de l'aménagement du territoire.

Certes, parmi nos travaux, il en est de meilleurs et de moins bons, mais M. Armengaud doit savoir que toutes les personnalités avec lesquelles nous sommes entrés en contact, durant ces deux années, ont été, si je puis dire, minutieusement choisies. Elles comprenaient des présidents de grands groupes, des responsables de grands syndicats, des personnalités appartenant à tous les secteurs professionnels.

Pour toutes ces personnalités, il est parfois très difficile de consacrer tout le temps que l'on voudrait à des réunions de commissions, fréquentes et longues, qui viennent troubler les emplois du temps de chacun si bien que tous ne peuvent pas être toujours présents en même temps pour faire ensemble le travail souhaité.

Je demande donc à M. Armengaud de faire preuve d'indulgence. Pour notre part, nous gardons une grande reconnaissance envers tous ceux qui nous ont apporté leur concours, en plus de leur propre travail, avec beaucoup de désintéressement et de bonne volonté. Je me devais, en tant que ministre du Plan, de faire cette réponse à M. Armengaud. (*Applaudissements sur les travées de l'Union des démocrates pour la République et sur certaines travées à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

L'amendement n° 3 est réservé.

Par amendement n° 1, MM. Pen, Marie-Anne, Isautier, Repiquet, Duval, Valeau proposent de compléter, *in fine*, l'article unique par la disposition suivante :

« ... sous réserve qu'à la fin de la page 127 du rapport général », après les mots : « des organismes de crédit », soient ajou-

tés les mots suivants : « ... d'Etat, lesquels devront, pour ce faire, disposer des dotations suffisantes par la loi de finances annuelle. »

La parole est à M. Pen.

M. Albert Pen. Monsieur le ministre, le dépôt de notre amendement correspondait au souci, exprimé par M. Filippi dans son remarquable rapport, de voir les organismes de crédit public intervenant outre-mer alimentés de façon suffisante, ce qui, a-t-il souligné, n'a pas toujours été le cas dans le passé.

Certes, les termes de la lettre rectificative déposée par le Gouvernement sur le bureau de l'Assemblée nationale, lettre que nous ignorions lorsque nous avons déposé l'amendement, nous ont apporté quelque apaisement mais cette lettre ne parle que des organismes de crédit en général ; or vous savez que notre principale prêteuse est la caisse centrale de coopération économique, c'est-à-dire un organisme public.

Pouvez-vous nous donner quelques assurances à ce sujet, monsieur le ministre ?

M. André Bettencourt, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Bettencourt, ministre délégué. Je suis heureux de constater que le débat qui a eu lieu devant l'Assemblée nationale a fait l'objet d'un examen attentif de la part du Sénat et je me doutais bien qu'il en serait de même de notre lettre rectificative.

Celle-ci va au-devant du souci exprimé par votre amendement n° 1. En raison même de leur vocation, nous devons aider au maximum les organismes les plus spécialisés à intensifier leur mission car ils participent, comme il vient d'être dit, pour une assez grande part dans le développement de nos départements d'outre-mer. (*Applaudissements sur les travées de l'Union des démocrates pour la République.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

L'amendement n° 1 est réservé.

Par amendement n° 4 rectifié, MM. Schiélé, d'Andigné, Boulange, Brayard, Martial Brousse, Mme Cardot, MM. Dufeu, Jean Gravier, Robert Gravier, Henri Jager, Jung, Junillon, Kauffmann, Kieffer, Kistler, Mistral, Nuninger, Parisot, Pinsart, Pellenc, Laurent-Thouveney, Tinant, Zwickert proposent de compléter, *in fine*, l'article unique par les dispositions suivantes :

« ... sous réserve que dans l'annexe B-9 au rapport général, relative aux transports, le paragraphe 4-4 soit complété :

« I. — A la fin du dernier alinéa de la page 149 par les mots :

« Pour exécuter la traversée de Mulhouse, acquérir les terrains jusqu'à Montbéliard et préparer le franchissement des seuils, en vue de réaliser les jonctions du réseau à grand gabarit français avec le système rhénan sans prendre de retard sur la liaison de ce dernier avec le réseau danubien. »

« II. — A la fin du cinquième alinéa de la page 150, par les mots :

« En ce qui concerne la liaison Mer du Nord-Méditerranée, le problème est susceptible d'être repris dans le cadre d'une négociation internationale envisagée avec les pays rhénans, qui tendrait à dégager des moyens financiers étrangers permettant de contribuer à la réalisation de cette liaison. »

La parole est à M. Schiélé.

M. Pierre Schiélé. Hier soir, au cours de mon intervention dans la discussion générale, j'ai tenté de démontrer que, contrairement à l'opinion exprimée dans une autre assemblée que la nôtre par la voix du rapporteur, la liaison Mer du Nord-Méditerranée n'est une affaire ni locale, ni régionale, mais internationale, avec un impact sur l'ensemble de l'économie française.

Cet argument a été entendu par le Gouvernement. M. le ministre m'a répondu tout à l'heure qu'il s'agissait avant tout d'une question de dépenses à engager et que la priorité devait être donnée aux opérations en cours. Il nous importe de savoir comment nous allons pouvoir financer une opération qui dépasse largement le contexte de notre hexagone.

Craint-on de doter en crédits des régions réputées hautement industrialisées au détriment d'autres points du territoire, ou, au contraire, de geler des sommes considérables pour un rendement hypothétique ? A-t-on peur de recourir à la banque européenne d'investissements ?

Les Allemands et les Suisses sont prêts à participer au financement. Mais la banque européenne d'investissements peut nous consentir une avance considérable.

On nous dira que la participation étrangère est faible en regard du coût total. Cela est vrai, mais elle est faite à fonds perdus, à condition que les délais d'exécution des travaux soient tenus ; et, quand on sait que la continuité des travaux sur des masses de cette importance peut diminuer leur coût de 20 à 30 p. 100, cette clause ne peut être qu'une incitation à réaliser au lieu d'être un frein.

Mais, évidemment, il faudrait s'engager à une telle continuité, c'est-à-dire à avoir un Plan et le suivre logiquement, rationnellement ! Est-ce cette éventualité qui ferait peur ? Je ne peux pas le concevoir car ce serait apporter là la preuve de la négation même de la notion de Plan.

Quant à l'emprunt auprès de la banque européenne d'investissements, c'est de l'argent qui ne pourrait être distrait à aucune autre opération, et surtout pas à celle qui intéresse la Basse-Seine car, seule, cette liaison internationale peut faire l'objet d'un tel financement.

Mais, dira-t-on encore, il faut rembourser. Certes, l'an dernier, M. Chalandon, dans sa réponse à la question orale que nous lui avions posée à cet égard, nous disait qu'il avait envisagé cette solution dans le cadre du budget mais que nous nous heurtions à une difficulté insurmontable : la pluriannualité de l'inscription budgétaire qui est contraire à l'orthodoxie financière.

C'est un déni au bon sens que des raisons de cet ordre puissent empêcher le progrès et la vie économique. Mais on pourrait y être relativement sensible si les crédits investis n'étaient pas productifs. Or il est vérifié que la canalisation de la Moselle, financée par la Banque européenne d'investissements sur vingt ans, a été amortie en sept ans grâce au trafic intense et bien plus important que ne le laissent prévoir les experts, soit actuellement dix millions de tonnes par an qui transitent par le canal, selon les chiffres avancés. Les treize autres années sont donc génératrices de bénéfices.

Des crédits que nous ne tirons pas de nos propres ressources et dont le rapport est aussi intéressant devraient-ils être un sujet de crainte pour une nation qui construit *Concorde* et s'enorgueillit d'une défense nucléaire ? Non, je ne peux pas le concevoir.

On pourra encore nous objecter qu'il ne faut pas lier les mains du Gouvernement français dans le cadre d'une internationalisation, ni qu'il apparaisse comme demandeur dans cette affaire. C'est bien pourquoi l'amendement est rédigé ainsi : « Le problème est susceptible d'être repris dans le cadre... ».

D'ores et déjà, les atouts de la France dans cette négociation sont forts puisque les étrangers demandent le statut international qui ne grève en rien la souveraineté française et que le Gouvernement ne peut accorder que s'il y a contrepartie.

Cela reste au demeurant dans la logique de l'action gouvernementale et dans la ligne de sa politique industrielle sur les marches de nos frontières.

Je parlerai maintenant plus précisément, puisque l'amendement y fait allusion, de la traversée de Mulhouse. Il importe de souligner que cette opération était prévue au V^e Plan et que son interruption gêne considérablement, au point de le paralyser, le développement de cette ville et de sa banlieue.

Devant l'incertitude dans laquelle se trouvent les municipalités à l'égard des intentions de l'Etat dans ce domaine, il ne leur est plus possible d'élaborer des programmes de zones industrielles ou résidentielles d'une façon harmonieuse.

En outre, le développement des Usines Peugeot dans cette agglomération va obliger cette industrie à fréter un camion toutes les quatre-vingts secondes entre les deux usines de Montbéliard et de Mulhouse. La circulation dans cette ville sera insupportable, d'autant qu'une autoroute nous fait également défaut.

Cette observation qui, à elle seule, pourrait ne pas manquer de poids, reste cependant très incidente au regard de l'intérêt que présente une voie d'eau pour les prix de revient. Les exemples ne manquent pas dans ce domaine. La Société Schneider, titulaire d'un marché de construction d'une centrale électrique sur le Danube, a consacré intégralement sa marge bénéficiaire aux transports par route du Creusot à la Méditerranée, faute de pouvoir disposer d'une voie canalisée.

Il en a été de même pour la Société Alsthom de Belfort.

Si, comme il a été si souvent répété, l'esprit même du Plan est la compétitivité, il apparaît à l'évidence que créer cette liaison Mer du Nord—Méditerranée dans les meilleurs délais serait répondre à la finalité même du Plan ; ce serait aussi faire confiance à l'industrie française, à sa capacité exportatrice, participer à l'accroissement de la richesse nationale et enfin faire œuvre utile et raisonnable. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement ?

M. Jean Filippi, rapporteur. La commission a examiné tous ces amendements et elle y est systématiquement opposée. Elle considère, en effet, que ce débat sur le VI^e Plan doit rester au niveau national et que des questions de cette nature doivent être traitées, soit directement avec les ministères, soit dans le cadre des Coder, soit à l'occasion de la discussion budgétaire.

Si chacun de nous devait présenter un amendement relatif à son département, il y en aurait beaucoup !

M. Pierre Schiélé. Je n'accepte pas une telle remarque !

M. Jean Filippi, rapporteur. Peut-être ne l'acceptez-vous pas, mais, si la commission n'avait pas refusé tous ces amendements, après celui présenté en faveur des départements d'outre-mer et celui relatif à la région de l'Est, j'en aurais proposé un autre à propos de la Corse — sans doute un peu démagogique et moins sérieux que le vôtre — qui aurait pu être rédigé en ces termes :

« Compléter, *in fine*, l'article unique par les dispositions suivantes :

« ... sous réserve que, dans le rapport général, chapitre VII « Aménagement du territoire et développement régional », le paragraphe V soit complété, page 124, *in fine*, par les paragraphes suivants :

« Les crédits concernant les routes nationales, les adductions d'eau, l'assainissement et l'électrification devront, compte tenu du retard, en Corse, de tous les équipements, retard dénoncé comme aberrant par une récente mission parlementaire — qui ne comprenait aucun représentant de l'île — être, au cours du VI^e Plan, d'un montant double de celui des crédits des cinq années précédentes.

« En matière de transports, les liaisons maritimes devront, en ce qui concerne les passagers, offrir deux fois plus de places qu'au cours du V^e Plan. Les liaisons aériennes devront, elles aussi, doubler, au cours du VI^e Plan, leur capacité de transport. A cet effet, les compagnies autres qu'Air France seront autorisées à créer ou développer des lignes supplémentaires, au moins de bord à bord ; les vols *charters* seront autorisés sans limitation ; enfin, Air Inter pourra s'associer avec Air France pour la desserte aérienne de l'île. »

Je ne vous infligerai aucun commentaire, mais je tenais à vous faire cette lecture pour illustrer la position de la commission. Dans chaque région se posent des problèmes importants, plus urgents peut-être que ceux que je viens d'évoquer à propos de la Corse. Si chacun d'eux faisait l'objet d'un amendement, on se trouverait devant une série d'amendements fleuve. C'est pourquoi elle s'est opposée à celui-ci.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. André Bettencourt, ministre délégué. J'avais écouté avec un grand intérêt le discours prononcé à la tribune du Sénat par M. Schiélé et je n'avais pas été sans remarquer que nombre d'entre vous avaient, d'une façon ou d'une autre, repris ses arguments. C'est pourquoi, dans un très long développement, j'ai tenu tout à l'heure à lui répondre sur les aspects nationaux et internationaux du problème qu'il a soulevé.

Mais revenons à ce que disait M. Filippi.

Il y a des problèmes intérieurs extrêmement délicats que nous ne sommes pas à même de préciser dans l'instant. Car, en réalité, à travers une définition minutieuse de ce qui pourrait être fait demain, vous voudriez nous faire dire de façon exacte, à travers quels départements passerait éventuellement l'axe dont il est question et dont personne ne sous-estime l'ampleur et la valeur sur un plan général. Dans la mesure où vous voudriez que nous apportions des précisions sur le plan départemental, vous nous entraîneriez trop vite à vous donner une réponse qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas à même de nous faire.

Sur le premier point de l'amendement que M. Schiélé a déposé, je me contenterai de répondre que, durant mon intervention, je crois avoir fait le maximum pour dégager la position du Gouvernement. J'ai cru dans ses propos qu'il l'avait bien compris.

Des crédits ont été prévus pour les études et les achats de terrains nécessaires à la réalisation du schéma directeur des voies navigables. Compte tenu des contraintes financières et des incertitudes qui subsistent quant à la rentabilité de certaines opérations, le Plan ne peut entrer dans un degré de détails plus grand que celui de la rédaction actuelle. C'est cette même incertitude et la nécessité d'études complémentaires qui font apparaître comme prématurée l'annonce, dans un document de l'importance du Plan, d'un éventuel recours à un financement international. Ce dernier constitue, en effet, une hypothèse intéressante à envisager...

M. Pierre Schiélé. J'enregistre.

M. André Bettencourt, ministre délégué. ... mais vous comprendrez que, dans l'état actuel d'avancement de nos travaux, il ne m'est pas possible de vous en dire davantage.

M. François Schleiter. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schleiter pour répondre à la commission.

M. François Schleiter. Monsieur le président, je vous avais demandé la parole, pour répondre à la commission. Mais vous avez invité le Gouvernement à s'expliquer et, comme à l'ordinaire, M. Bettencourt est entré pour une part dans mes vues.

Je préfère donc répondre au Gouvernement en le remerciant d'avoir placé l'intervention de notre collègue M. Schiélé, sur un tout autre plan que celui qu'avait choisi notre rapporteur et qui me rendait infiniment triste.

J'ai entendu, avec regret, M. le ministre dire à mon ami M. Schiélé qu'il s'agissait d'une intervention prématurée. Mais je l'ai entendu également parler du grand axe Nord-Sud qui pourrait intéresser toute la France; il l'a d'abord placé dans son cadre national et international.

Je crois, monsieur le ministre, que vous avez rétabli les choses, car je ne voulais combattre ni les routes ni les voies secondaires de la Corse. Toutefois, je me devais de dire à notre rapporteur qu'il faisait non seulement de la peine à M. Schiélé et à moi-même, mais qu'il n'était pas à l'unisson avec ceux qui, ici — et ils sont nombreux — s'intéressent aux liaisons fondamentales internationales qui concernent notre pays et à propos desquelles l'étranger se demande depuis longtemps ce que nous allons faire. Je suis heureux de l'approbation de Mme Cardot, qui a été avec moi le témoin des premières préoccupations du gouverneur de Liège. Cet économiste distingué, qui a des audiences à Paris, depuis longtemps nous a posé la question : que pense la France ? La Belgique, qui n'est pas à notre échelle, a déjà pris en la matière des décisions. Aussi, monsieur le rapporteur, avons-nous, tout à l'heure, l'impression d'un certain décalage. Le Gouvernement ne nous comble pas, mais il nous paraît avoir une plus juste vue des choses. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Schiélé. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schiélé.

M. Pierre Schiélé. Je répondrai brièvement à la commission. Au demeurant, mon ami M. le président Schleiter a été mon meilleur avocat car il a dit d'une manière parfaite ce que j'aurais fort mal exprimé. La réponse du rapporteur m'a fait bondir comme chacun a pu le voir. Mais il est dans mon tempérament d'être impulsif et je prie cette assemblée, qui est l'archétype de la sagesse, de bien vouloir m'excuser.

M. le président. L'exception n'est pas trop visible pour l'instant !

M. Pierre Schiélé. Merci, monsieur le président. Je voudrais dire que j'ai mal compris la position de la commission qui a certainement approuvé le rapport de M. Filippi. Or je lis, à la page 107 :

« On nous permettra, par ailleurs, de rappeler les engagements solennels et plusieurs fois répétés des plus hautes autorités de l'Etat concernant la réalisation d'une voie navigable moderne et continue reliant les bassins du Rhône et du Rhin. »

Si, véritablement, il s'agit d'une affaire locale, régionale ou départementale, ce paragraphe n'avait absolument rien à faire dans ce rapport, car il est en contradiction formelle avec ce que vous avez dit. La commission — je la comprends, puisque j'appartiens à une autre commission qui est au moins aussi bousculée que la vôtre — n'a-t-elle pas, dans la hâte de ses travaux, laissé passer d'une manière presque inaperçue, ce passage, qui à mes yeux est fort important et qui a retenu évidemment toute mon attention.

Je voudrais vous dire, monsieur le rapporteur, que véritablement cette question n'est pas une affaire locale. Ce n'est pas une question de clocher, croyez-le bien. Il y va de l'intérêt national, si ce n'est plus. Cependant, si la réponse du Gouvernement ne m'a pas comblé, elle ne m'a pas non plus trop déçu. En effet, si je m'en rapporte aux propos précis qu'a tenus tout à l'heure M. Schleiter, je crois que, sans avoir obtenu un engagement formel du Gouvernement sur des actions ponctuelles nettement définies, j'ai pu déceler dans les paroles de M. le ministre une tendance favorable à l'adresse que vingt-trois parlementaires de cette assemblée et vingt-quatre de l'autre lui ont faite. Derrière eux, c'est toute une population et son potentiel industriel et économique, qui attendent et qui espèrent. (*Applaudissements sur certaines travées à gauche et sur quelques travées au centre et à droite.*)

M. Jean Filippi, rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean Filippi, rapporteur. Mon cher collègue, maintenant que vous voici — vous l'avez dit vous-même — revenu au calme...

M. Pierre Schiélé. Je suis rassuré.

M. Jean Filippi, rapporteur. ... vous permettez au Corse de répondre à l'Alsacien. (*Sourires.*) Je crois que vous avez fait une confusion entre rapport et amendement. Le rapport, qui est peut-être long, compte 199 pages. L'amendement, qui est peut-être trop court, a une page un quart. C'est pourquoi, la commission a pensé que les questions importantes, comme celles dont vous avez parlé tout à l'heure, devaient être traitées dans le rapport — elles l'ont été, comme vous l'avez vous-même constaté — mais ne devaient pas faire l'objet d'un amendement particulier. Beaucoup de questions me sont très chères — j'en ai parlé dans le rapport, mais pas dans l'amendement — tel le

groupement à l'exportation soit de grandes sociétés, soit de petites et moyennes entreprises. Voilà ce qui explique la position de la commission.

Votre amendement présente un intérêt international certainement supérieur à celui qu'offre mon amendement relatif à la Corse, bien que la Corse soit susceptible de rapporter pas mal de devises grâce au développement du tourisme. Mais vous admettez qu'il aurait été mal venu de la part de la commission de proposer un amendement ainsi rédigé : « Pour exécuter la traversée de Mulhouse, acquérir les terrains jusqu'à Montbéliard ». Il s'agit là d'une question de détail, vous me l'accorderez. Mais je serais heureux que vous vouliez bien me donner acte que la commission ne s'est pas désintéressée de ce problème. Elle y a fait allusion dans son rapport, sans pouvoir le préciser dans son amendement d'une page un quart.

M. Pierre Schiélé. Je vous en donne acte.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

L'amendement n° 4 rectifié est réservé.

Par amendement n° 5, M. Fosset et les membres du groupe de l'Union centriste des démocrates de progrès proposent de compléter *in fine* l'article unique par la disposition suivante :

« ... sous réserve que le rapport général soit complété au chapitre VI, paragraphe III, page 110, après le troisième alinéa, par le texte suivant :

« La marge des prestations familiales tendra à évoluer de telle sorte que le pouvoir d'achat de ces prestations bénéficie d'une progression analogue à celle du salaire pendant la durée du Plan. »

La parole est à M. Fosset.

M. André Fosset. Monsieur le président, c'est, en effet, au nom du groupe de l'Union centriste que je présente cet amendement qui, je l'espère, ne fera pas l'objet d'une controverse quant à son caractère d'importance nationale. Chacun sait que, si les ménages ont bénéficié d'un taux de croissance prévu par le Plan, dans le passé des disparités très importantes ont été enregistrées, suivant qu'il s'agissait de familles plus ou moins nombreuses. En effet, les prestations familiales n'ont pas suivi l'évolution des salaires, ce qui a d'ailleurs permis au régime des prestations familiales de combler une part du déficit du régime maladie.

Il ne serait pas convenable à l'occasion du VI^e Plan qu'une telle situation se reproduise. Le Plan est fait pour servir l'homme, dans cette cellule de base qu'est la famille. Il convient, par conséquent, que soit clairement définie la volonté du législateur de voir les prestations familiales suivre l'évolution salariale. C'est la raison pour laquelle je demande au Sénat de bien vouloir adopter mon amendement. (*Applaudissements sur certaines travées à gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Filippi, rapporteur. Il a semblé à la commission que satisfaction avait été donnée au vœu de M. Fosset par le discours de M. le ministre il y a un instant. C'est peut-être une erreur. (*Sourires.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. André Bettencourt, ministre délégué. Le Gouvernement et le ministre qui le représente à ce banc ont pris, avec beaucoup d'attention, connaissance de cet amendement. C'est pour cela que j'ai répondu longuement à ce sujet dans le discours que j'ai prononcé tout à l'heure.

En réalité, il y a une différence entre mes propos et ceux de M. Fosset. Mais j'ai donné toutes les précisions utiles lorsque je suis intervenu tout à l'heure. Je ne peux en dire plus et je prie M. Fosset de m'en excuser.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

L'amendement n° 5 est réservé.

Par amendement n° 6, MM. André Colin, Kauffmann, Maille, Tinant, Vadepiéd et les membres du groupe de l'Union centriste des démocrates de progrès proposent de compléter *in fine* l'article unique par la disposition suivante :

« ... sous réserve de l'addition à l'annexe C 8 du rapport général, page 207, premier alinéa, du texte suivant :

« L'enveloppe d'autorisation de programme de la fonction « développement rural », qui recouvre l'aménagement de l'espace rural et les équipements de production et de transformation des produits agricoles, s'élève à 11,1 milliards de francs. »

La parole est à M. Colin.

M. André Colin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cet amendement me paraît répondre à une telle évidence de besoins qu'il me sera sans doute inutile d'énumérer longuement les raisons pour lesquelles mes amis m'ont demandé de le déposer et de le soutenir.

En premier lieu, nous avons craint de découvrir, dans tous les documents annexes au Plan, une sorte de lien entre la modicité des crédits accordés aux équipements collectifs agricoles, notamment d'aménagement de l'espace rural, et la diminution de la population active agricole.

Ce lien n'existe pas car, à supposer même que, dans certaines régions, on constate une diminution de la population active agricole, il est évident qu'il n'en résultera pas une diminution de la population totale. On constatera même parfois un accroissement du fait que de plus en plus sont tentés de venir résider dans des agglomérations rurales proches des grandes concentrations urbaines tous ceux qui se trouvent traumatisés par le bruit et la pollution des villes.

On ne peut donc pas établir un lien entre la diminution de la population active agricole et le montant des crédits qui sont accordés à l'équipement rural. Ceux-ci doivent, au contraire, être augmentés.

Au surplus, monsieur le ministre — cette deuxième observation sera un lien entre le V^e et le VI^e Plan — les modestes crédits attribués dans le cadre du V^e Plan ont été à deux reprises l'objet de blocages du fonds d'action conjoncturelle, ce qui a fait prendre un singulier retard aux équipements collectifs agricoles, notamment en ce qui concerne l'eau, le remembrement, l'électricité et l'assainissement. C'est une raison supplémentaire pour nous de demander un relèvement appréciable des crédits dans le cadre du VI^e Plan.

Enfin, troisième observation, de caractère économique, qui est peut-être la principale : ce VI^e Plan paraît orienté — c'est ce qui ressort du moins des grandes déclarations qui l'ont accompagné — vers l'industrialisation. On semble ainsi faire croire aux agriculteurs qu'ils ne feraient plus partie de la France moderne, capable de produire, d'exporter des richesses.

Incontestablement, ce n'est pas dans votre intention. Vous considérez, comme nous, que l'agriculture est capable à la fois de fournir des revenus convenables à ceux qui participent à cette activité professionnelle et d'occuper une place active sur les marchés de l'exportation, qu'il s'agisse des produits du sol ou de ceux auxquels leur transformation ajoute une valeur supplémentaire. C'est ce à quoi fait allusion notre amendement.

Si nous demandons une augmentation des crédits, c'est pour les deux raisons que j'ai évoquées : parce qu'on ne peut établir un lien entre la diminution de la population active et les crédits nécessaires à l'aménagement de l'espace rural ; ensuite, parce qu'il faut rattraper le déficit dû aux blocages du fonds d'action conjoncturelle.

Mais c'est surtout pour une raison d'ordre économique : si vous voulez, malgré la diminution de la population active, promouvoir une agriculture moderne, ses progrès, notamment ceux que vous désirez soutenir dans le domaine de l'élevage, supposent, tant pour l'eau que pour l'énergie, le remembrement, l'assainissement ou les bâtiments, des crédits supplémentaires.

Deux raisons anciennes et une raison moderne justifient donc mon amendement.

Je prie le Sénat de m'excuser d'avoir été si long et de m'être passionné pour un sujet qui, j'en suis sûr, tient à cœur à toute la Haute Assemblée. (Applaudissements.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Filippi, rapporteur. La commission approuve d'autant plus cet amendement que le dernier alinéa du paragraphe 3^e de son propre amendement est pratiquement identique.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. André Bettencourt, ministre délégué. Monsieur le président, j'ai écouté avec attention l'intervention de M. André Colin. J'en ai retiré l'impression que lui aussi m'avait très largement écouté tout à l'heure et que, sur le fond, nous étions d'un avis assez voisin. M. André Colin semble penser que mon discours allait un peu plus loin que l'énorme document qu'il a sous les yeux. Mais, en vérité, ce document et ses annexes répondent, pour une très large part — je le lui promets — à ses soucis.

Le fait que son amendement propose la majoration substantielle d'une enveloppe sans l'accompagner d'une compensation sur un autre secteur me crée des difficultés car il connaît très bien les contraintes auxquelles nous nous heurtons.

Je voudrais insister encore sur le fait que le montant des crédits prévus par le Plan correspond à un effort appréciable en vue du développement rural. Je vais lui dire pourquoi : si l'on compare les crédits réellement ouverts au cours du V^e Plan — l'actuelle enveloppe se monte à 9,8 milliards de francs —, on constate une progression en francs constants de 21 p. 100. Je rappelle que l'enveloppe du V^e Plan comprenait, d'une part, les crédits affectés à d'autres opérations terminées telles que Rungis — je n'ose pas dire La Villette ! (Sourires) — et, d'autre part, les crédits d'équipement affectés à l'enseignement agricole ainsi qu'au fonds de l'électrification rurale, tous crédits qui ne figurent plus dans l'enveloppe du VI^e Plan.

Les travaux menés au sein de la commission de l'agriculture ont permis de s'assurer que cette enveloppe serait de nature à accroître les superficies remembrées, à rattraper une partie

du retard en matière de travaux connexes et à augmenter sensiblement les crédits pour l'aménagement hydraulique et l'aide aux bâtiments d'élevage.

Puisque je m'adresse à M. André Colin, je lui rappellerai aussi que, dans des départements agricoles particulièrement en difficulté, peut-être parmi ceux qu'il aime le plus, nous avons décidé, au cours de ces deux dernières années, d'accomplir des efforts très importants dont les populations de sa région commencent à se rendre compte.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

L'amendement n° 6 est réservé.

Nous avons terminé l'examen des amendements qui ont été réservés, conformément à votre demande, monsieur le ministre.

M. André Bettencourt, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Bettencourt, ministre délégué. Monsieur le président, je souhaiterais une suspension de séance afin de régler définitivement le problème de la lettre rectificative.

M. le président. Qu'en pense la commission ?

M. Marc Pauzet, vice-président de la commission des affaires économiques et du Plan. Je souhaiterais que M. le ministre vint devant la commission des affaires économiques et du Plan pour lui fournir des explications sur cette lettre rectificative.

M. le président. J'en conclus donc que la commission souhaite, comme le Gouvernement, une suspension de séance afin de pouvoir se réunir immédiatement.

M. André Bettencourt, ministre délégué. Bien entendu, je suis à la disposition de la commission puisqu'elle désire m'entendre.

M. le président. Le Sénat voudra sans doute accéder à la demande du Gouvernement et de la commission. (Assentiment.) La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures vingt-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

J'informe le Sénat que j'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre apportant des rectifications au rapport annexé au projet de loi portant approbation du VI^e Plan de développement économique et social.

Cette lettre de rectification, qui sera imprimée sous le n° 373, a été distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan.

M. André Bettencourt, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. André Bettencourt, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs, ainsi que je vous l'avais indiqué tout à l'heure, le Gouvernement se proposait de déposer sur le bureau du Sénat une lettre rectificative ; c'est maintenant chose faite.

Cette lettre rectificative reprend un certain nombre des grands thèmes que vous aviez retenus et qui avaient été défendus par un très grand nombre de sénateurs. Nous en avons discuté avec M. le président, M. le rapporteur et les membres de votre commission compétente avant qu'elle n'en délibère. M. le rapporteur vous donnera tout à l'heure le résultat des délibérations. Mais je peux affirmer que le dépôt de cette lettre rectificative est justifié par le désir de répondre aux souhaits du Sénat. C'est une bonne chose qu'à l'occasion d'un débat comme celui-ci, le Sénat n'ait pas procédé à une discussion superficielle, mais ait tenu à ouvrir un grand débat sur l'ensemble des amendements.

Cette lettre rectificative, essentiellement faite pour répondre aux souhaits du Sénat, permet au Gouvernement de montrer à quel point il entend travailler et coopérer avec lui.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean Filippi, rapporteur. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, peu après le dépôt de la lettre rectificative, la commission des affaires économiques et du Plan a entendu M. Bettencourt. Je vous donne le résultat de cette audition : elle confirme son vote favorable au VI^e Plan.

Mais je veux cependant commenter les propos du ministre sur cette lettre rectificative. Je le ferai brièvement.

Je voudrais d'abord noter qu'en la forme, l'existence d'une lettre rectificative — et d'une lettre rectificative qui n'est pas de quelques lignes, mais d'une page et demie, et qui ne traite pas d'un seul mais de trois problèmes importants puisqu'il s'agit d'une part des petites et moyennes entreprises, d'autre part de l'agriculture et, enfin, de la recherche — une telle lettre rectificative, dis-je, marque la volonté du Gouvernement de coopérer avec le Sénat et ne plus le tenir pour une assemblée mineure, ce qu'il n'est pas et ce qu'il prouve par son travail.

M. Gaston Monnerville. Il y a longtemps qu'il ne l'est plus ! C'était le Conseil de la République qui était une assemblée mineure, pas le Sénat.

M. Jean Filippi, rapporteur. Le Sénat n'est pas une assemblée mineure, mais disons que son rôle avait été minorisé, car les ministres n'assistaient plus à ses délibérations. Seuls les secrétaires d'Etat y assistaient.

M. Gaston Monnerville. Je ne sais pas si c'était une preuve de majorité parlementaire ! C'est un autre problème.

M. Jean Filippi, rapporteur. Personne ne pense que le Sénat est une assemblée mineure, mais disons que son rôle avait été minorisé.

Sur ces trois grands éléments nouveaux que comporte la lettre rectificative, je n'insisterai pas sur celui de la recherche pour lequel nous avons satisfaction à 100 p. 100.

A l'égard des petites et moyennes entreprises, lors de la discussion des options, vous nous aviez dit votre bonne volonté et votre désir de promotion. Mais cette fois-ci, vous nous apportez l'indication concrète de la manière dont vous comptez opérer. Comme cette indication ne nous paraissait pas suffisamment claire, je vous ai demandé de l'explicitier.

Vous dites dans la lettre rectificative, que l'adaptation des entreprises de moyenne et petite industrie sera obtenue grâce à un soutien financier temporaire apporté aux organismes économiques régionaux. En langage plus simple, cela signifie que vous donnerez un apport financier supplémentaire aux sociétés de développement régional. Cet apport serait d'abord fait à titre expérimental. Si l'expérience réussissait, il serait maintenu.

Ensuite, en ce qui concerne l'agriculture, vous êtes d'accord avec nous sur le rôle que doit jouer la coopération, qu'il s'agisse de coopératives de production, de coopératives d'acquisition, de coopératives de vente ou de groupements de producteurs.

Ces éléments nouveaux contenus dans la lettre rectificative ont convaincu la commission des affaires économiques et du Plan qu'il était de son devoir de conseiller à cette assemblée de voter le VI^e Plan. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République, au centre et à droite.*)

M. le président. En application de l'article 44, dernier alinéa de la Constitution, et de l'article 42, alinéa 7, du règlement, le Gouvernement demande au Sénat de se prononcer par un seul vote sur l'article unique du projet de loi dans la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale, compte tenu de la lettre de M. le Premier ministre à M. le président du Sénat apportant des rectifications au rapport annexé audit projet de loi, à l'exclusion de tous amendements ou articles additionnels.

Avant de consulter le Sénat, je donne la parole à M. de Montalembert, pour explication de vote.

La parole est à M. de Montalembert.

M. Geoffroy de Montalembert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne suis pas un fanatique des plans. Au temps de ma jeunesse, j'entendais souvent répéter, en effet, pour calmer mes impatiences, qu'il ne fallait pas « tirer des plans sur la comète ». C'est dire que lorsque la notion de plan s'est imposée aux hommes politiques que nous sommes, mes premières réactions ont été plutôt méfiantes. Pour un libéral, par surcroît pour un Normand, comment aurait-il pu en aller autrement ?

La tentation n'est-elle pas grande d'assimiler « plan » et « déclarations ministérielles » ? Je me rappelais alors toutes celles que j'avais entendues à la Chambre des députés, sans résultat appréciable, à une époque où les changements de gouvernement, hélas ! étaient fréquents, et un certain scepticisme s'emparaient alors de moi.

Et puis, au fil des années, l'expérience venant, je me rendis compte que, même dans un régime libéral, et peut-être surtout dans un régime libéral, dans un monde en pleine mutation, il était nécessaire d'orienter, de définir les buts de l'action, de même que l'on étudie l'itinéraire à suivre avant de s'engager sur la route.

Le VI^e Plan que vous nous avez présenté, monsieur le ministre, mérite-t-il notre approbation ? Est-il conforme aux grandes options sur lesquelles nous nous étions prononcés il y a un an ? A notre groupe, nous le croyons très sincèrement, nous en sommes encore plus persuadés à la suite de ce débat et particulièrement après avoir entendu la lecture de la lettre rectificative qui vient de nous être faite. Nous vous apportons donc, monsieur le ministre, un vote favorable unanime.

Mes chers collègues, au début de cette explication de vote, je comparais le Plan à un itinéraire jalonnant la route jusqu'à l'étape. A la réflexion, pour moi, le Plan c'est davantage ; c'est un espoir. Pourquoi ne serait-ce pas un but à atteindre pour tous et un idéal pour notre jeunesse, notre jeunesse qui s'interroge ? Ah ! si cela pouvait être ! Et pourquoi donc cela ne serait-il pas ?

En lisant le rapport général du VI^e Plan et ses annexes, je me sentais écrasé par tant de connaissances exprimées, émerveillé par tant et tant de travaux si consciencieusement poursuivis.

Comment ces hommes, ces femmes, dont les noms resteront pour la plupart ignorés, ont-ils pu ainsi, jour après jour, fournir une telle somme de travaux et de recherches, faire preuve de tant d'imagination ? Pour des traitements élevés ? Pour la renommée ? Certainement pas. Alors, pourquoi ? Ne serait-ce pas parce que petit à petit, jour après jour, ils ont été pris eux-mêmes par la grandeur de la mission et par l'effort à accomplir ? (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République.*)

Ils y ont probablement cru, eux, au Plan, et ils s'y sont accrochés. Pour moi, c'est cela aussi, le Plan. En plus de la nécessité économique qu'il représente, c'est surtout sa valeur d'idéal. Peut-être allez-vous me trouver vieux jeu ; je sais bien que l'on n'y croit plus beaucoup à la famille, à la patrie, au sacrifice, à l'effort, à l'idéal, mais ma génération, toutes croyances et opinions confondues, y croyait, elle, à l'idéal.

C'est sans doute à cause de cela que nous vivons en liberté, car les exemples des pères ont été suivis par leurs fils aux heures des épreuves. Nos petits-fils, les miens comme les vôtres, mes chers collègues, y croient-ils encore à tout ce qui nous a permis, à nous, d'affronter, comme l'on dit aujourd'hui, « les choses de la vie » et aussi l'adversité quand elle survient ?

Que les jeunes saisissent donc l'occasion du Plan pour trouver une raison d'agir utilement en assurant sa réussite, pour construire et non plus pour détruire ! Et nous, mes chers collègues — est-ce téméraire de ma part de le penser ? — pourquoi ne leur donnerions-nous pas un exemple par un vote que je souhaiterais massif ?

La véritable raison d'être du Plan, au fond, n'est-ce pas une grande espérance ? (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République et sur quelques travées à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Armengaud.

M. André Armengaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au cours des débats qui se déroulent depuis deux jours deux conceptions du Plan se sont affrontées. D'abord, celle d'un plan théorique fondé sur des données et des objectifs globalistes, sans définition rigoureuse des moyens essentiels nécessaires à chaque agent économique : c'est celle du Gouvernement. Ensuite, celle d'un plan fondé sur des facteurs réels, les équilibres interne et externe, avec des précisions sur les moyens volontaristes, techniques et financiers nécessaires pour chaque agent économique, sur la définition de l'objectif détaillé de chaque secteur d'activité, cet objectif étant établi en fonction de sa capacité de satisfaction des besoins nationaux : c'est la mienne, proche de celle qui avait inspiré les auteurs du premier Plan, lequel avait défini rigoureusement des objectifs *ne varietur* dans les industries dites « de base » à l'époque.

Comme François Perroux, je me refuse à des mesures globalistes. Je crois, comme lui, que nos maux, l'inflation par exemple, nos insuffisances dans la production se corrigent branche par branche, secteur par secteur, activité par activité, et qu'il n'y a pas de mesure générale qui permette de régler de tels problèmes.

Pour certains travaux de commissions, de groupes, de caractère technique et sectoriel — j'ai cité l'électricité, l'énergie, le pétrole et la sidérurgie — nous nous sommes trouvés devant des études sérieuses qui permettaient de savoir quels étaient les objectifs techniques à atteindre — en matière de production en particulier — et quels étaient les moyens financiers à mettre en œuvre. Pour d'autres secteurs — tels que la mécanique, la chimie, l'industrie papetière, le textile — nous nous sommes trouvés devant des données insuffisantes pour nous former un jugement et dessiner vraiment un objectif.

De même, rien n'est dit sur l'incertitude de l'équilibre des finances publiques comme de la sécurité sociale. A quoi servirait un équilibre budgétaire si le déséquilibre de la sécurité sociale devait conduire l'Etat à des apports énormes pour financer le déficit de cette institution ? L'équilibre budgétaire disparaîtrait du même coup.

Sur tous ces points essentiels, vous m'avez répondu par des espoirs. C'est fort agréable, mais vous n'avez pas enlevé mes inquiétudes. Pourtant, l'an dernier, lors des débats sur les options du VI^e Plan, la commission des finances m'avait chargé de vous faire des recommandations précises et des propositions allant jusqu'à la discussion détaillée, pour le VI^e Plan, des programmes d'un certain nombre de professions malheureusement en retard. Je n'ai pas été suffisamment écouté ou entendu et j'ai devant moi un Plan dont les moyens me paraissent incompatibles avec les résultats que vous espérez, en tout cas dont les objectifs ne sont pas compatibles avec les moyens.

Il en est de même du développement de certaines régions. Je ferai simplement allusion à l'intervention émouvante de notre collègue, M. Kauffmann, qui n'a pas caché les dangers de l'attraction exercée par certains pays voisins sur les travailleurs des zones frontalières. Si, dans ces régions, l'effort n'est pas fait avec suffisamment d'ampleur, vous verrez, comme notre collègue l'a dit lui-même, qu'elles ne seront plus que des cités dortoirs pour des hommes allant travailler hors de France, notamment en Allemagne fédérale.

Michel Debré, lorsqu'il était parmi nous, manifestait ici chaque semaine sa colère avant sa marche vers le pouvoir. En ce qui me concerne, je préfère m'entêter dans les suggestions. Pourquoi ? Parce que l'expérience prouve que lorsqu'on ne cède pas à la facilité de l'amitié et que l'on fait des propositions précises, même si elles ne sont pas toujours à la mode on peut parfois en tirer des enseignements utiles et voir les gouvernements bouger, en dépit de leur immobilisme ou de leur lourdeur, et même certains partis politiques.

Je voudrais citer à titre d'exemple l'intervention de M. Alain Peyrefitte du 16 juin 1971 à l'Assemblée nationale. Pour la première fois, au sein du groupe majoritaire, il a fait, en ce qui concerne le dynamisme de la fiscalité et des moyens financiers à mettre en œuvre, des propositions qui rejoignent celles de la commission des finances du Sénat.

Le ministre du développement industriel, dans le cadre du programme d'action en faveur de la promotion d'innovation de l'industrie, vient, lui aussi, de faire des propositions qui rejoignent — oh ! encore modestement — de nombreuses propositions de la commission des finances après que l'on nous ait dit l'année dernière, lorsqu'elles ont été faites, que nous étions entièrement en dehors de la plaque et que ces propositions n'étaient pas suffisamment traditionnalistes pour être écoutées.

Nous avons donc eu raison de nous entêter en la circonstance et de continuer à battre le fer quand nous estimions qu'il était chaud.

J'en viens maintenant à mes conclusions. L'optimisme du rapport du Gouvernement, relatif à l'évolution de l'économie, qui nous a été distribué ces jours derniers et sur lequel la commission des finances doit s'expliquer la semaine prochaine, ne répond pas aux inquiétudes que j'ai exprimées. A part les objectifs généraux non contestés, où sont les moyens financiers, les moyens industriels, les moyens des collectivités locales ?

La commission des finances, dans son rapport, a pourtant fait des propositions concrètes. Certes, vous m'avez dit ce matin en me répondant, monsieur le ministre, ce dont je vous remercie, que M. Giscard d'Estaing était prêt à venir, à la rentrée prochaine, devant la commission des finances pour lui donner des explications sur ces propositions. Cela me paraît de bonne procédure à condition, bien entendu, que ce soit fait en liaison avec la commission des affaires économiques. Mais il faudrait que s'instaure un vrai dialogue et que M. Giscard d'Estaing ne se contente pas de venir nous faire un cours *ex-cathedra*, pour nous montrer une fois de plus la brillante de son talent sans pour autant répondre d'une façon précise aux observations que nous faisons, qui sont fondées sur l'expérience et non pas sur le fait qu'on appartient à l'inspection des finances. (Sourires.)

J'en viens maintenant à quelques autres observations.

Vous avez parlé, monsieur le ministre, du comité économique européen de politique à moyen terme. Sur ce point, je vous approuve. Je le connais comme membre du Parlement européen. Mais il y a un grand défaut : lorsque l'on y parle du Plan, on ne l'envisage que comme un simple appel à la loi du marché et non pas comme la saine répartition géographique de l'ensemble des investissements.

A cet égard — je le sais par expérience — chaque fois que l'un d'entre nous, au Parlement européen, tout au moins parmi les Français, a fait des propositions précises sur ce point, il n'a guère été suivi, encore que l'on sache qu'en République fédérale allemande, lorsqu'un accord est conclu entre M. Schiller, la *Bundesbank* et les dix plus grandes sociétés allemandes, la planification se fait parfaitement, sans qu'on le dise, sans qu'on en parle, mais elle est effective.

En ce qui concerne la parité monétaire européenne dont vous avez dit, comme M. Filippi, qu'il fallait qu'elle soit fixée le plus tôt possible, je ne ferai qu'une observation. Elle est irréalisable tant que la France, en raison du motif fondamental que constitue le déséquilibre permanent de sa balance commerciale, n'aura pas redressé sa situation. Sur ce point, la partie du Plan qui concerne le commerce extérieur ne me rassure nullement.

En réalité, on fait dans ce Plan beaucoup de promesses à chacun — c'est ce que nous reproche aussi M. François Perroux. C'est le contraire du choix des activités à sacrifier, des activités à développer jusqu'à en perdre le souffle, de celles à faire naître. C'est également un manque effectif d'incitation au profit de manière que celui-ci soit un outil intelligemment redistribué.

Sur l'équilibre extérieur, je n'insisterai pas, j'en ai dit suffisamment.

En fait, le Plan, ce n'est pas une accumulation d'objectifs lénifiants, le développement homothétique de productions insuffisamment diversifiées.

Le Plan, ce n'est pas le respect de ce que les Britanniques appellent l'*establishment*, c'est-à-dire le travail d'un milieu satisfait de lui-même et confiné que certains appellent l'élite de la nation, d'autres, si l'on parle anglais, les *happy few*.

Je voudrais vous renvoyer sur ce point à un article paru ces jours derniers dans *Les Informations*, article dans lequel il est fait référence au livre de M. Michel Crozier, *La Société bloquée*, et où je lis : « La classe dirigeante française est composée de 3.000 personnes qui gouvernent la France et se protègent les unes les autres, mais où la critique est exclue de la règle du jeu. »

C'est bien l'impression que j'ai quand je vois la haute administration se féliciter, en même temps qu'une partie de la classe dirigeante, des vertus de notre économie. Ce n'est pas suffisant à mon sens pour que l'on ait, en France, l'esprit de conquête sans lequel rien ne peut se faire.

Le Plan, c'est la marque de la volonté, la marque de la conquête. Il n'est pas satisfait par le maintien des tendances malthusiennes et rétrogrades de certains syndicats, de tous poils d'ailleurs.

Un plan, c'est comme le désir. Il n'est pas fait pour les handicapés physiques ou intellectuels qui peuplent malheureusement trop d'entreprises et trop d'administrations. (Sourires.)

C'est pourquoi, monsieur le ministre, ne voulant pas jouer le même jeu que vous, je ne peux pas me sentir en état de vous apporter mon concours. Mais je ne veux pas non plus prendre la position désagréable de voter politiquement contre le Gouvernement ; cela n'a pas de sens dans le cas présent. Je ne joue pas avec les mêmes cartes que vous et ma conception du Plan est différente de la vôtre. C'est la raison pour laquelle, personnellement, je m'abstiendrai.

M. le président. La parole est à M. Durieux.

M. Emile Durieux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe socialiste considère que les quelques changements apportés par la lettre rectificative ne sont pas susceptibles de modifier sa position en ce qui concerne un plan qui, sur de nombreux points, ne saurait satisfaire les impérieuses exigences de notre époque et répondre à la situation que nous connaissons.

Compte tenu des interventions de nos collègues, MM. Tournan, Mathy, Javelly, et de mes propres observations, compte tenu également des très nombreuses critiques que nous avons entendues à l'occasion de ce débat, le groupe socialiste votera contre le texte qui nous est proposé et demande un scrutin public.

M. le président. La parole est à M. Guillard.

M. Paul Guillard. Voilà un an, dans la discussion sur les grandes options du VI^e Plan, M. Sambron, au nom de tous nos collègues de la région des pays de Loire, dont il se faisait l'interprète, déclarait à cette tribune :

« Dans l'état actuel du projet, il est certain que l'Ouest français, et plus précisément la façade atlantique, est loin d'être favorisé.

« Si l'activité de ses ports — Nantes, Bordeaux et Lorient, notamment — ont fait au XVIII^e siècle la prospérité de la France, la relative pénurie de minerai et de charbon ont privé cette grande région du bénéfice de la révolution industrielle du siècle suivant et l'ont vouée à l'agriculture.

« Aujourd'hui, les responsables de l'aménagement du territoire voient la solution de nos problèmes d'emplois dans la décentralisation ou l'implantation d'industries légères, à forts effectifs de salariés.

« Il est juste de dire qu'il existe, à côté de beaucoup d'échecs, quelques points positifs. Mais le problème de fond demeure. Nous pensons que c'est insuffisant et que rien de durable ne sera fait dans ce domaine tant que nous n'aurons pas, en basse Loire, une ou plusieurs industries de base, génératrices d'activités multiples et d'emplois, non seulement pour la métropole Nantes-Saint-Nazaire, mais pour l'ensemble de l'Ouest atlantique.

« Dans cette perspective, il s'agit d'une action volontariste de l'Etat pour corriger les déséquilibres régionaux, et c'est précisément ce que nous ne trouvons pas dans le document qui nous est soumis. »

Un an s'est écoulé depuis cette intervention. Les mêmes problèmes demeurent. Sans négliger l'intérêt, considérable à nos yeux, de la lettre rectificative — ce que je tiens personnellement à souligner — je dois à mon tour, en cet instant, me faire l'interprète de mes collègues de la région.

Les actions régionales dynamiques menées par les comités d'expansion, les municipalités, les industriels ne sont, en définitive, que des opérations de commando, du coup par coup. Elles pourront peut-être — et avec votre appui — se multiplier et donner quelques résultats. Elles ne sauraient remplacer les opérations de grande stratégie qui sont du ressort de l'Etat.

Or, que faites-vous comme opérations de grande stratégie pour l'Ouest, pour les pays de la Loire, qui représentent 5,2 p. 100 de la population française, où les taux de la natalité et de la nuptialité dès moins de vingt-cinq ans sont supérieurs à la moyenne française ? Que faites-vous pour cette région où, par suite de l'insuffisance des emplois créés, l'exode continue, où la population totale active, du fait du départ forcé de nombreux jeunes, est inférieure à celle de 1954, tandis qu'en France elle a augmenté de 10 p. 100 ?

Nous avons un fleuve, ses affluents, que l'on se refuse à discipliner et à utiliser pour le plus grand bien et la prospérité des populations urbaines — M. Beaujannot vous l'a dit ce matin — alors que des travaux considérables ont permis d'améliorer fort heureusement, d'une manière très sensible, l'économie du Bas-Rhône - Languedoc.

Nous avons des ports qui demanderaient à être accessibles aux navires modernes de gros tonnage. Mais les investissements nécessaires à cet effet sont réservés presque exclusivement aux ports d'autres régions.

Lors du IV^e Plan, on nous a parlé de sidérurgie, lors du V^e Plan, de pétrochimie — rêves et chimères ! Avec le VI^e Plan, aucune perspective d'investissement moteur n'est en vue.

Nous cherchons en vain des options fondamentales qui nous apportent des certitudes pour l'avenir : des industries de base, sidérurgie, pétrochimie, etc ; des programmes de voies rapides pour nous désenclaver en attendant que l'on joue enfin la carte Atlantique ; des dotations de logements proportionnés à l'importance de la population, et il me serait facile de citer des chiffres.

Vous avez le souci, avez-vous dit, monsieur le ministre — et je vous crois, et j'y crois — d'améliorer, dans une politique globale, le niveau de vie et les conditions d'existence des Français. C'est bien !

Pour l'Ouest, il faut en plus — et c'est ce que tous les élus angoissés vous disent désespérément — retenir les hommes sur place, maintenir l'équilibre démographique et social par la réforme des structures agricoles et par la création d'industries de base — encore une fois par une politique volontariste — sinon le déséquilibre va croître, le retard s'accroître, la migration se poursuivre.

Or vous nous apportez des mesures fragmentaires, sans doute bénéfiques, comme une piqûre de morphine à un souffrant, mais la cause du mal n'en disparaît pas pour autant.

Nous avons été élus et mandatés par les populations d'un secteur qui, rayonnant par sa démographie, peut se dire français à part entière et veut que ses enfants y trouvent leurs chances de vivre, afin de ne pas se voir condamnés, dans quelques années, en masse à l'émigration.

Cette émigration à terme justifierait, pour notre région, l'appellation de « désert français » dont, je le sais, monsieur le ministre, vous ne voulez pas ; car l'Ouest, déjà bien situé pour les échanges internationaux, vient, en raison de récents accords, de se voir placé encore plus favorablement pour l'équilibre européen.

En conclusion, nous ne pouvons, pour ces raisons, et à regret — soyez-en sûr — que nous abstenir, car le VI^e Plan ne nous apporte pas des garanties suffisantes pour enrayer cette émigration et ne définit pas les options fondamentales à cet effet. *(Applaudissements sur un certain nombre de travées à gauche ainsi qu'au centre et à droite.)*

M. François Schleiter. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schleiter.

M. François Schleiter. Monsieur le président, je voudrais immédiatement vous rassurer, et surtout rassurer le Sénat : chacun des membres du groupe des républicains indépendants ne va pas demander la parole.

Après mon éminent ami M. Armengaud, et après M. Guillard qui s'exprimerait au nom de soucis régionaux, d'un mot je dirai à M. le ministre chargé du Plan l'opinion du groupe des républicains indépendants.

Hier matin, monsieur le ministre, dans le marathon difficile que, tous ensemble, nous faisons, en arrivant dans cette maison, je demandais depuis combien de temps vous parliez. On m'a répondu que c'était depuis bientôt une heure. J'ai dit alors à mon interlocuteur : « Il ne parle pas depuis une heure ; il parle depuis un mois ».

En effet, le ministre du Plan, inlassablement, est descendu dans nos sous-sols, est monté dans nos combles, devant des commissions réduites, devant des assemblées plus vastes.

Vous avez en effet entrepris, cher ministre, de vous entretenir avec les divers responsables, de nous entendre nous exprimer au nom de nos mandants, au nom de tel ou tel souci régional et au nom des plus grandes préoccupations nationales. Pour répondre au souhait de notre rapporteur, vous avez voulu nous entendre et nous exposer ce qu'étaient, à votre sens, les moyens du Gouvernement.

Dans les derniers jours, à l'occasion d'un débat concernant le ministère de l'intérieur, je regrettais que l'on abandonnât trop vite la petite commune comme on a commencé naguère à abandonner la petite et moyenne entreprise, qu'elle soit artisanale, industrielle ou agricole. Alors, vous avez eu le souci de déposer également au Sénat une lettre rectificative et à l'instant le rapporteur nous faisait observer que la petite et moyenne entreprise et l'agriculture y étaient spécialement visées. Vous avez voulu marquer là, sinon par des moyens très importants, tout au moins par des précisions, les préoccupations du Gouvernement. Elles ont été exprimées par plusieurs de mes collègues qui ont pris une part appréciable au débat.

Aucun d'entre eux ne vous refusera le concours que vous avez sollicité. La majorité de mon groupe, même si elle n'a pas l'espérance mesurée d'André Armengaud, accepte de participer à l'espoir. En tout cas, elle n'est pas disposée à vous refuser les moyens et émettra un vote positif. *(Applaudissements à droite et sur plusieurs travées de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Baudouin de Haute-cloque.

M. Baudouin de Haute-cloque. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il en est du VI^e Plan comme des budgets. De même qu'il n'y a pas de budget parfait, il n'y a pas de Plan parfait. Doit-on pour autant nier l'intérêt du Plan ?

Il a nécessité un long travail de préparation, de documentation, d'inventaire des besoins et des moyens, et enfin un choix puisque tout ne peut être fait en même temps. Les incertitudes de la situation mondiale sur le plan monétaire, sur le plan de la fiscalité, la nécessité de mobiliser l'épargne au profit de la réalisation du Plan font peser un doute sur son déroulement. Ce Plan porte aussi en lui des insuffisances et des lacunes, particulièrement dans le secteur agricole. Mais le Plan n'est-il pas un acte d'espérance ?

Si la réalisation atteignait 90 p. 100, le résultat serait très convenable ; au-dessous de ce taux, il risque d'être médiocre. Les assurances données et répétées à la tribune du Sénat au sujet de la compétitivité de notre agriculture et de la nécessité de la complémentarité avec notre industrie permettent de penser, lorsque le bilan sera fait à mi-chemin, que des aménagements et des correctifs seront nécessairement apportés.

Sous le bénéfice de ces observations, le groupe du centre républicain d'action rurale et sociale n'émettra pas un vote négatif, il prendra acte des promesses faites et il sera au rendez-vous. Aussi, un certain nombre d'entre nous, qui éprouvent des craintes, s'abstiendront. Les autres, avec les mêmes craintes et les mêmes réserves, feront un effort pour émettre un vote positif. *(Applaudissements sur plusieurs travées à droite.)*

M. le président. La parole est à M. Viron.

M. Hector Viron. J'expliquerai brièvement le vote du groupe communiste. Tout d'abord, je tiens à formuler une remarque : nous n'apprécions pas du tout les observations de M. le ministre au sujet du discours de notre président, M. Duclos ; celui-ci ne manquera pas de répondre lui-même.

Nous n'avons pas l'habitude de dire des choses qui ne sont pas sérieuses, surtout quand on discute de choses aussi importantes que les questions économiques et sociales, et notamment quand celles-ci vont conditionner la vie économique du pays pendant cinq ans.

Nous n'enlevons absolument rien aux remarques que nous avons faites, comme aux critiques que nous avons apportées sur l'orientation de la politique économique et sociale du Gouvernement et sur le Plan, qui en est la traduction. Mais, évidemment, nos analyses ne procèdent pas du tout des mêmes bases d'appréciation que les vôtres.

La lettre rectificative que le Gouvernement vient de déposer ne change absolument rien à notre appréciation sur le fond, bien qu'elle apporte des précisions utiles sur des problèmes que nous avions déjà évoqués dans des débats précédents, et notamment par l'intermédiaire de notre camarade David.

Le fait que cette lettre rectificative n'ait été adoptée, en commission, que par sept voix contre cinq et une abstention montre bien qu'elle n'a pas aplani, loin s'en faut, le scepticisme qui existe à l'égard du VI^e Plan.

Notre groupe votera donc contre ce Plan. Nous avons déjà exprimé nos réserves et nos critiques. En réalité, ce sont les choix qui sont en cause. Pour vous, l'industrialisation, telle que

vous la concevez, c'est le favoritisme organisé envers les grandes sociétés et les grandes banques dont les affaires sont de plus en plus florissantes dans ce pays.

Ce choix, nous l'avons dit et nous le répétons — et le collègue qui vient de me précéder ne me contredira pas — ce choix va accentuer tous les déséquilibres régionaux que nous connaissons déjà.

En effet, nous avons déjà l'exemple des méfaits de votre politique pour les couches laborieuses de la population dans bien des régions de notre pays. Votre VI^e Plan va les aggraver. De ce fait, on ne peut pas dire que ce Plan corresponde à l'intérêt national et c'est pourquoi nous nous y opposerons, car nous savons que, comme dans le passé, les incertitudes, les aléas du Plan seront supportés par les travailleurs et nous ne serons pas seuls à rejeter cette orientation politique. Nous nous y opposerons avec toutes les grandes organisations syndicales dont vous n'avez pu obtenir la caution en faveur de ce Plan, car il n'apporte pas les améliorations souhaitées par les travailleurs pour leurs conditions de vie et de travail mais risque, au contraire, de les aggraver dans bien des cas.

C'est donc de notre part une opposition fondamentale que nous exprimons en votant contre ce VI^e Plan, car il est l'instrument d'une politique que nous condamnons et qui est chaque jour un peu plus mise en cause dans bien des couches sociales de notre pays. Pour toutes ces raisons, le groupe communiste votera contre le VI^e Plan présenté par le Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi, compte tenu de la lettre rectificative déposée par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va y être procédé dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 69 :

Nombre des votants.....	276
Nombre des suffrages exprimés.....	228
Majorité absolue des suffrages exprimés..	115
Pour l'adoption.....	131
Contre	97

Le Sénat a adopté. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République.*)

L'article unique du projet de loi a été adopté sans modification.

Toutefois, le texte du rapport général annexé à ce projet de loi ayant été rectifié par la lettre adressée par M. le Premier ministre à M. le président du Sénat, le projet de loi devra faire l'objet d'une nouvelle lecture à l'Assemblée nationale.

— 3 —

MISSION D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. André Monteil, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, me fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information chargée de se rendre en Nouvelle-Calédonie et au centre d'expérimentation du Pacifique afin de s'informer notamment sur les forces armées françaises placées sous l'autorité du commandement Pacifique occidental, et d'autre part, après avoir visité les installations du C. E. P., d'assister à une expérimentation nucléaire.

Le Sénat sera appelé à statuer sur cette demande dans les formes fixées par l'article 21 du règlement.

— 4 —

RENOI POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires culturelles demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi de programme, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, sur l'équipement sportif et socio-éducatif (n° 353 et 362, 1970-1971) dont la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 5 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 370, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires culturelles. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'apprentissage.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 371, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires culturelles. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 372, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (*Assentiment.*)

— 6 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Marcel Molle, rapporteur pour le Sénat, un rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses opérations de construction.

Le rapport sera imprimé sous le n° 367 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Piot un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux prises d'otages et aux enlèvements de mineurs (n° 359, 1970-1971).

Le rapport sera imprimé sous le n° 368 et distribué.

J'ai reçu de M. André Mignot un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, sur les fusions et regroupements de communes (n° 293, 305, 306 et 361, 1970-1971).

Le rapport sera imprimé sous le n° 369 et distribué.

J'ai reçu de M. Adolphe Chauvin un rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur (n° 346, 1970-1971).

Le rapport sera imprimé sous le n° 374 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Geoffroy un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association (n° 358, 1970-1971).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 375 et distribué.

— 7 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Jacques Pelletier un avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de programme, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, sur l'équipement sportif et socio-éducatif (n° 353 et 362, 1970-1971).

L'avis sera imprimé sous le numéro 366 et distribué.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, la lettre suivante :

« Paris, le 25 juin 1971.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement demande au Sénat de bien vouloir modifier l'ordre de présentation des quatre premiers projets de loi inscrits à l'ordre du jour du lundi 28 juin 1971 :

« 1° Projet de loi portant organisation de la formation professionnelle continue ;

« 2° Projet de loi sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles.

« Le reste sans changement.

« Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération.

« Signé : JEAN-LOUIS TINAUD. »

En application de l'article 48 de la Constitution et de l'article 29 du règlement, l'ordre de discussion des textes inscrits à l'ordre du jour du lundi 28 juin est modifié conformément à la demande du Gouvernement.

Voici donc l'ordre du jour de la séance publique du lundi 28 juin 1971, à neuf heures trente minutes :

1. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant organisation de la formation professionnelle continue. (N° 299, 323 et 360, 1970-1971, M. Adolphe Chauvin, rapporteur de la commission des affaires culturelles.)

2. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles. (N° 300, 319 et 372, 1970-1971, M. Yves Durand, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.)

3. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture. (N° 297, 325 et 370, 1970-1971, M. Adolphe Chauvin, rapporteur de la commission des affaires culturelles.)

4. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, relatif à l'apprentissage. (N° 298, 324 et 371, 1970-1971, M. Adolphe Chauvin, rapporteur de la commission des affaires culturelles.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur. (N° 346 et 374, 1970-1971, M. Adolphe Chauvin, rapporteur de la commission des affaires culturelles.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relative à l'enseignement de la biologie et au statut des laboratoires hospitaliers de biologie. (N° 345, 1970-1971, M. Maurice Vérillon, rapporteur de la commission des affaires culturelles.)

7. — Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement. (N° 350, 1970-1971, M. Henri Caillavet, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire.)

8. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association. (N° 358 et 375, 1970-1971, M. Jean Geoffroy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.)

9. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du chapitre IV bis du titre II du livre I^{er} du code du travail, relatives aux conventions collectives de travail, ainsi que certaines dispositions du titre II de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 modifiée, relatives à la procédure de médiation. (N° 244 et 294, 1970-1971, M. André Aubry, rapporteur de la commission des affaires sociales.)

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quinze minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
RAOUL JOURON.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT,
LE 25 JUIN 1971

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Agriculteurs (prêts d'installation aux jeunes ménages).

10568. — 25 juin 1971. — M. Georges Portmann demande à M. le ministre de l'agriculture si, compte tenu des difficultés croissantes rencontrées par les agriculteurs, il n'estime pas indispensable de relever le plafond des prêts consentis pour l'installation des jeunes ménages, ce plafond bloqué depuis quinze ans ayant été rendu dérisoire par la dépréciation monétaire dont les agriculteurs ont été les principales victimes.

Etudiants en pharmacie (enseignement de la biologie).

10569. — 25 juin 1971. — M. André Méric attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences, d'une gravité exceptionnelle, provoquées par l'annulation en Conseil d'Etat des décrets n° 69-94 et 69-95 du 31 janvier 1969. En effet, l'enseignement de la biologie aux étudiants en pharmacie dans le cadre hospitalier risque d'être remis en cause. L'existence des laboratoires hospitaliers à direction pharmaceutique se trouve menacée, entraînant la suppression des débouchés importants pour les jeunes élèves. Nombreux sont les étudiants en pharmacie qui choisissent cette voie, permettant la formation notamment des futurs directeurs de laboratoires d'analyses biologiques privés et publics. Devant une situation aussi précaire il importe de la part des ministres intéressés de mettre tout en œuvre afin que la réforme dont les décrets récemment annulés constituaient la base ne soit pas remise en cause. Il lui demande de faire connaître avant la rentrée universitaire prochaine quelles seront pour les pharmaciens les garanties relatives à l'enseignement de la biologie et à ses débouchés...

Situation des inspecteurs principaux adjoints des P. T. T.

10570. — 25 juin 1971. — M. André Méric, rappelle à M. le ministre des postes et télécommunications la situation des inspecteurs principaux adjoints des postes et télécommunications nommés à l'échelon de début de leur grade. Il lui indique que son département ministériel a fait connaître récemment sa position sur ce problème en indiquant : « les conditions d'ancienneté requises des inspecteurs pour prendre part au concours d'accès au grade d'inspecteur principal adjoint permettent aux intéressés de retirer de leur promotion à ce grade un gain incidiaire de 70 points bruts si leur succès intervient la première année où ces conditions sont réunies et de 35 points bruts les trois années suivantes. Deux concours sont organisés, en moyenne, chaque année, ce qui offre aux intéressés de nombreuses possibilités d'accès au grade d'inspecteur principal adjoint ». Il est bien exact que dans un temps limité (quatre ans maximum) la promotion après concours apporte un avantage incidiaire, mais il est aussi exact, qu'en dehors de ce temps trop court, la promotion au grade d'inspecteur principal adjoint n'en apporte plus aucun. Il se crée ainsi une situation anormale puisque la promotion est privée de son sens véritable et que les fonctionnaires ayant acquis, en vue de cette promotion, une formation administrative et juridique ou technique, n'améliorent pas leur situation. A l'époque où l'on pré-

conise la formation continue, il paraît inconciliable de vouloir que cette formation ait lieu entre deux dates précises et rapprochées car c'est nier que, dans ce laps de temps déterminé, des facteurs humains et professionnels puissent intervenir pour la retarder. En effet, des sujétions professionnelles, la maladie, des problèmes familiaux ou toute autre raison aussi valable, peuvent conduire le fonctionnaire à différer une préparation qui lui demande le sacrifice de ses loisirs. De plus, la réussite s'accompagne presque toujours d'un changement de résidence avec les aléas qu'il comporte. Quant aux avantages indemnitaires importants dont il est fait état dans la réponse, ils sont aussi contestables. En effet, l'indemnité de sujétions spéciales de 936 francs par an n'est pas liée au grade d'inspecteur principal adjoint, puisque les inspecteurs exerçant en direction la perçoivent au même taux. Quant aux inspecteurs des autres services, ils touchent d'autres indemnités ou remises parfois supérieures à 936 francs par an. Seule la prime de rendement est plus élevée pour les inspecteurs principaux adjoints mais les calculs démontrent que la différence de taux est inférieure à la différence des traitements incidiaries correspondant à l'ancienne situation d'inspecteur et à la nouvelle situation d'inspecteur principal adjoint. D'ailleurs, cette prime dont le taux est variable et personnel n'est, pas plus que l'indemnité de sujétions spéciales, prise en compte dans les émoluments soumis à retenues pour pension. Ces indemnités ne peuvent donc être considérées comme des avantages de carrière puisqu'elles n'améliorent ni la retraite, ni les conditions d'avancement. En outre, elles ne sont pas comprises dans le capital-décès versé à la famille du fonctionnaire décédé. Il lui demande s'il ne lui apparaît pas raisonnable de procéder à l'abrogation de l'article 19 du statut particulier des intéressés et à la révision de leur situation.

Vente du Pasteur.

10571. — 25 juin 1971. — M. Jacques Eberhard expose à M. le Premier ministre que la vente du paquebot *Pasteur* à un armement allemand fait peser une menace sérieuse sur la flotte commerciale française. Bien que le développement de l'aviation ait apporté des modifications concernant les transports de passagers au-delà des mers, il n'en reste pas moins qu'il y a toujours place pour un certain nombre de paquebots de ligne régulière et un avenir certain pour les paquebots de croisière, en raison de l'augmentation de la population mondiale, du nombre toujours plus élevé de participants et de candidats aux croisières maritimes. Par ailleurs, la vente de ce paquebot aurait des répercussions très graves sur la situation du personnel navigant et sédentaire. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures il compte prendre en vue d'empêcher la vente du paquebot *Posteur* et afin de prévoir son utilisation par les deux sociétés nationales, à savoir : la Compagnie générale transatlantique et la Compagnie des messageries maritimes.

Agriculteurs (remboursement forfaitaire de la T. V. A.).

10572. — 25 juin 1971. — M. Jacques Eberhard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances, sur les importants retards pris par l'administration dans la vérification et le mandatement des dossiers de remboursement forfaitaire de la T. V. A. aux agriculteurs qui ont opté pour ce régime. En effet, pour obtenir ce remboursement forfaitaire, ceux-ci doivent constituer au début de l'exercice fiscal suivant, un dossier qu'ils ont à déposer aux inspections des contributions et taxes sur le chiffre d'affaires. Après avoir été contrôlé par ces inspections, ce dossier est adressé aux services d'exploitation mécanographique spécialisés. Enfin ce service envoie aux perceptions des impôts, les bordereaux de mandatement et ordres de paiement. Cette procédure qui paraît être simple et efficace est à l'usage, extrêmement lente, puisque actuellement les agriculteurs n'ont pas encore perçu le remboursement forfaitaire de la T. V. A. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1970 et ne le percevront probablement pas avant plusieurs semaines, sinon plusieurs mois. Les fonctionnaires des inspections locales ne procèdent aux contrôles des dossiers que selon leurs possibilités et les loisirs que leur laissent leurs autres obligations. En conséquence, il aimerait connaître les mesures envisagées pour qu'une accélération des formalités apporte une amélioration à cette situation, et cela, dès cette année. Il lui demande également quelles mesures il compte prendre afin que, pour les années à venir : a) l'administration mette en place les imprimés des dossiers dès le mois de janvier (cette année, ces imprimés sont parvenus aux agriculteurs seulement fin mars ou début avril); b) les inspections soient dotées des moyens techniques et en personnel qui permettent un contrôle et une transmission plus rapide des dossiers aux services de mandatement.

Société de pêche (fiscalité).

10573. — 25 juin 1971. — **M. Georges Rougeron** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** de bien vouloir lui faire connaître si une société de pêche régie conformément aux prescriptions du décret n° 57-1190 du 25 octobre 1957 peut bénéficier de la réduction de 2,5 p. 100 du droit prévu à l'article 685-1-2° du code général des impôts, en ce qui concerne la location du droit de pêche dans un étang privé.

Statut des travailleuses familiales.

10574. — 25 juin 1971. — **M. Georges Rougeron** appelle l'attention de **M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale** sur les difficultés que rencontre le recrutement des travailleuses familiales du fait qu'aucun statut ne règle l'exercice de cette activité et lui demande s'il n'estimerait pas opportun de préparer le projet d'un statut légal et d'un financement tenant compte des possibilités familiales ainsi que de l'intervention des organismes disposant d'un fonds d'action sanitaire et sociale.

Collecte sanguine (alimentation des hôpitaux militaires).

10575. — 25 juin 1971. — **M. Marcel Souquet** rappelle à **M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale** que les forces armées sont tenues par des circulaires impératives à ne donner leurs flacons de sang que dans des centres habilités à alimenter en sang frais les hôpitaux militaires. Toutefois, par autorisation spéciale du commandant ou du médecin de corps, certaines régions militaires acceptent que leurs unités se rendent dans des centres de prélèvements destinés aux hôpitaux civils, en vue d'uniformiser cette donation. Il lui demande s'il ne lui semble pas souhaitable que l'ensemble des forces armées respectant auparavant les besoins de l'autorité militaire, puisse répondre favorablement à tout appel des centres et postes de transfusion et que des journées de collectes spécialement réservées aux militaires soient autorisées sur l'ensemble du territoire.

Réorganisation de la collecte du sang.

10576. — 25 juin 1971. — **M. Marcel Souquet**, compte tenu des différentes dispositions intéressant le système transfusionnel, demande à **M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale**, s'il ne conviendrait pas de rassembler sous son autorité, après avis du Gouvernement, toutes les stations de collectes ou de prélèvements de sang frais. Il lui demande également si l'importante question du regroupement de l'ensemble des moyens transfusionnels, centres et postes de transfusion civils et militaires, ne pourrait figurer pour avis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission consultative.

Trouble au lycée Turgot.

10577. — 25 juin 1971. — **Mme Catherine Lagatu** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les faits suivants : le samedi matin, 5 juin 1971, au lycée Turgot, à Paris (3^e), un commando de jeunes gaullistes de l'U. J. P. s'est livré à une véritable agression contre les élèves et les personnels de cet établissement. Après une distribution de tracts provocateurs à l'entrée du lycée, les nervis, qui étaient au nombre d'une quarantaine, ont pénétré à l'intérieur de l'établissement. Casqués et armés de matraques, de nerfs de bœufs et de chaînes de vélos, ils ont forcé les portes du lycée et ont donné la chasse aux élèves qu'ils ont frappés sauvagement. Ces incidents ont duré une vingtaine de minutes mais à aucun moment les policiers, qui étaient à l'extérieur, ne sont intervenus pour y mettre un terme. Au contraire, les témoins rapportent qu'ils ont même protégé la fuite des nervis. En conséquence, elle lui demande : 1° si, comme tout le laisse supposer, l'attitude que la police a eue lui avait été notifiée ; 2° pourquoi la police a laissé le champ libre à ce commando ; 3° si cette opération qui s'apparente par bien des aspects à celle du boulevard Saint-Michel n'a pas pour but de discréditer les étudiants et les enseignants dans leur ensemble, afin de pouvoir plus facilement accentuer le caractère autoritaire et répressif du régime.

Rénovation urbaine (Front de Seine-I).

10578. — 25 juin 1971. — **Mme Catherine Lagatu** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement et du logement** sur l'opération de rénovation du secteur Front de Seine-I qui va entraîner : 1° l'éviction de nombreux habitants ; 2° la libération des terrains

actuellement occupés par les usines Citroën-Grenelle et par la C. I. T. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir apporter une réponse aux questions suivantes qui reflètent les préoccupations de la population et des élus : 1° à quelle date limite les habitants des immeubles appelés à être détruits devront quitter les lieux et quelle est la solution retenue pour assurer leur relogement ; 2° quel est le nombre des logements H. L. M. et I. L. N. prévus dans le 15^e arrondissement pour assurer le relogement des expulsés ; 3° quelle est l'utilisation envisagée des terrains libérés, en particulier quels équipements collectifs pourront prendre place sur ces terrains, combien de logements sociaux sont prévus et ceci par catégorie : H. L. M., I. L. N.

Attribution d'essence détaxée.

10579. — 25 juin 1971. — **M. Jacques Moquet** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur les conséquences regrettables de la suppression de l'attribution d'essence détaxée en faveur de certains agriculteurs utilisant des moteurs à essence. Cette mesure est particulièrement préjudiciable pour tous ceux qui n'exploitent que de petites surfaces et ne peuvent, de ce fait, acquérir de coûteuses moissonneuses-batteuses à moteur Diesel, dont l'amortissement est impossible dans une petite exploitation. Encouragés par l'attribution d'essence détaxée qui leur était consentie, ils avaient l'habitude d'acheter, à des prix raisonnables, des moissonneuses-batteuses d'occasion fonctionnant à l'essence, dont l'amortissement correspondait à leurs possibilités. La suppression de cette mesure contribue à augmenter leurs charges et leurs difficultés. Il lui demande s'il ne lui semble pas souhaitable qu'il ait la possibilité d'accorder le bénéfice de cette attribution d'essence détaxée à tous les agriculteurs de petites surfaces qui n'ont pas la possibilité d'amortir des moteurs Diesel.

Ecoles en zones rurales et de montagne (âge scolaire).

10580. — 25 juin 1971. — **M. Jean Aubin** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que, dans les zones rurales ou de montagne, en raison de l'éloignement des écoles maternelles, limitées aux communes importantes, les familles sont contraintes de garder à la maison les enfants de moins de cinq ans. Il lui demande, en conséquence, s'il ne pourrait pas autoriser les écoles des communes rurales ou de montagne à accepter au moins les enfants âgés de quatre ans.

Communes de haute montagne (dénivellement).

10581. — 25 juin 1971. — **M. Jean Aubin** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les charges financières considérables qu'impliquent le déneigement pour les collectivités locales intéressées. Aussi, lui demande-t-il s'il ne pourrait pas affecter à cette tâche des crédits spéciaux qui permettent d'assurer la circulation routière indispensable à l'activité économique et à l'existence des communes situées en haute montagne.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AGRICULTURE

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à **M. le président** du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 10482 posée le 27 mai 1971 par **M. Georges Rougeron**.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à **M. le président** du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 10483 posée le 27 mai 1971 par **M. Georges Rougeron**.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à **M. le président** du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 10503 posée le 3 juin 1971 par **M. Marcel Martin**.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du vendredi 25 juin 1971.

SCRUTIN (N° 69)

Sur le projet de loi portant approbation du VI^e Plan, dans le texte de l'article unique, adopté par l'Assemblée nationale, et compte tenu de la lettre de M. le Premier ministre à M. le président du Sénat, apportant des rectifications au rapport annexé. (Vote unique demandé par le Gouvernement en application de l'article 44 de la Constitution.)

Nombre des votants.....	277
Nombre des suffrages exprimés.....	229
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	115
Pour l'adoption.....	132
Contre	97

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Ahmed Abdallah.
Hubert d'Andigné.
Jean Aubin.
Jean de Bagneux.
Hamadou Barkat Gourat.
Maurice Bayrou.
Joseph Beaujannot.
Jean Bertaud.
Jean Berthoin.
Général Antoine Béthouart.
Jean-Pierre Blanc.
Jean-Pierre Blanchet.
Raymond Boin.
Raymond Bonnefous (Aveyron).
Jean-Marie Bouloux.
Amédée Bouquerel.
Philippe de Bourgoing.
Jean-Eric Bousch.
Robert Bouvard.
Pierre Brun (Seine-et-Marne).
Raymond Brun (Gironde).
Maurice Carrier.
Charles Cathala.
Léon Chambaretaud.
Adolphe Chauvin.
Albert Chavanac.
Pierre de Chevigny.
André Colin (Finistère).
Jean Collety.
Francisque Collomb.
Yvon Coudé du Foresto.
Roger Courbatère.
Louis Courroy.
Etienne Dailly.
Roger Deblock.
Henri Desseigne.
Paul Driant.
Hector Dubois (Oise).
Baptiste Dufeu.
François Duval.
Yves Estève.

Jean Filippi.
Jean Fleury.
Marcel Fortier.
Pierre Garet.
Lucien Gautier (Maine-et-Loire).
François Giacobbi.
Victor Golvan.
Jean Gravier (Jura).
Robert Gravier (Meurthe-et-Moselle).
Louis Gros.
Paul Guillaumot.
Louis Guillou.
Jacques Habert.
Roger du Haguout.
Yves Hamon.
Jacques Henriët.
Gustave Héon.
Roger Houdet.
Alfred Isautier.
René Jager.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Lucien Junillon.
Alfred Kieffer.
Michel Kistler.
Jean de Lachomette.
Henri Lafleur.
Maurice Lalloy.
Marcel Lambert.
Emmanuel Lartigue.
Robert Laurens.
Arthur Lavy.
Jean Legaret.
Modeste Legouez.
Marcel Legros.
Bernard Lemarié.
Robert Liot.
Henry Loste.
Georges Marie-Anne.
Louis Martin (Loire).
Paul Massa.
Pierre-René Mathey.
Jean-Baptiste Mathias.
Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Ménard.
André Messenger.

André Mignot.
Paul Minot.
Michel Miroudot.
Marcel Molle.
Max Monichon.
René Monory.
Claude Mont.
Geoffroy de Montalambert.
André Monteil.
Jacques Moquet.
Léon Motais de Narbonne.
Jean Natali.
Jean Noury.
Henri Parisot.
François Patenôtre.
Marc Pautet.
Paul Pelleray.
Guy Petit.
Paul Piales.
André Picard.
Jacques Piot.
Alfred Poroi.
Georges Portmann.
Marcel Prélôt.
Henri Prêtre.
Pierre Prost.
Joseph Raybaud.
Georges Repiquet.
Paul Ribeyre.
Eugène Romaine.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Henri Sibor.
Robert Soudant.
Jacques Soufflet.
Pierre-Christian Taittinger.
Henri Terré.
Louis Thioléron.
René Travert.
Amédée Valeau.
Jean-Louis Vigier.
Robert Vignon.
Joseph Voyant.
Michel Yver.
Joseph Yvon.

Ont voté contre :

MM.
André Aubry.
Clément Balestra.
Pierre Barbier.
Jean Bardol.

André Barroux.
Jean Bène.
Aimé Bergeal.
Auguste Billiemaz.
Serge Boucheny.

Marcel Boulangé.
Pierre Bourda.
Joseph Brayard.
Marcel Brégégère.
Louis Brives.

Pierre Brousse (Hérault).
Henri Caillavet.
Jacques Carat.
Roger Carcassonne.
Marcel Champeix.
Fernand Chatelain.
Georges Cogniot.
Jean Colin (Essonne).
André Cornu.
Antoine Courrière.
Maurice Coutrot.
Mme Suzanne Crémieux.
Georges Dardel.
Marcel Darou.
Michel Darras.
Léon David.
Roger Delagnes.
Emile Dubois (Nord).
Jacques Duclos.
André Dulin.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.
Pierre de Félice.
Charles Ferrant.
Marcel Gargar.
Roger Gaudon.
Abel Gauthier (Puy-de-Dôme).

Jean Geoffroy.
Pierre Giraud.
Pierre Gonard.
Mme Marie-Thérèse Goutmann.
Lucien Grand.
Léon-Jean Grégory.
Marcel Guislain.
Raymond Guyot.
Henri Henneguelle.
Maxime Javelly.
Jean Lacaze.
Mme Catherine Lagatu.
Georges Lamousse.
Adrien Laplace.
Robert Laucournet.
Edouard Le Bellegou.
Jean Lecanuet.
Fernand Lefort.
Jean Lhospied.
Pierre Mailhe (Hautes-Pyrénées).
Pierre Maille (Somme).
Pierre Marclhacy.
Marcel Mathy.
André Méric.
Léon Messaud.
Gérard Minvielle.

Paul Mistral.
Gaston Monnerville.
Gabriel Montpied.
Roger Morève.
Louis Namy.
Jean Nayrou.
Guy Pascaud.
Paul Pauly.
Jean Péridier.
Auguste Pinton.
Fernand Poignant.
Mlle Irma Rapuzzi.
Etienne Restat.
Vincent Rotinat.
Alex Roubert.
Georges Rougeron.
Guy Schmaus.
Abel Sempé.
Charles Sinsout.
Edouard Soldani.
Marcel Souquet.
Charles Suran.
Edgar Tailhades.
Louis Talamoni.
René Tinant.
Henri Tournan.
Fernand Verdeille.
Maurice Verillon.
Jacques Verneuil.
Hector Viron.

Se sont abstenus :

MM.
Louis André.
André Armengaud.
Edmond Barrachin.
Edouard Bonnefous (Yvelines).
Georges Bonnet.
Charles Bosson.
Pierre Bouneau.
Martial Brousse (Meuse).
Robert Bruyneel.
Mme Marie-Hélène Cardot.
Michel Chauty.
Jean Deguise.
Claudius Delorme.
Jacques Descours Desacres.
André Diligent.

Charles Durand (Cher).
Hubert Durand (Vendée).
Yves Durand (Vendée).
Fernand Esseul.
André Fosset.
Paul Guillard.
Baudouin de Haute-cloque.
Michel Kauffmann.
Charles Laurent-Thouvery.
Guy de La Vasselais.
Marcel Lemaire.
François Levacher.
Ladislas du Luart.
Marcel Martin (Meurthe-et-Moselle).

Jacques Maury.
Lucien De Montigny.
André Morice.
Marcel Nuninger.
Dominique Pado.
Jacques Pelletier.
Albert Pen.
Lucien Perdereau.
Jules Pinsard.
Roger Poudonson.
Jacques Rastoin.
Maurice Sambron.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
Raoul Vadepiet.
Jacques Vassor.
Yves Villard.
Raymond de Wazières.
Charles Zwickert.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Octave Bajeux, Roger Duchet et Marcel Pellenc.

Absent par congé :

M. Gaston Pams.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Pierre Carous, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote : (Art. 63 et 64 du règlement.)

M. Marcel Gargar à M. Fernand Chatelain.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	276
Nombre des suffrages exprimés.....	228
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	115
Pour l'adoption.....	131
Contre	97

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.